

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
28 AVRIL 2014

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 18 avril 2014, accompagnée d'un ordre du jour comportant 83 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 23 avril 2014 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 42 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
M. DI RUPO, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI,
M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, ~~Mme MOUCHERON~~,
Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,
Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M.
MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE,
Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,
Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,
Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale adjte ff

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, bonsoir à tous et à toutes, je vous propose de débiter nos travaux avec comme de coutume un ensemble de communications de service, nous n'avons aucun membre de cette Assemblée qui est excusé ce soir, je vous prie de bien vouloir prendre note de la date de la prochaine séance de notre Conseil qui se tiendra le lundi 26 mai. Par ailleurs, comme de coutume, le projet de procès-verbal de la séance précédente, en l'occurrence celle du 17 mars 2014 sera considéré approuvé si aucune remarque n'est formulée avant la fin de la séance de ce jour, le PV est naturellement à votre disposition. Je dois vous signaler que le Conseil débutera par une interpellation citoyenne dans le cadre du droit d'intervention qui est prévu à cet effet dans notre règlement d'ordre intérieur, il s'agit de Mme Barbara Moura de l'association Picardie Laïque qui s'exprimera concernant la situation des gens du voyage et plus particulièrement du terrain des hirondelles à Ghlin. Je dois également vous indiquer qu'un point complémentaire a été inscrit à la demande de la minorité, il s'agit d'un point qui sera inscrit au 23^e objet et qui sera un point bis donc 23^e objet bis, plus particulièrement d'une motion relative à l'introduction de critères environnementaux et sociaux dans les cahiers de charge relatifs à la mise en adjudication des terres agricoles appartenant à la commune, il s'agit donc d'un point qui est inscrit à la demande de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE. Je dois vous indiquer également qu'à la demande du Collège, nous souhaitons déposer un point

complémentaire en urgence, il s'agit d'une motion qui est relative à la situation au sein de la société Holcim pour laquelle nous vous proposerons d'approuver un texte tout à l'heure et qui devrait passer lui après le 23^e objet bis, c'est-à-dire faire l'objet d'un point 23 ter. Par ailleurs, nous avons toute une série de points de l'ordre du jour qui sont remis, il s'agit des points 1, je dois signaler à cet égard que M. Frédéric HAMBYE qui devait nous rejoindre lors de ce Conseil pour prêter serment étant malheureusement retenu pour des raisons professionnelles à l'étranger verra sa prise de fonction décalée au prochain Conseil communal, donc le 26 mai prochain. Dans les autres points remis à l'ordre du jour il y a le point 2, 3, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 29, 33, 45, 68, 79 a). Nous aurons par ailleurs des interpellations pour clôturer notre séance du Conseil, il y en a beaucoup aujourd'hui : une interpellation qui portera sur l'événement Trolls et Légendes et qui est introduite par Mme la Conseillère Fabienne URBAIN et à laquelle je répondrai pour le Collège ; une interpellation relative à l'aménagement de l'avenue St-Pierre émanant également de Mme la Conseillère Fabienne URBAIN à laquelle il sera répondu par Mme l'Echevine Joëlle KAPOMPOLE ; une interpellation de M. le Conseiller JACQUEMIN relative à l'organisation d'écrans géants pour la Coupe du Monde, il y sera répondu par M. l'Echevin LAFOSSE ; une interpellation relative au marché du samedi matin à St-Symphorien de M. le Conseiller Yves ANDRE à laquelle je répondrai ; une interpellation portant sur les nouveaux pavés de la rue de la Petite Guirlande et de la rue des Capucins qui émane de M. le Conseiller Guillaume HAMBYE à laquelle il sera répondu par Mme l'Echevine OUALI ; une interpellation relative au changement de sens de la rue des Sœurs Grises émanant de M. le Conseiller HAMBYE et à laquelle je répondrai ; également une autre interpellation de M. le Conseiller HAMBYE qui porte sur l'opération Leclicloca à laquelle il sera répondu par Mme l'Echevine Mélanie OUALI ; une interpellation de Mme la Chef de groupe Savine MOUCHERON relative aux questions de sécurité et à laquelle je répondrai ; une interpellation également de Mme MOUCHERON concernant la politique du logement et plus particulièrement un immeuble situé à l'avenue du Champ de Bataille et à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin DARVILLE et enfin une interpellation émanant de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE relative aux aménagements du carrefour de la Violette sur la nationale 6 et à laquelle je répondrai. Je vous propose d'entamer nos travaux et de passer la parole à Mme Barbara Mourin qui je pense est dans l'assistance, je vous remercie. Je vous propose de vous avancer et de pouvoir vous installer près d'un micro. Je vous en prie, Madame.

Mme Barbara Mourin : M. le Bourgmestre empêché, M. le Bourgmestre faisant fonction, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux. Il

y a tout juste 10 ans, un projet d'expulsion d'une trentaine de familles issues de la communauté des gens du voyage sédentarisés de longue date, sur un terrain à la périphérie de la Ville, le terrain des hirondelles, avait suscité une importante mobilisation associative. Ces associations pluralistes, réunies sous le nom de Collectif Itinérance avaient initié aux côtés des habitants un long travail de dialogue avec la Ville de Mons et obtenu une suspension de la décision d'expulsion ainsi que la construction d'un projet de réhabilitation du terrain en vue d'en faire un lieu de vie conforme aux droits et attentes des habitants et respectueux de la dignité humaine. Ce projet de réhabilitation avait d'ailleurs fait l'objet d'une estimation budgétaire en concertation avec la Région wallonne. Bien que ce processus ait connu des embuches et n'ait pu aboutir à ce jour, nous tenions à souligner les réelles avancées obtenues alors. Mais 10 ans plus tard, nous avons malheureusement le sentiment d'être revenus au point de départ, il semblerait que les autorités communales, au mépris du dialogue engagé avec les habitants et les associations aient décidé de vider le terrain sans qu'aucune négociation ne soit possible pour permettre aux habitants de maintenir leur mode d'habitat actuel. Notre propos n'est certainement pas de faire de l'angélisme mais nous insistons sur le fait que même si des faits inacceptables ont pu être commis sur ce terrain, ceux-ci ne peuvent servir d'arguments pour imposer à tous les habitants un déracinement culturel irrévocable faisant ainsi payer à tous des faits commis par certains. Nous sommes également conscients que la période de crise actuelle favorise des réponses sécuritaires que nous n'acceptons pas d'autant plus quand il s'agit de problématique d'ordre social. Pour toutes ces raisons, en tant qu'association soucieuse du respect des droits des gens du voyage, nous vous adressons les questions suivantes : où en est le projet de réaménagement du terrain des hirondelles en vue d'en faire un lieu de vie conforme aux critères culturels de ses habitants actuels ? Est-il envisageable de reprendre le processus de concertation qui avait permis de dégager une piste de solutions acceptables pour tous en remettant autour de la table des habitants, les associations et les représentants des autorités communales ? Au nom des associations signataires, je vous remercie de votre réponse et je vous prie d'agréer l'expression de toute notre considération. Les associations signataires sont Picardie Laïque asbl - le MOC Hainaut-Centre - le PAC - le Théâtre des Rues - Amnesty International groupe 27 - Lire et Ecrire Mons-Centre-Borinage - La Ligue des Droits de l'Homme - les Equipes Populaires - l'Entraide de Ghlin - les Filles du Vent - le Collectif Air d'Accueil et une copie de ce courrier a été transmise au Centre de Médiation pour les gens du voyage en Wallonie. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Madame. Quelques éléments de réponse par rapport à votre interpellation au nom du Collège pour vous indiquer qu'effectivement, la volonté qui a été émise par le Collège est de pouvoir faire en sorte que la Ville récupère la jouissance de ce terrain qui lui appartient et pour lequel il y a, depuis 1988, une convention de bail précaire qui a été signé à l'époque par le Bourgmestre M. DUBOIS avec quelques familles qui occupent le bien depuis lors mais avec le temps leur nombre a augmenté. La difficulté qui se pose est que ce terrain concentre depuis son occupation et de manière croissante avec le temps, différentes sources de problèmes. Des problèmes qui sont liés à l'insécurité et l'actualité récente l'a encore démontré, des problèmes liés à des comportements qui induisent de la pollution notamment de la pollution au niveau des sous-sols et des problèmes de sécurité publique liés notamment à la manière dont l'approvisionnement en énergie se pose, ce qui fait qu'aujourd'hui les autorités communales ont été interpellées par la société ORES notamment quant à la manière dont les prélèvements en énergie se font même s'il y a quelques familles qui effectivement semblent être en ordre de ce point de vue sur le clos des hirondelles. Et donc, face à la multiplication des difficultés, la Ville a souhaité pouvoir récupérer la propriété de ce terrain. Alors, notre souhait était de pouvoir avancer avec ordre et méthode en procédant par étapes. La première étape qui était suivie, était celle d'un contact informel entre les agents de quartier et les différents habitants du clos pour nous permettre de faire la clarté quant au nombre de personnes qui habitent sur place et au profil des familles qui résident sur place, ce qui est apparu de ce premier contact, c'est que nous avons un retour globalement favorable nous disent les rapports de Police, les différents habitants du clos quant à l'option qui était celle discutée d'un relogement sur d'autres sites et dans des logements plus traditionnels, c'est en tout cas les rapports de Police qui nous ont été transmis suite à ce premier contact. Il y a eu d'ailleurs pour certains dossiers, certains cas individuels un début d'accompagnement social par rapport aux procédures de relogement, on a eu des contacts au niveau de la Ville avec différentes familles pour les orienter vers les structures notamment de logements sociaux et pour les aider dans leurs démarches comme nous le faisons pour tout citoyen de cette région et nous avons malheureusement dû constater peu de temps après, qu'alors que toutes ces démarches se faisaient progressivement et dans la discrétion, manifestement un mot d'ordre avait été donné au sein du camp, refusant le principe même d'un départ de ce lieu et de ce type de relogement. Et donc, nous avons eu des contacts notamment téléphoniques ici à l'Hôtel de Ville, nous indiquant qu'il fallait mettre un terme à cet accompagnement vers différentes formules de relogement car les habitants, avec unanimité, ne souhaitaient plus quitter ce lieu et c'est alors qu'est intervenue la conférence de

presse que vous avez organisée avec un collectif d'associations et des formations politiques pour faire entendre votre voix et la manière avec laquelle vous perceviez les choses. Je dois dire à titre personnel et au nom du Collège que nous regrettons d'ailleurs que cette conférence de presse ait été organisée sans qu'il y ait pu avoir de contacts préalables avec les autorités communale puisque quelque part il y a une forme d'expression publique de votre part sans connaître la méthode utilisée par la Ville, ni les intentions qui étaient celles du Collège en la matière ainsi que les arguments et les préoccupations qui étaient les nôtres. Depuis lors, en tous les cas, nous sentons que les choses évoluent, des contacts semblent avoir été pris par différents habitants du site notamment avec le CPAS et avec certains services qui vont précisément dans le sens de questions posées quant aux formules de relogement, ce qui témoigne semble-t-il d'une volonté de dialogue retrouvée de la part d'un certain nombre d'acteurs qui résident sur place, nous nous en réjouissons, malheureusement je dois reconnaître également que les problèmes de sécurité que j'évoquais tout à l'heure n'ont pas été en se raréfiant au cours des derniers jours et des dernières semaines, l'actualité relayée par la presse en témoigne et c'est tout à fait déplorable et donc, ce que je voudrais dire c'est qu'il n'y a pas de stigmatisation, il n'y a pas de volonté de notre part de mettre tout le monde dans un sac quel qu'il soit, le fait est que par les faits de groupe, par les faits de concentration et par la nature même du camp, ces problèmes d'insécurité majeurs et répétés créent des difficultés par rapport au respect de l'ordre public et je dirai à l'autorité qui doit être exercée par tous les pouvoirs publics, qu'ils soient administratifs ou judiciaires sur ce site et compliquent singulièrement la tâche de celles et ceux qui doivent faire respecter l'ordre de par les difficultés que nous rencontrons quant à la régularité des domiciliations, quant à la nature même des lieux et de la structure du logement et de l'habitat qui s'y situent. Nous ne mettons certainement pas tout le monde dans le même sac, on ne stigmatise pas mais on veut récupérer un bien qui appartient à la Ville et qui est occupé en bonne partie majoritairement sans titre ni droit et on veut mettre un terme à cet effet de groupe qui crée toute une série de difficultés d'ordre de sécurité publique que nous ne pouvons plus naturellement accepter en tant qu'autorité communale et c'est la raison pour laquelle nous avons notifié effectivement notre décision de pouvoir récupérer ce terrain dans des délais qui sont ceux prévus par la loi mais néanmoins, compte tenu des démarches qui ont été faites récemment par toute une série d'habitants, cela nous permettra de saisir la perche qui nous est tendue et de pouvoir instaurer un dialogue avec ces habitants et donc nous avons demandé puisque nous disposons en interne de ressources nécessaires via notamment le CPAS à notre service de médiation de pouvoir reprendre contact avec les habitants, de pouvoir relancer le dialogue et de voir de

quelle manière nous pourrions aboutir à cet objectif mais de façon concertée, l'idée n'est pas d'avancer tête baissée et avec des gros sabots mais de pouvoir atteindre l'objectif qui lui reste un objectif incontournable qui a été fixé par la Ville qui est la récupération de ce terrain et le démantèlement du camp mais tout en prenant en considération la situation des familles, leur profil, les enfants scolarisés, etc. etc. Et donc ce contact sera pris dans les prochains jours et nous aurons sans aucun doute l'occasion de discuter avec les personnes de bonne volonté qui représenteront les habitants du clos pour faire en sorte d'aboutir à l'objectif de la meilleure manière qui soit. Voilà qui clôture la réponse du Collège, comme vous le savez dans ce type d'exercice, il n'y a pas de réplique qui est prévue mais à coup sûr nous aurons certainement l'occasion d'en rediscuter. Voilà merci beaucoup en tout cas, je vous propose mes chers collègues de pouvoir continuer nos travaux en reprenant notre ordre du jour traditionnel.

1^{er} objet : Conseil communal. Vérification des pouvoirs – prestation de serment et installation d'un Conseiller communal en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire.
Secrétariat

REMIS

2^e objet : Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat

REMIS

3^e objet : Conseil communal. Modification de la composition des Commissions du Conseil communal. Secrétariat

REMIS

4^e objet : POLICE-CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue Commandant Lemaire à Cuesmes. GEP 6002/CU/51

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Création d'un emplacement PMR - Rue de Flénu à Cuesmes. GEP 6002/CU/37

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Réglementation de la circulation - Avenue de l'Hôpital à Mons. GEP 6002/189

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Réglementation de la circulation - Rue de la Coupe à Mons. GEP 6002/91

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue de la Filature à Saint-Denis.
GEP 6002/OB/32

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

5^e objet : Service de Prévention. Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2014-2017.
Prévention 3.2014.8

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : De façon générale, on est relativement satisfait de l'ensemble du plan stratégique de sécurité et de prévention, il y a une question préalable qui nous taraude, c'est de voir un peu quelle méthodologie a été effectuée pour le mettre en place et surtout dans quelle mesure il n'aurait pas été possible de faire des panels citoyens pour faire remonter les demandes des citoyens à gauche et à droite, en tout cas d'avoir un processus participatif qui fasse que ce plan stratégique de sécurité et de prévention soit bien celui de tous les montois et non uniquement des services de Police et de cohésion sociale mais vraiment d'avoir une participation citoyenne directe, il existe des outils qu'on utilise un peu trop peu, ce genre de plan est vraiment important pour être partagé par l'ensemble de la population. Un point positif vraiment pour nous c'est le point sur les violences intrafamiliales, on le sait, la majorité des violences elles se passent à l'intérieur des familles, là où aucune caméra ne pourra jamais sécuriser qui que ce soit et donc c'est vraiment essentiel pour nous d'en faire un point prioritaire surtout que ce sont des violences qui touchent majoritairement des femmes, l'actualité récente nous l'a d'ailleurs montré. En ce qui concerne le point sur ce que vous avez appelé les violences juvéniles, vous mettez en partenariat les maisons de quartier, je ne comprends pas trop pourquoi les maisons de jeunes n'ont pas été mises en partenariat, surtout qu'il en existe une à Mons-Centre même si elle n'a pas encore d'agrément officiel, il en existe une à Cuesmes, ces deux endroits que vous ciblez donc je trouve un peu dommage de faire fi de ces maisons de jeunes et je me demande aussi ce qu'il en était de faire fi de ces maisons de jeunes, on voit que le travail par rapport aux maisons de quartier c'est un peu dommage de ne pas les valoriser dans le travail qu'elles font pour justement occuper, donner une place importante à la jeunesse, je voulais savoir pourquoi elles n'étaient pas inscrites et quelle était aussi la volonté du Collège par rapport à la création de nouvelles maisons de jeunes, est-ce qu'on avait arrêté cette envie ou bien est-ce qu'on va continuer quand même à créer des maisons de jeunes sur le territoire montois ? Ensuite, il y a un point dans lequel vous dites que quand les nouvelles sanctions administratives communales seront

d'application, il faudra en informer les citoyens, très bien mais ça me permet de rebondir par rapport à une interpellation que j'avais faite, qui avait été rejointe par une interpellation de M. MELIS par rapport à ces nouvelles mesures de sanctions administratives communales puisqu'il y avait eu quand même des demandes pour qu'à tout le moins la Commission Jeunesse soit concertée notamment si on décidait de faire ce que la loi nous permet, c'est-à-dire de passer de 16 ans à 14 ans et donc de voir où ça en était, quand est-ce qu'aura lieu le débat au Conseil communal, est-ce qu'il y aura des commissions préparatoires puisqu'on lit dans le règlement qu'il y avait une volonté du Collège d'utiliser, on ne sait pas quelles mesures, mais les mesures qui sont fournies par la loi, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme de JAER, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. Juste une petite remarque, nous avons bien noté qu'on allait toujours dans ce plan, privilégier les alternatives aux fameuses amendes administratives que ce soit en termes de médiation, de prestations etc. donc on espère vraiment dans le concret que ça se fera vraiment, qu'on privilégiera systématiquement des alternatives, en tout cas, nous serons très attentifs à ce que ça se passe comme ça. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mais, écoutez, quelques éléments de réponse. Tout d'abord, je voudrais remercier le service de Prévention et le service de Police qui ont fait un gros travail de préparation par rapport à ce plan stratégique. Pour répondre aux questions qui ont été soulevées par Mme DE JAER quant à la participation citoyenne, la règle qui a été suivie pour préparer ce plan était celle d'un reporting des travailleurs sociaux qui sont sur le terrain et qui sont au contact de la population tout au long de l'année et notamment dans les quartiers ciblés par le service et qui nous ont permis aussi par un travail d'analyse des données qualitatives et quantitatives de déterminer tout un certain nombre de priorités et donc c'est comme ça que ça s'est fait. D'une manière générale, quand des soucis interviennent au niveau du terrain, ils nous remontent par des interpellations citoyennes tantôt au niveau de la Ville de Mons, tantôt au niveau directement du service de Prévention, de ses antennes, tantôt au niveau de la Police et de son service de médiation également, donc je dirai on a un certain nombre de convergences qui remontent naturellement vers nous quant aux difficultés qui se posent sur le terrain et qui nous permettent dès lors d'en tirer des conclusions et d'identifier les objectifs prioritaires qui sont à poursuivre dans le cadre de ce plan stratégique.

Néanmoins, vous citez des violences intrafamiliales, c'est un domaine extrêmement important, il y a d'ailleurs un travail conséquent qui est fait et je salue d'ailleurs la Conseillère Michèle WAELPUT qui s'est beaucoup engagée sur le sujet avec la Police et des structures existent, vous les avez mentionnées, notamment les structures portées par le CPAS et qui font

un travail remarquable. Vous citez les maisons de jeunes et là je dois reconnaître que vous avez raison, c'est certainement un créneau sur lequel on devrait travailler un petit peu plus qui n'est pas mentionné dans le document et donc nous allons retenir votre suggestion et j'ai demandé d'ores et déjà à la responsable du service de Prévention qui est ici, Mme Roos de pouvoir faire en sorte d'initier ce dialogue pour qu'il puisse être aussi un des partenaires privilégiés dans le cadre de la réalisation de ce plan stratégique. Un mot également pour vous indiquer que, oui peut-être simplement vous dire que les maisons de jeunes ne dépendent pas quant à leur multiplication de la Ville mais vous le savez, de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la Ministre Uytendaele notamment mais donc c'est en tout cas une piste tout à fait intéressante que l'on va suivre. Egalement, un élément pour vous dire que quant au travail de terrain qui est effectué en matière de prévention, il y a différents partenaires qui sont habitués à collaborer avec le service, je pense notamment à la Maison Internationale, je pense aussi au travail qui est réalisé dans les quartiers et plus récemment dans le quartier de la gare, vous savez qu'on a inauguré cette maison de quartier dans ce quartier qui était sensible et où les choses s'améliorent petit à petit avec des travailleurs sociaux également sur le terrain et pour cloôturer quant à la problématique des sanctions administratives, la philosophie est celle que vous avez indiqué et qui est reprise dans le texte et nous souhaitons, comme nous l'avons indiqué en début d'année, pouvoir mettre en place tout un cycle de concertations préalables avec les acteurs du secteur, on n'a pas encore commencé, je vous le concède mais cela ne saurait tarder, tant avec les acteurs de la prévention qu'avec la Police pour faire en sorte d'avoir une proposition la plus aboutie possible à effectuer au niveau du Conseil communal. Voilà pour Mme DE JAER et pour M. BEUGNIES, la fin de mon intervention porte également sur votre préoccupation donc l'idée est que l'on puisse concerter au maximum avant de venir avec une proposition mais surtout de privilégier les peines alternatives plutôt que l'amende et la sanction purement financière. Je ne sais pas si vous souhaitez réagir ? Sur le vote, pas de difficulté ?

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Juste un mot par rapport à ce point. Nous ne sommes évidemment pas contre la prévention, que du contraire, mais nous pensons que dans le même temps les sanctions administratives doivent être appliquées bien entendu de manière stricte, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais donc il faut trouver un juste milieu, c'est la position du Collège, la difficulté qu'on rencontre sur le terrain est que bien souvent des personnes qui sont soumises à des sanctions financières peuvent s'avérer être insolvables et alors on se retrouve dans une forme d'impunité et donc il y a aussi d'autres personnes qui sont

issues de milieux plus aisés et pour lesquelles ces sanctions financières ne constituent pas un frein suffisant et dès lors les peines d'intérêt général peuvent dans ces deux cas constituer des réponses adéquates et donc c'est la raison pour laquelle nous utiliserons de manière privilégiée ces peines d'intérêt général mais nous continuerons comme nous l'appliquons depuis longtemps d'ailleurs à travailler également avec des sanctions financières quand c'est indispensable. Pas de difficulté sur le point en tant que tel ?

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

6^e objet : Terril Sainte-Félicité (Flénu). Arrêté ministériel de non déclassement du site. Recours en annulation. Autorisation d'intervenir à la cause. Contentieux Urba

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

7^e objet : Radiation d'office. Autorisation de faire opposition à l'ordonnance rendue le 21 mars 2014 en référé et au provisoire par la Chambre des Référés du Tribunal de Première Instance de Mons. Contentieux Population

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 8^{ème} annexe

8^e objet : Cadre du personnel ouvrier. Modifications. GRH/SH/Cadres 2014/PO

REMIS

9^e objet : Cadre du personnel des Services Techniques. Modifications. GRH/SH/Cadres 2014/ST

REMIS

10^e objet : Cadre du personnel administratif de l'Administration centrale. Modifications. GRH/HH/Cadres 2014/pa

REMIS

11^e objet : Cadre du SIPP. Modifications. GRH/SH/Cadres 2014/SIPP

REMIS

12° objet : Cadre de la Régie foncière. Modifications. GRH/AD/Cadres 2014/RF

REMIS

13° objet : Statuts administratif et pécuniaire. Modifications. GRH/JN/Statuts

REMIS

14° objet : Ordonnance relative à l'organisation de la Ducasse. Gestion Territ. et Économique

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je l'avais déjà demandé l'année passée mais ça n'a pas été entendu. Dans les critères qui permettent les ventes par les ambulants, on dit qu'il y a un certain nombre de vendeurs ambulants qui seront admis, ce que j'entends bien et donc le critère c'est premier arrivé, premier servi. Donc, nous, on serait vraiment demandeur qu'il y ait des critères de durabilité en fait de ce qu'ils vendent plutôt que d'avoir juste ce critère-là, donc c'est à l'article 13, ce sont les critères pour permettre de faire une priorité donc ça ne veut pas dire qu'on considère qu'en 2014 l'ensemble des objets qui seront vendus par les commerçants ambulants seront bio, éthiques et cie mais qu'en tout cas faire un premier pas, c'est-à-dire que s'il y a plus de vendeurs ambulants qu'il ne faut le faire, le critère de choix soit d'abord de privilégier ceux qui vendent de la qualité, qui vendent des produits issus du commerce équitable ou des choses comme ça. Je ne dis pas que ça va se faire cette fois-ci mais je pense que ça permettra de mettre une intention en tout cas et que petit à petit on puisse aller vers des objets de meilleure qualité. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, cette ordonnance repasse pour une petite modification aujourd'hui, nous avons eu débat. La difficulté qui se pose est que le type de produits offerts est en général très basique, ce sont des ballons, des peluches, des nœuds et que donc c'est assez difficile de faire une commission spécifique. On peut avoir le débat si vous voulez, si vous avez des propositions de critères à nous formuler, on est prêt à les entendre mais pour cette année-ci, ça va être impossible.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'aurai une liste de critères alors pour l'année prochaine, j'imagine qu'ils seront intégrés, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous discuterons de tout cela. Alors, le point est approuvé.

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

15° objet : FEDER 2014-2020 - RAVEL - Étude du prolongement du tronçon pour la partie Mons de la ligne Mons-Estinnes en vue de l'établissement de la fiche FEDER - Désignation de l'IDEA dans le cadre d'un contrat « In House » - Approbation. MP E/FEDER/ RAVEL

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je m'attendais plutôt à venir au point 16 en fait, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, le point 15 est approuvé.

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

Entrée de Mme MOUCHERON - Sortie de M. DI RUPO = 42 présents

16^e objet : Objectifs de Convergence. Nouvelle programmation CONVERGENCE 2014-2020 – Présentation des portefeuilles de Mons. **SOUS RESERVE.** E/CONV/nouvelle programmation 2014-2020

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons au point 16, qui j'imagine va susciter des interventions et c'est ce que nous souhaitons. Qui souhaite prendre la parole ? Mme MARNEFFE, M. ANDRE, M. TONDREAU, Mme DE JAER, M. HAMBYE. Je propose de reprendre dans l'ordre, Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Avant mon intervention proprement dite, j'aurais voulu savoir s'il n'était pas possible de faire une présentation générale des objectifs en tout cas étant donné l'importance de ces projets pour le futur de la commune et pour toute la logique de fonctionnement de notre Conseil, dans les années à venir, je pense que ce serait intéressant, maintenant, si ce n'est pas possible, j'en viens à mon intervention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas de difficulté, on a eu le débat en Commission vendredi où j'ai présenté d'ores et déjà la philosophie et l'ensemble des projets mais je peux le refaire à nouveau en séance publique. Quelques éléments tout d'abord d'introduction pour vous dire que le souhait du Collège était que nous puissions avoir un premier débat ce soir. Donc, il ne s'agit pas de fiches-projets abouties, ficelées et cadencées par le Collège, proposées à l'approbation du Conseil communal mais il s'agit d'un ensemble de projets auxquels nous avons songé avec nos services, qui nous semblent intéressants de mener dans le cadre de la prochaine programmation des Fonds Européens et nous voulions avoir un premier débat aujourd'hui pour échanger avec vous et voir si d'autres projets pouvaient émerger auxquels nous n'avions pas nécessairement songé. Il faut également savoir que dans le cadre de cette nouvelle programmation, il y a des évolutions significatives par rapport à ce qui a été d'application jusqu'à présent, la première évolution porte sur le champ géographique d'application du programme européen. Jusqu'à présent et ce depuis 1994, nous avons toujours travaillé dans le cadre du territoire hennuyer, c'est le programme Objectif 1 et ses différents successeurs, le Phasing Out, Convergence, ici on est suite à la réforme de la politique européenne de cohésion dans un programme qui s'appliquera indistinctement à l'ensemble de

la Wallonie en dehors du Brabant Wallon. Donc, ça veut dire que nous serons soumis à une concurrence territoriale qui sera plus importante que par le passé. Deuxième changement important, ce sont les critères d'éligibilité et la nature même des projets qui pourront être reconnus éligibles dans le cadre de cette nouvelle programmation avec une volonté de mettre un accent de la part des autorités wallonnes et européennes plus sur des actions d'ordre économique et de développement durable et moins sur des actions liées à des infrastructures ou des travaux et donc troisième aspect sur lequel je me dois d'insister également, c'est sur la faisabilité des projets dans un délai relativement rapide compte tenu de l'imposition de la règle N +2 qui s'applique au niveau de l'ensemble du programme, sur l'ensemble de la région wallonne hors Brabant Wallon et qui nécessitera une certaine pression de la part des autorités wallonnes sur les opérateurs et sur la Ville notamment quant à notre capacité à réaliser des projets rapidement. Et donc, des projets assez lourds, assez complexes comme ceux qu'on a pu mener jusqu'à présent et je pense notamment au Palais des Congrès, ce sont des projets qui ne pourront plus être réalisés de manière aussi conséquente, aussi nombreux en tout cas que par le passé. Alors, les grandes orientations qui ont été retenues par le Collège en l'état sont les suivantes : 1^{er} constat - 1^{er} objectif - 1^{ère} priorité : consolider la situation du commerce dans nos centres urbains. Vous le savez, on en a déjà souvent débattu, que ce soit dans le cœur historique de Mons ou dans le cœur de Jemappes, il y a des difficultés importantes qui se posent avec les constats qu'on a déjà évoqués, le niveau des loyers, les bâtiments qui sont délaissés par leurs propriétaires et qui posent toute une série de difficultés au niveau de l'infrastructure, la taille des cellules qui est inadaptée aux besoins ou des grandes enseignes ou de petits artisans, etc. etc. Et donc, face à cette situation, face à la crise que nous connaissons et notamment les centres urbains en matière de commerces et ce n'est pas propre à Mons, j'ai le rapport de l'AMCV qui montre très clairement que tous les centres urbains de Wallonie, à l'exception de Namur qui a cette particularité de ne pas avoir d'agglomération urbaine et donc de concentrer plus naturellement le commerce dans son centre, tous les centres urbains sont confrontés à ces difficultés et donc le Collège a souhaité pouvoir entamer une action significative sur le bâti pour pouvoir reprendre les choses en mains et avoir une action un peu plus dirigée sur le commerce, je m'explique. Il s'agit du concept de maternité commerciale, nous avons identifié un certain nombre d'axes qui nous semblaient prioritaires, il s'agit du piétonnier et en particulier du haut de la rue de la Chaussée, de la Grand'Rue non piétonne, de l'axe de la gare, je me limiterai à ces 3 axes-là et du Passage du Centre sachant qu'il y a également ici ou là d'autres bâtiments que nous ciblerions, ces axes sont identifiés pour des raisons diverses, soit parce qu'ils sont déjà en grandes difficultés et ici je pense à

l'axe de la gare, soit parce qu'ils sont des axes qualitatifs mais où on constate un début de phénomène de dégradation qualitative du commerce et c'est le cas dans la Grand'Rue non piétonne, soit que ce sont des axes essentiels et qui sont des vitrines du commerce montois et là je pense au piétonnier et singulièrement au haut de la rue de la Chaussée. Donc, ces axes ont été identifiés, l'idée est que le Collège, la Ville puisse racheter un certain nombre de bâtiments avec la difficulté qui va être générée par cette fiche-projet, c'est-à-dire que nous risquons d'être soumis à une forme de spéculation sur ces bâtiments, soyons très clairs, si les propriétaires jouent le jeu de la spéculation, de deux choses l'une, ou bien il y aura expropriation parce que nous avons mis en place des périmètres de rénovation urbaine dans tous nos axes commerçants, c'était dès le début de cette législature porté par l'Echevine de l'Urbanisme Joëlle KAPOMPOLE et ses services ou bien nous serons contraints de revoir les bâtiments que nous avons ciblé. Je le dis parce que nous sommes confrontés à ces difficultés, nous avons des projets commerciaux dans le piétonnier actuellement et nous devons faire face et c'est assez regrettable à ces phénomènes de spéculation, tout d'un coup, des bâtiments qui ne trouvaient même pas preneurs hier parce qu'un projet arrive avec une enseigne, voient leur valeur faciale doublée ou triplée, parce qu'on arrive avec un projet en termes d'intérêt collectif et d'engagement de la part de ces propriétaires pour leur Ville, pour une stratégie de long terme d'inoccupation des bâtiments et de valorisation y compris d'autres bâtiments qu'ils possèdent par ailleurs dans la rue, je trouve ça assez irresponsable mais c'est un autre débat. Et donc, l'idée est que la Ville puisse acheter des bâtiments si possible contigu pour les avoir en enfilade et avoir une stratégie globale, pouvoir sur base d'un appel à candidatures sélectionner un certain nombre de candidats commerçants qui pourraient s'appuyer sur une liste identifiant tous les grands produits manquants dans le cœur historique et particulièrement au cœur de Mons, on peut citer, avant on avait la chance d'avoir de beaux stylos chez Piplart, on avait la chance d'avoir La Palette, on avait la chance d'avoir toute une série de produits, une poissonnerie, etc. tout ça a disparu du Centre-Ville et l'idée serait qu'on puisse aider les candidats à identifier un secteur d'activités par une liste qui serait non exhaustive mais arrêtée par les autorités communales, un appel à candidatures, sur base de l'appel à candidatures on sélectionne des projets avec un plan financier, quelque chose de très sérieux, on aménage évidemment préalablement les locaux pour faire en sorte qu'ils soient plus en adéquation avec les besoins du marché et on les confie dans le cadre de cette maternité commerciale, à ces jeunes ou nouveaux commerçants avec un processus de loyer progressif pour faire en sorte qu'ils puissent prendre le temps de s'installer, d'attirer une clientèle, de faire leur chiffre d'affaires, d'être confrontés à leurs dépenses et on accompagnerait tout cela à la fois d'un

outil de capital à risques par le biais de l'Invest Mons-Borinage-Centre avec qui nous avons pris contact pour lui demander d'élargir son corps business aux commerces de Centre-Ville pour corriger les carences du secteur bancaire privé qui manifestement a de grosses difficultés à soutenir des projets commerciaux pour le moment et nous accompagnerions également d'une forme de conseils, d'animations économiques commerciales pour accompagner et aider les nouveaux commerçants qui s'installent pour éviter les risques de faillite parce que souvent, on constate que des gens se lancent, n'ont pas l'expérience, soit sont rattrapés par la TVA, l'ONSS, etc. etc. Donc, l'idée est vraiment non seulement d'avoir une action sur l'infrastructure et les bâtiments, sur le type de commerces que l'on installe mais aussi sur une vision à plus long terme avec un encadrement et faire en sorte qu'au terme des 5 années par exemple, les jeunes commerçants, les nouveaux commerçants puissent prendre leur autonomie, soit en rachetant la cellule et alors on vient dans un fonds qui est reversé à la Ville et qui peut alors racheter d'autres cellules et faire le même processus, soit en déménageant s'ils se sentent suffisamment forts et en allant dans une cellule par ailleurs. C'est vraiment la philosophie majeure de ce projet qui est très important, auquel on tient beaucoup et qui est valable à la fois pour le cœur de Mons et pour le cœur de Jemappes dont la rénovation urbaine se termine tout doucement au niveau des travaux et pour lesquels on voudrait insuffler une nouvelle dynamique sur le plan là d'un commerce qui serait plutôt un commerce de proximité. Il y a beaucoup d'autres actions comme vous l'avez vu dans le dossier qui sont proposés notamment en matière de design en lien avec les commerçants et notre nouveau centre de design, je ne vais pas m'y attarder si vous avez des questions on pourra y revenir tout à l'heure ou des suggestions. Toute une approche également très spécifique qui est assez audacieuse qui a été menée dans d'autres villes et qu'on souhaiterait développer ici à Mons en matière de système de gestion des stocks de marchandises et de livraisons. Pas besoin de vous faire un dessin, tous les matins c'est le capharnaüm dans les rues de Mons compte tenu des difficultés qu'on a de faire respecter nos zones de livraison, les camions arrivent, ce sont des camions qui sont souvent disproportionnés, qui se garent n'importe où, sur les trottoirs ou qui bloquent la circulation, on ne sait pas gérer les horaires, c'est extrêmement difficile, ça crée beaucoup de difficultés et l'idée est qu'on puisse développer chez nous un centre logistique urbain qui serait situé aux portes de la Ville, par exemple sur le site des Bas Prés et qui pourrait avoir une gestion collective des stocks et des livraisons avec des véhicules plus adaptés, c'est un projet qui est vraiment ambitieux mais encore une fois il y a des exemples ailleurs et qu'on souhaiterait pouvoir importer à Mons et faire en sorte qu'en partenariat avec d'autres structures comme Multitel notamment on puisse avoir une gestion intelligente du

processus de livraison en cœur urbain. Nous avons également développé un projet qui est en phase avec son temps et qui porte sur le commerce en ligne, vous savez que le commerce en ligne devient de plus en plus concurrentiel par rapport au commerce traditionnel et là ce sont plutôt d'ailleurs les centres commerciaux de périphérie qui en sont les victimes plus que les centres urbains qui eux cette fois peuvent bénéficier de leur cadre de vie, de leur chaleur, de leur environnement pour pouvoir continuer à attirer le chaland et donc nous avons souhaité pouvoir développer avec Multitel également un comptoir virtuel dans lequel les différents commerçants de centres urbains pourraient se retrouver avec toute une série de facilités.

Alors, également des formations, voilà tout ça c'est le premier bloc qui porte sur la priorité au redéploiement commercial partant du principe qu'à partir du moment où la Ville déploie toute une série d'efforts pour se faire belle, pour être attractive, il faut qu'on puisse garder un commerce de proximité, un commerce de qualité dans nos artères de centre urbain. Deuxième grande priorité, c'est la redynamisation, la poursuite de la redynamisation urbaine et donc même si ça n'est plus dans les priorités, nous avons souhaité et notamment en regard de ce que les autres villes vont déposer pour ne pas être en marge, continuer toute une série d'efforts, sur les voiries, nous ciblerions alors les voiries là où ça nous semble le plus pertinent, à côté de sites touristiques majeurs, on pense à la Rampe Ste-Waudru, on pense à la rue des Sœurs Grises qu'on évoquera tout à l'heure, à la rue Terre du Prince, à la rue de la Réunion notamment, donc toutes ces voiries qui doivent finaliser quelque part l'aménagement du centre historique de Mons mais qui ne se retrouveront plus en nombre aussi conséquent que celles que l'on a pu réaliser sous cette programmation-ci. Une poursuite du travail sur les façades qui nous semble indispensable tant cette opération est un succès et un marqueur de l'identité de la Ville et puis des projets qui pour certains sont déjà bouclés au niveau de notre Administration, qui nous semblent aussi tout à fait pertinents comme le réaménagement du square St-Germain, qui est donc situé entre le piétonnier et la Collégiale Ste-Waudru, nous avons un avant-projet qui est bouclé, nous n'avons plus qu'à lancer quelque part le projet et les travaux, ce sont des travaux conséquents avec la consolidation des murs aux alentours avec le réaménagement du parc, de la fontaine, etc. etc. donc premier aspect, le square Roosevelt de la même manière qui nous semble une priorité entre la future gare et la Collégiale avec le musée Duesberg, reconnu au Michelin avec ses étoiles et qui pourrait faire l'objet d'un réaménagement en surface et d'un aménagement de parking en sous-sol. Et donc ça c'est l'idée pour ce qui concerne le square Roosevelt. De la même manière, nous avons intégré un certain nombre d'autres projets comme la création d'une liaison plus attractive entre la rue Lamir et la Place Nervienne c'est ce qu'on appelle le parc Bouzanton, il y a là un

espace tout à fait qualitatif qui n'est pas valorisé pour le moment et qu'on souhaiterait pouvoir aménager. Nous avons également déposé toute une série d'autres projets, notamment l'idée d'une cité administrative écologiquement modèle pour regrouper les services communaux en Centre-Ville, l'extension du réseau de pistes cyclables et d'un système de vélos partagés pour répondre aux préoccupations en matière d'alternative à la voiture, également toute une série de projets dans les communes fusionnées du Grand Mons en matière de petits patrimoines, on pourra les lister plus en détail si vous le souhaitez. Et en matière de culture et de tourisme, une priorité qui est donnée au Musée Jean Lescarts qui est une priorité depuis longtemps, on n'avait pas su obtenir des financements sous cette programmation et l'objectif est que l'on puisse le valoriser cette fois dans la prochaine programmation en complémentarité avec le BAM qui rencontre un réel succès depuis sa réouverture. La Maison Espagnole, des œuvres d'art en ville sont également suggérées tout comme différents programmes comme la mise en place d'une stratégie au niveau du pôle muséal avec des expositions de prestige qui doivent se prolonger comme on l'a vu avec l'expo Warhol c'est un vrai succès avec des retombées significatives sur le plan économique et commercial. Donc, redynamisation commerciale, attractivité urbaine du cœur de ville et de sites de villages fusionnés dans le Grand Mons.

Troisième pilier, l'énergie et le développement durable avec de nombreux projets qui ont été suggérés par nos services ou à l'initiative du Collège, je cite en vrac : une chaufferie biomasse à l'ancienne caserne qui abrite nos services techniques, un travail sur l'Hôtel de Ville qui est une passoire sur le plan énergétique et pour lequel on souhaiterait commencer à travailler avant d'avoir une rénovation plus en profondeur des aspects patrimoniaux et qui nécessiteront un projet assez conséquent, les panneaux solaires thermiques à la piscine de Cuesmes, une école positive et durable à Ghlin, un hall sportif modèle sur le plan énergétique à Cuesmes, un contrat de performance énergétique pour l'ensemble de la Ville de Mons, un projet de cadastre énergétique global pour la Ville, de nouveaux outils de gestion, de consommation énergétique des bâtiments publics en lien avec Multitel, notre centre de recherches universitaire, la poursuite du plan Lumière que nous n'avons pas su finaliser sous cette programmation-ci qui est un programme important d'investissements de plusieurs millions d'euros et qui doit nous permettre d'avoir recours plutôt au LED plutôt qu'aux lampes traditionnelles et également d'en profiter pour mettre en valeur nos bâtiments patrimoniaux.

Quatre aspects sur lequel je dois insister, c'est l'économie créative, vous le savez nous avons la chance à Mons de compter une communauté d'entreprises extrêmement dynamique notamment de gens de notre région et notamment dans le secteur numérique et donc l'idée est que l'on puisse poursuivre notre spécialisation dans ces secteurs d'avenir et soutenir vraiment

l'ensemble des acteurs du monde privé mais aussi du monde public qui travaillent dans ce domaine, l'idée est donc de pouvoir se reposer sur le projet de Hub Créatif qui a été retenu par la Région wallonne et pour lequel il y a une mesure spécifique dans le programme opérationnel et qui aurait une antenne en Centre-Ville avec un ensemble d'acteurs qui pourraient participer, le MIC, Technocité, Co-nnexion, Numédia, Multitel, etc. et donc on aurait vraiment un pôle de créativité en cœur de ville avec des jeunes pousses, des jeunes entreprises avec vraiment un esprit créatif sous-jacent et également d'autres projets spécifiques comme le Living Lab qui est un lieu de créativité assez spécifique sur lesquelles on pourra revenir, des ballades numériques pour la découverte de la Ville, etc. etc. Dernier aspect sur lequel je pourrais insister, ce sont des projets structurant de territoires et qui ont été pensés et conçus simultanément avec nos collègues des communes du Borinage et avec l'IDEA parce que c'est sans doute une des grandes avancées de ce programme-ci, nous avons beaucoup travaillé en synergie avec les communes de la région, on a organisé plusieurs réunions avec les bourgmestres, on s'est vu à plusieurs reprises pour expliquer la stratégie de Mons, voir si on pouvait avoir des projets en interaction avec les autres communes du Borinage, il y a également toute la dynamique de Cœur de Hainaut - Centre d'Energie portée par l'IDEA et dans les projets qui émergent et qui sont prioritaires pour nous il y a notamment le fameux dossier de la Nationale 51 qui part de Mons jusqu'à Quiévrain, qui traverse tout le Borinage et qui est une vitrine pour notre région, qui actuellement connaît de gros soucis, que ce soit en termes de mobilité, en termes d'aménagement du territoire et paysager et donc l'idée est que là, à partir de toute une série d'études, on puisse réaménager complètement cet axe, le repenser avec un bus à haut potentiel, avec de nouvelles voiries qui permettraient d'orienter de manière privilégiée la circulation automobile vers l'axiale boraine, vers l'autoroute avec un nouvel accès autoroutier vers Quaregnon et vers le zoning de Ghlin-Baudour et également toute une série d'autres recommandations sur le plan de l'aménagement du territoire. Au-delà du dossier de la N51 qui comprendra des aspects importants pour Mons liés à la finalisation de tous les abords de la nouvelle gare, Place Léopold d'un côté, les voiries sur les Grands Prés, Chemin de l'Inquiétude, Avenue des Bassins de l'autre, il est important de pouvoir finaliser tous ces espaces par rapport aux efforts qui ont déjà été déployés et ce sera intégré, labélisé par Cœur du Hainaut dans le cadre de ce dossier ou en marge mais en tout cas, cela fera partie de la stratégie globale. Deuxième grand projet structurant, j'en termine tout doucement, le projet Haine bleue - Voies vertes, on a la chance même si c'est un petit cours d'eau, ce n'est pas la Sambre et encore moins la Meuse, on a la Haine, on se dit que ce cours d'eau est situé entre la ville nouvelle et la ville ancienne, qu'il

sera bordé demain de toute une série de nouveaux logements, de nouvelles fonctions communales et qu'il conviendrait de pouvoir valoriser cet espace, ce cours d'eau le mieux possible et donc l'idée est d'avoir une coulée verte qui parte du Grand Large, qui traverse le site des Grands Prés et qui parte vers le Borinage et que l'on puisse avoir une stratégie d'aménagement conjointe avec les autres communes à ce niveau-là et développer tout une promenade multifonctions, que ce soit pour les vélos, les piétons, les skateurs etc. pour faire en sorte d'avoir un lieu de convivialité, agrémenté de mobilier urbain, de verdure, etc. entre la ville ancienne et la ville nouvelle et qui se complèterait par une extension du réseau Ravel notamment. Et puis je dois également citer d'autres projets qui sont portés plus par l'IDEA mais le Président de l'IDEA - Marc BARVAIS - pourra y répondre ou même y ajouter l'un ou l'autre élément s'il le souhaite, je pense notamment à la réhabilitation que l'IDEA va mener au niveau du zoning de Cuesmes et à l'aménagement des différents zonings et notamment du Parc Scientifique pour lequel il y a une amélioration qualitative qui est prévue en marge de tous les projets qui sont portés par l'IDEA avec la géothermie, avec les nouvelles voiries, etc. Donc, une stratégie à la fois centrée sur le commerce qui quelque part parachève tous les efforts qui ont été accomplis par les pouvoirs publics dans les cœurs urbains jusqu'à présent, tant en termes de stratégie touristico-culturelle qu'en termes de rénovation et réhabilitation urbaines, une stratégie également qui est centrée sur l'attractivité urbaine pour finaliser les efforts accomplis en matière de voiries et de patrimoine, une stratégie liée au développement durable par rapport à tous les projets que la Ville peut développer de manière importante dans les années à venir et enfin, une stratégie par rapport à la créativité et aux liens que l'on peut développer sur le plan du développement régional avec les autres communes et nos partenaires traditionnels que sont l'IDEA mais également les acteurs de la formation et de l'innovation. Voilà de manière plus ou moins synthétique la présentation de ces projets telle que je l'avais réalisée en Commission mais cette fois-ci à l'intention de tout un chacun.

Encore une fois, la philosophie du Collège est de pouvoir en débattre, d'entendre la sensibilité des uns et des autres, dès lors de pouvoir statuer à nouveau en Collège sur cette stratégie, cette programmation, puis de revenir vers le Conseil communal avec des fiches ficelées celles-là pour qu'elles puissent être déposées dans le cadre de l'appel à projets. Voilà, alors je propose que l'on puisse passer au débat et je donne la parole à Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie M. le Bourgmestre pour cette présentation.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si vous me le permettez Mme MARNEFFE, juste une petite seconde, je me devais, ce que je n'ai pas fait, de saluer les jeunes Conseillers qui sont là

avec Mme Valérie Bernard, qui sont venus regarder le début de nos travaux et qu'on peut saluer. Merci à eux pour leur attention. Excusez-moi Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je disais que je vous remerciais pour cette présentation et je trouve ça très intéressant d'avoir des projets aussi foisonnants et nombreux. Je regrette par contre le fait qu'étant donné qu'il y en a beaucoup, c'est difficile pour nous de cibler ce qui va vraiment faire l'objet des fiches qui vont vraiment être introduites donc chaque point que vous nous avez évoqué ne pourra pas faire l'objet d'une fiche proprement dite. Si, ok donc je retiens par contre la nécessité peut-être d'avoir quelque chose de plus structurant parce que parfois c'est difficile d'avoir un sens pour regrouper certaines actions. Je pense que les projets auraient plus de chance d'aboutir si parfois il pouvait y avoir des fils conducteurs un peu plus forts pour tenir ensemble un projet. Donc ça c'est une remarque plutôt générale sur la forme que pourra prendre la réponse à cet appel à candidatures. Alors, en termes de projets proprement dits, par rapport tout d'abord à l'attractivité commerciale, je partage vraiment votre constat et je pense que beaucoup de projets rejoignent ce que nous pensons, je laisserai néanmoins le soin à ma collègue Charlotte DE JAER de détailler un petit peu ce qu'on pourrait amener dans ce domaine-là. En ce qui me concerne, je vais plutôt m'intéresser à ce qui concerne d'abord l'énergie et le développement durable. On vous rejoint assez en ce qui concerne la priorité donnée au fait de consommer moins, notamment au niveau de l'Hôtel de Ville, je pense que c'est vraiment très important d'avoir une exemplarité en termes de bâtiments communaux et principalement l'Hôtel de Ville, pour tout ce qui est quartiers durables, cadastre énergétique, remplacement de chaudières, là on vous suit totalement. J'ai peut-être un petit peu plus d'hésitation par rapport à ce qui concerne le Closter Eco construction, je pense que c'est une initiative qui vient quand même pas mal du privé également d'architectes, de personnes impliquées dans le domaine de la construction, je crois qu'il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas récupération de la part des autorités politiques de quelque chose qui tourne déjà bien, donc je pense que ça peut être un soutien pour cette initiative mais que ce ne soit pas une récupération, je pense qu'il y a des personnes qui sont porteuses de ces types de projets et je pense qu'il faut leur laisser ce type de projets en mains. Par rapport au fait de consommer autrement, les panneaux solaires, on vous rejoint également, on pourrait dans cette optique aussi, penser à des projets d'éoliens citoyens dans lesquels on pourrait faire des appels éventuellement aux citoyens qui souhaiteraient souscrire des parts en montant des projets de ce type-là. Pour aller un petit peu plus loin je pense dans cette idée d'énergie et de développement durable, je pense que ce serait aussi intéressant d'un peu relayer ce que font notamment les pôles de compétitivité comme Green Win pour avoir une

structure qui incite les entreprises à mettre en place des systèmes de managements environnementaux et voir éventuellement au niveau de la commune comment on pourrait soutenir ça dans nos zonings et dans nos entreprises. Globalement, je pense que néanmoins de façon préalable, je pense qu'il aurait été pertinent d'avoir déjà des éléments de réponse par rapport à notre situation en termes de sobriété carbone et donc là je viendrai un petit peu aux nouvelles par rapport au projet Pollec donc je pense que d'avoir un bilan en termes d'émissions de Co2 à l'échelle de la commune aurait permis d'identifier vraiment les besoins en termes d'investissements pour avoir une économie plus sobre en carbone. Donc, là je vais vous demander où ça en est au niveau de l'obtention des subsides et au niveau du lancement du projet. Dernière chose mais je pense qu'on va peut-être en parler au point 23 ter, qu'est-ce qu'on pourrait envisager également par rapport à la conversion au niveau des outils industriels existants au niveau de notre commune, que ce soit les Cimenteries d'Obourg ou celles d'Harmignies. Alors, en termes d'attractivité urbaine et de mobilité, on partage votre volonté d'investir dans tout ce qui est mobilité douce, vélos partagés, réseaux cyclables, Ravel, on a déjà eu le point précédent en termes de Ravel, on s'interroge également pour savoir où en est le projet du pont Clara en termes de Ravel, il faudra que ça fasse partie du projet structurant en termes de territoire, en termes de mobilité. Au niveau du projet tram et RN 51, à priori on est favorable évidemment à revaloriser tout ce qui est transports en commun à ce niveau-là, je pense qu'on pourrait aussi avoir une réflexion mais vous allez me dire que c'est à un autre niveau de pouvoir qu'on va l'avoir, mais avoir une réflexion sur le maintien et la revalorisation des gares et de l'axe ferroviaire qui est quand même situé non loin de là. En termes de sentiers on évoque la nécessité de valoriser ce qui existe en travaillant sur tout ce qui est balisage et signalétique, on insiste fortement à travailler également sur tout ce qui est connectivité, le projet Haine bleue - Voies vertes évoque toutes sortes de connectivités à mettre en place mais je pense que ça doit s'étendre parce que les connectivités dont il est question dans le réseau Haine bleue - Voies vertes concerne surtout Nimy, je pense qu'il y a également des problèmes de connectivités entre le Ravel et d'autres voies lentes au niveau de Jemappes et encore au niveau d'autres communes, on l'avait déjà évoqué avec une intervention d'un de nos collègues. De nouveau ici, on regrette que pour pouvoir monter notre dossier vers le haut et être plus pertinent pour l'obtention de ces subsides, on demande de nouveau un état des lieux qu'aurait pu constituer le plan communal de mobilité donc je ne sais pas si l'urgence en la matière permettra d'avoir des constats ou en tout cas permettra d'avancer déjà certains points qui pourraient permettre d'être plus pertinent. Enfin, en termes de mobilité, j'évoquerai le point parking, ce plan communal de mobilité nous aurait permis de

savoir un petit peu les besoins qu'on avait, on a déjà un point qui concerne l'occupation du parking en bas du piétonnier, l'ancien parking du Match pourrait être revalorisé en parking en bas du piétonnier c'est assez positif. Par contre, en ce qui concerne le square Roosevelt, je pense que sa situation n'est peut-être pas la plus adéquate, par ailleurs le caractère historique du quartier risque de nous mener peut-être dans des fouilles archéologiques qui vont peut-être compliquer fortement le dossier et enfin, si vous me parlez d'urgence pour ce dossier-là, on risque de se retrouver avec des travaux qui auront lieu en même temps que les travaux de la gare, ce qui va poser de gros gros problèmes je pense pour le quartier. Donc, je ne pense pas que ce soit le projet le plus adéquat en tout cas dans l'immédiat. En termes d'aménagement du territoire maintenant, on regrette l'absence de vrais projets de reconversion de friches industrielles, vous avez évoqué le fait qu'il y en avait un au niveau des Etablissements Gobert mais pour moi, il ne s'agit pas vraiment d'une reconversion industrielle comme il y avait déjà une activité. Je pense qu'on pourrait envisager ça notamment au niveau de la tuberie de Nimy, l'ancienne tuberie de Nimy qui a déjà peut-être été évoquée dans le cadre des périmètres des sites à réaménager des Sarts donc je ne sais pas où ça en est au niveau de la Région wallonne mais ça pourrait peut-être être une piste à envisager. Au niveau de Jemappes et de la dorsale boraine, des sites sont également possibles en termes de friches industrielles. Donc, la logique étant bien de permettre d'utiliser d'abord des friches industrielles plutôt que de prendre des terrains vierges et donc de rester bien dans le cadre d'une gestion plus parcimonieuse de l'espace. Dernier point, vous m'excuserez d'être un peu longue mais je pense que ce débat est très intéressant pour le futur de notre Ville, mon dernier point concerne l'économie créative. Je pense qu'il faudrait avoir peut-être un axe transversal d'envergure qui puisse mettre en place des projets créatifs autour d'une économie sobre en carbone. On pourrait penser de manière assez simple déjà à un projet centré autour de la lutte contre l'obsolescence programmée donc avec une valorisation des objets sur du long terme plutôt que de favoriser le rebut parce que les objets sont maintenant de plus en plus programmés pour ne plus être utilisables, que ce soit en termes de téléphonie, en termes d'ordinateurs, je pense que d'avoir des structures qui permettent la remise sur le circuit de tous ces objets qui sont devenus obsolètes, pourrait être tout à fait dans la logique de cette économie sobre en carbone. Tout ce qui est projets aussi d'économie collaborative sont également complètement dans ce sens-là, des petits exemples, on parle en termes de tourisme de projets type « rbnb » je ne sais pas si vous en avez entendu parler, ce sont des particuliers qui ont des chambres d'amis et qui les mettent à disposition moyennant finances de touristes dans le coin. Je pense que dans le cadre de Mons 2015 c'est clairement le type de projets qu'on pourrait essayer de développer. Pour

les objets, on peut faire la même chose, essayer de mettre à disposition d'autres personnes des objets qu'on n'utilise pas souvent, des objets d'outillage, des raclettes, des tondeuses à gazon, que sais-je, il y a un projet qui s'appelle « tool pool » qui est un petit peu dans cette logique-là. L'espace de co-working clairement ça fait partie de projets d'économie collaborative, en termes de mobilité, c'est tout ce qui est la logique voiture à plusieurs. Donc, maintenant j'en viens à un projet qui est beaucoup plus structurant qui se fait dans la ville de Quito en Equateur par un belge qui s'appelle Michel Bauwens et qui essaye de mettre en place un système de « peer-to-peer » pour une idée de mettre en collaboration un accès à la connaissance et à des modes de production de valeur. Donc, pour la Ville de Quito il fait ça pour des projets en termes d'éducation, pour l'accès à des bouquins etc. également en termes d'agriculture, pour l'amélioration des pratiques agricoles, pour la mise en place de projets de tracteurs en open source comme il appelle ça, donc je pense qu'il y a vraiment moyen de creuser là-dedans et si Mons pouvait avec déjà des sources novatrices comme il y en a dans le zoning Initialis pouvoir être précurseur dans ce type de projets, je pense que ce serait vraiment intéressant. Maintenant, dernière chose, je pense que l'économie de fonctionnalité est également une piste qui permet de travailler dans cette logique d'économie sobre en carbone, le principe ici est de remplacer le principe de vente par le principe d'usage. Il y a deux gros exemples qui sont assez connus qui est celui de Michelin qui travaille plutôt que de vendre des pneus, il vend des kilomètres parcourus. L'avantage étant qu'ils ont tout intérêt à avoir des pneus de bonne qualité puisqu'ils devront les remplacer moins souvent. Un autre exemple, celui de Xerox qui vend plutôt un nombre de copies plutôt qu'une photocopieuse. Et donc avoir de nouveau des structures, des pools de compétitivité qui permettent de lancer ce genre de projets, je pense que ce serait vraiment des projets structurants pour la Ville. Alors, ce ne sera peut-être pas possible d'avancer déjà ce type de projets pour le portefeuille 2014-2020 mais je pense que ce sont des éléments vraiment auxquels on doit réfléchir pour notre Ville et pour notre territoire. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Merci. Je trouve que toute une série de points sont effectivement très intéressants. On est assez heureux d'avoir été entendu sur certains points que l'on retrouve ici dans les différentes fiches-projets qui faisaient l'objet de notre programme et qu'on ait pris conscience de la situation du commerce en intra muros nous réjouit. Concernant la création de la maternité commerciale, on s'interroge quand même énormément sur le fait de faire une maternité commerciale à Mons et à Jemappes, est-ce que ça a un sens d'aller mettre des moyens sur Jemappes à ce niveau-là au niveau commercial

quand on sait la situation dans laquelle on est au niveau commercial à Jemappes et alors je prendrai pour exemple Frameries où on a installé une maternité commerciale il y a plus d'un an, il n'y a qu'un seul commerce qui s'y est installé. Donc, est-ce qu'on n'aurait pas intérêt à axer sur le cœur de Mons, sur l'intra muros plutôt que de se dissiper et d'aller mettre des moyens sur Jemappes qui risquent peut-être d'être investis à fonds perdus ? Alors, au niveau du parking, ce qu'on réclame également depuis un bon bout de temps, on est heureux de voir qu'un parking est prévu au square Roosevelt avec un nouvel aménagement, évidemment il sera intéressant de voir quel est le plan de mobilité global qui va arriver puisqu'on l'attend également depuis un petit temps puisque comme le faisait remarquer ma collègue Ecolo, c'est un endroit en Centre-Ville donc très bien par rapport à la proximité des commerces mais il faut pouvoir y arriver aisément à ce niveau-là. On s'interroge également concernant la Maison du Chanoine Puissant, Mons 2015 c'était quand la technologie rencontrait la culture, mais il ne faudrait quand même peut-être pas faire table rase du passé et c'est quand même un peu dommage pour une capitale culturelle de dire qu'elle transforme un musée qui est fermé depuis un certain temps, je le conçois, en un bâtiment qui deviendra un bâtiment administratif. Alors, le système de vélos partagés, là aussi on est assez heureux de le voir apparaître puisque c'était aussi un des points du programme pour les élections communales de 2012, par contre moi je m'interroge quand même beaucoup sur le fait qu'il faille faire un projet de recherche en partenariat avec des universités et des hautes écoles pour déterminer la mise en place de vélos partagés. Je ne suis quand même pas certain que dans toutes les villes où on a installé des vélos partagés, on ait commandé une étude universitaire pour savoir comment on allait mettre en place les différents vélos partagés ou les endroits où on allait les mettre. Et alors enfin, un dernier point sur lequel je voulais intervenir, c'est la réhabilitation du site Gobert Matériaux, c'est très bien, on va en faire une zone touristique très intéressante mais quand je vois qu'en fait on va prévoir de faire du tourisme d'affaires à ce niveau-là, est-ce que ça ne va pas venir en concurrence avec le Palais des Congrès qu'on est en train d'installer et qui avance très vite lui, voilà, merci pour les réponses.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. ANDRE. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je vous avais courant février interpellé sur les fiches Feder à remplir pour le 15 mai en vous proposant notamment la rénovation du Musée Puissant et la création de parking indispensable et urgent intra muros. Vous aviez répondu votre désir de collaboration avec l'IDEA et l'accompagnement commercial nécessaire, dans la presse vous avez aussi parlé de maternités d'entreprises, aujourd'hui vous nous proposez un projet de fiches Feder à débattre et vous êtes prêt à écouter, prendre bonne note et corriger des

avant-projets que vous nous soumettez, comme vous l'avez dit en Commission. Que dire alors ? De manière générale tout d'abord, la sensation que j'ai eue en lisant l'entièreté de ces fiches, c'est une vision un peu trop technocratique de la redynamisation commerciale de la Ville et accentuée en plus par un certain snobisme de la terminologie linguistique anglophone. Je n'ai jamais vu autant de termes anglais dans une délibération au Conseil communal. C'est peut-être une mode mais il faut quand même considérer qu'on peut être fiers de notre langue et on pourrait certainement dire tous ces termes en français tout simplement. Puis-je aussi vous rappeler en activité commerciale que l'activité commerciale est surtout une activité privée, je n'ai jamais rencontré le secteur public faire du commerce ou en faire une profession et l'ensemble des commerçants petits ou grands vous diront d'abord qu'ils attendent du pouvoir communal de permettre l'accès à-travers des parkings les mieux situés, proches, pas chers de leur clientèle et de leurs clients, un aménagement de voirie le mieux possible et je prends comme exemple la rue de Nimy, la rue de Bertaimont, la propreté de celles-ci c'est tout à fait normal et aussi parfois on l'oublie, l'absence d'incivilités régulières qu'on retrouve dans nos rues, voir des cannettes sur le pas de porte d'un commerce accompagné de molosses c'est l'exemple type pour faire fuir les candidats clients. Bref, cependant en Commission vendredi dernier, vous nous avez en partie rassurés car vous nous avez déclaré que tous ces projets de technologie un peu trop savante en fait se réaliseront à-travers la Régie Foncière Autonome exactement qui en aura la gestion et le contrôle. C'était déjà un peu le cas d'une certaine façon à-travers Mons Rénovation et rappelons cependant que celle-ci qui avait quand même un budget au départ de 5 millions d'euros sur plus de 10 ans, a réalisé peu d'opérations. Elle a réalisé quelques opérations à la rue de la Clef et à la rue du Miroir et les plus importantes étaient à des destinations non commerciales. Je prends l'exemple du cinéma, je ne dis pas que ce n'est pas bien, le cinéma du Plaza ainsi que l'important immeuble de bureaux qui était un peu la mauvaise image de la place de la gare, tout cela c'était fait par la société Mons Rénovation. Et l'exemple du St-Jean rue de la Clef à ce jour non encore réhabilité complète un peu la réflexion de la nécessité d'agir prudemment. Il y a d'autres bonnes nouvelles annoncées comme celle qui m'a frappé le plus, c'est la volonté du Collège de proposer la création de parkings souterrains square Roosevelt, c'est un peu un monstre du Loch Ness cette fois-ci j'espère que ce ne le sera plus. Autre remarque, j'ai envie de dire aussi c'est que vous n'avez pas chiffré l'ensemble des projets et vous n'avez pas aussi défini les priorités à ceux-ci qui donne une sensation un peu d'inaccompli dans le travail et la Commission Européenne est très exigeante à ce sujet et toutes les autres villes ou intercommunales ont eux chiffré leurs projets, j'ai ici l'exemple de Charleroi, leurs projets

s'élèvent à 300 millions, je suppose qu'ils en ont fait des subdivisions, Liège entre 150 et 300, Namur 10 à 15 et Tournai 8 à 15. Là peut-être qu'il faudrait revoir avant de déposer en tout cas l'entièreté de ces projets, il faudrait certainement les chiffrer, bien sûr d'une manière assez large. Dans la troisième partie, vous nous proposez toute une série de listes de travaux et parfois j'avais l'impression, c'est peut-être un peu ironique mais j'avais l'impression de relire un futur programme de travaux de la Ville de Mons. Et c'est vrai que là aussi, il y a deux versions dans les rues que vous nous proposez, je trouve que les rues devraient être précisées et dire pourquoi vous choisissez plutôt cette rue, vous avez déjà en partie répondu tout à l'heure et c'est la même chose pour le pôle muséal dans lequel vous dites que vous voulez faire des expositions et développer cela dans le cadre de Mons Capitale Culturelle Européenne tout ça c'est très bien, voilà. Mais là aussi, il y a des choses que je ne saisis pas très bien c'est la création au Marché-aux-Herbes d'un Hub Créatif ou tout de suite on parle de commencer en parlant de structure et d'achat immobilier avant de définir l'action et les retombées. Ce que je crois, c'est que parfois dans tout ce programme, c'est assez théorique et parfois il faudrait peut-être y ajouter des éléments plus concrets. Dans les projets en collaboration avec l'IDEA, là, c'est excellent on parle notamment de la rénovation du quartier de la Place Léopold et du quartier de la gare, l'aménagement des Bas Prés, c'est une excellente idée presque inattendue parce que souvent ce quartier est un peu ignoré alors qu'il est proche du centre et vous avez dit que ça pouvait être une coulée verte entre le quartier de Nimy et en même temps ce que j'appelle le Grand Large et y arriver par la Haine vers la Ville. Vous avez parlé et là je reviens un peu sur la réflexion faite par Yves ANDRE, là aussi on parle de tourisme d'affaires, je me suis demandé exactement ce que ça voulait dire, est-ce que ce n'est pas contradictoire le tourisme d'un côté c'est plutôt des loisirs et les affaires c'est plutôt d'une certaine façon la vie économique, je me suis demandé s'il n'y avait pas une contradiction. En même temps et comme M. ANDRE l'a dit, à quelque centaines de mètres on vient de construire un Palais des Congrès qui pourrait d'une certaine façon remplir cette mission. Revenons un peu en arrière sur quelques détails et là vous parlez de la réfection des voiries. Pourquoi dans le dossier que vous avez soumis en Commission, vous mettez une liste et dans le dossier que vous nous avez envoyé on ne soumet plus de liste, c'est comme si vous nous aviez donné la possibilité de proposer d'autres rues c'est pour ça que je profite de cette occasion pour proposer une autre rue qui m'interpelle énormément aujourd'hui et peut-être que vous comprendrez, il y a une rue commerçante de la Ville qui est en train de souffrir terriblement et on l'oublie, c'est la rue d'Havré. J'ai fait le compte tout à l'heure, j'ai constaté qu'il y avait plus de 20 surfaces commerciales sur 140 immeubles qui sont à vendre, à louer

ou fermées et surtout dans la première partie de la rue. C'est quelque chose qui m'a terriblement frappé et est-ce que ce sont les travaux de la rue de la Clef, les travaux de l'église St-Nicolas, la rénovation un peu ancienne de la voirie, mais dans la réalité c'est à la fois le manque de parking, la propreté, les incivilités et parfois même l'insécurité. Et la population montoise, il faut se le dire, en matière commerciale n'est pas toujours riche et c'est cela qu'il faut donner au commerce local un côté florissant, profitant de l'attrait patrimonial de cette Ville en attirant un public extérieur qui lui parfois peut être plus favorisé. Ce que je voulais aussi vous dire c'est très bien dans le choix des réfections des façades, il faut continuer ce qui a été fait à ce jour est cité en exemple un peu partout et attire tant les touristes que les investisseurs mais pourquoi créer une nouvelle cité administrative, nous avons déjà la rue Buisseret alors pourquoi la faire à la rue Frère Orban, nous avons déjà l'ING qui s'est transformée en site pour la Police de Mons, Fortis c'était une destination à la fois privée, commerciale et économique, ça donne cette impression que la Ville de Mons devient de plus en plus administrative et de moins en moins économiquement portée vers l'extérieur, je préférerais de loin que dans cet immeuble se créent des sociétés privées à destinations économiques florissantes. Très bien aussi l'aménagement du Musée Chanoine Puissant et non pas de la Maison Chanoine Puissant et venons à ce sujet qui m'avait heurté et dont je vous ai déjà fait part vendredi, à-travers ce document vous parlez de transformer ce musée en observatoire du logement. Pour moi, comme M. ANDRE l'a dit aussi, ce n'est pas un bon exemple pour la population. La population montoise est sensible à ce musée, c'est l'histoire patrimoniale de sa Ville, il faut quand même rappeler qui était le Chanoine Puissant, le Chanoine Puissant était un bienfaiteur montois, c'est celui qui a un peu remis au goût du jour la Procession du Car d'Or, c'est lui qui l'a redéveloppée dans les années 30, cet immeuble il l'a acheté, c'était un ancien refuge de l'abbaye Ghislenghien et il était un collectionneur, il avait fait à travers cette maison un legs à la Ville de Mons justement pour faire en sorte que tout ce qui se trouvait dans cet immeuble permette aux habitants de la Ville de Mons de connaître leur histoire et leur patrimoine. Je compare un peu cette maison à la Maison Losseau, la Maison Losseau c'est la même histoire, c'est aussi quelqu'un qui quelques années après ou parallèlement mais peut-être pas avec les mêmes fonds patrimoniaux a voulu aussi donner quelque chose à sa Ville en faisant en sorte que tout ce qu'il avait constitué notamment en valeurs immobilières et notamment tout ce qui était « art nouveau », faire en sorte que ce soit montré, donné à la population montoise. Je ne vois pas demain la Maison Losseau transformée en bureaux administratifs, ce serait exactement la même situation. Vous me direz mais que faire parce que vous m'avez répondu en section que si je trouvais un

financement pour avoir un gardien de musée, ce serait peut-être plus facile. Mais là il faut chercher, il faut essayer, il faut peut-être faire en sorte de rénover ce musée et puis par après en regarder la destination et essayer de voir à-travers les contrats qui existent avec la Communauté française, à travers le contrat pôle muséal, à-travers le contrat Manège de trouver des possibilités pour faire en sorte de garder ce musée. Surtout qu'à côté en plus vous avez l'artothèque, vous avez le Musée Duesberg, pourquoi ne pas faire un ensemble à ce sujet-là et penser dans ce sens-là, ça ce sont les choses que je veux vous dire et j'espère que de ce côté-là les situations pourront se trouver et on pourra permettre ainsi de garder ce musée à cette destination première. Pour le reste, je voulais aussi vous dire que c'est très bien les propositions qui sont faites pour les pistes cyclables et les vélos partagés, ça permettra à chacun d'avoir une bonne condition physique et dire aussi ceci, on parle du patrimoine des communes du Grand Mons et on parle, quelque chose qui n'est pas bien, on parle du petit patrimoine. On peut parler du patrimoine tout court parce que je ne vois pas pourquoi il y aurait du petit patrimoine dans les communes extérieures et en même temps du patrimoine dans le Centre-Ville. Ce que j'ai dit à peut-être été un peu long, parfois un peu passionné mais je crois que l'important de ce point aujourd'hui, ça décrit un peu en grande partie les travaux et les aménagements que l'Europe pourrait nous financer, certainement pas tous, pour les 10 prochaines années. L'image de la Ville doit être donnée pour que ses habitants à l'extérieur puissent en être fiers, notre Ville change, avance, se modernise mais elle doit garder ses racines. Sa population bouge, augmente mais attention pour rester dynamique et entreprenante, il faut aider ceux qui entreprennent et qui travaillent permettant ainsi aussi d'aider les autres parce que c'est ça la solidarité. Voilà ma modeste contribution au débat que vous avez voulu organiser aujourd'hui, j'espère que le Collège en tiendra compte, merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. TONDREAU. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci. De façon générale, je me demandais si on pourrait disposer, j'imagine que les fiches seront envoyées avec l'ordre du jour du Collège. A tout le moins, les chefs de groupe pourraient disposer de ces fiches quand elles seront envoyées au Collège afin de voir un peu comment concrètement on imagine la mise en œuvre et de voir s'il y a l'une ou l'autre proposition qu'on pourrait ajouter, on était assez satisfaits de la priorité de l'investissement sur le commerce en Centre-Ville même si, j'y reviendrai pour nous, ça ne doit pas se limiter, à la différence de M. ANDRE, au Centre-Ville et que de façon générale ce plan même si c'est un peu moins pire j'ai envie de dire que les précédents, malgré tout on voit qu'il y a une forte concentration des investissements vers le Centre-Ville et assez

peu vers les villages et les communes d'avant la fusion. Au niveau du commerce en Centre-Ville, on a eu un subside wallon il n'y a pas tellement longtemps pour de la signalétique touristique si je ne m'abuse, je pense que ce serait utile de pouvoir faire une fiche pour de la signalétique commerciale et de la signalétique de parking puisque quand on avait eu la discussion aussi au Conseil communal, ma collègue Mme MARNEFFE avait proposé pas mal de choses, vous avez dit non ça ce n'est pas possible, ça ne rentrera pas dans le subside qu'on a eu or on sait qu'il manque de signalétique c'est notamment le cas, je vais prendre un bête exemple, si on n'est pas montois et qu'on va se garer aux Casemates, on ne sait pas en fait qu'on est assez près de la rue de la Chaussée et qu'on est à 15 minutes de la Grand'Place donc ce sont des choses qui peuvent favoriser le cheminement piétons mais aussi favoriser le parking extra muros qui pour les personnes qui n'ont pas de problème de mobilité n'est quand même pas fortement éloigné du Centre-Ville, des signalétiques à 10 minutes par ci, à 10 minutes par là et des cheminements de commerces. En ayant discuté avec les commerçants, c'est une des choses qu'ils regrettent c'est le fait que finalement les gens ne se promènent plus dans Mons et quand on ne se promène plus dans Mons, forcément on ne passe pas devant les commerces. Je pense que rentrer ce type de fiche en se basant un peu sur ce qu'on avait pu produire pour avoir le subside pour les signalétiques touristiques mais en l'adaptant, je pense que ça peut faire l'objet d'une fiche et qu'elle pourrait ne pas demander un montant trop important et être acceptée. Au niveau des maternités commerciales pour moi le projet en Centre-Ville tel qu'il est proposé est fort bien, par contre pour ce qui est hors Mons-Centre, je serais d'avis de faire une seconde fiche avec un projet de maternité qui soit centré sur le commerce de proximité et donc pas sur un redéploiement économique commercial à Jemappes ou ailleurs mais plutôt de se dire, par exemple à Flénu où il y a de moins en moins de commerces et où c'est vraiment un problème pour les gens, là la maternité servirait vraiment à du commerce de proximité donc soit des petites épiceries et une boulangerie donc vraiment le commerce de base, pas l'offre commerciale telle qu'on peut la voir se développer en Centre-Ville ou alors de le coupler dans la même fiche, je ne sais pas les critères pour faire les fiches mais il me semble en tout cas que cette double dimension permettrait d'empêcher les villages autour de Mons de parfois un peu se mourir et notamment la population d'en partir, l'exemple de Flénu est flagrant puisqu'on voit aussi qu'il y a de moins en moins de gens qui y vivent. Je pense aussi pour remettre une fiche qu'on pourrait rentrer dans les deux mais qui permettrait en tout cas d'attirer des gens, je pense qu'on peut se dire qu'il y aura que le commerce et les zones à vocation touristique qui vont attirer les gens dans le Centre-Ville mais c'est un peu se tromper je pense aussi que c'est parce qu'on a des écoles, parce qu'on a

des services et donc il y a un service qu'on pourrait mettre en place en Centre-Ville en projet-pilote voire plus loin, Mme MARNEFFE en a vraiment parlé, c'est les prêteeries et les donneries et donc les prêteeries je pense qu'on peut les mettre sur base, donc les prêteeries c'est la Ville via le subside Feder, achèterait une série de matériel, par exemple une ponceuse on n'en utilise pas très très fréquemment chez soi, en général on en achète surtout que Brico a arrêté le prêt de ces petits objets ou bêtement un appareil à raclette, on fait en général 2 ou 3 raclettes par an et encore, c'est quand on est friand de fromage et donc il y a des villes qui ont fait ça et notamment Louvain-la-Neuve, d'avoir des prêteeries qu'on pourrait mettre soit au départ des bibliothèques communales qui sont déjà des prêteeries mais de livres donc on étendrait leur mission à la prêterie d'objets et donc là avec une idée de réduction de nos émissions de carbone voire au niveau des maisons de quartiers pour un peu valoriser ces maisons de quartiers et se dire voilà, moi mon taille-haie je l'utilise que deux fois sur la saison donc je vais le chercher à la prêterie plutôt que d'en acheter un, ce qui coûte aux gens et qui en plus est mauvais en termes d'émissions de Co2. Par contre, moi je crois qu'il y a quelque chose pour lequel on ne sera pas d'accord sur ces projets, c'est le parking au square Roosevelt, on va quand même construire, en tout cas il y a une étude qui va être faite, ça dépend du Conseil communal, sur le parking en dessous du Match, à côté de ça on a le parking de la Halle qui sera un jour fini, le parking en Centre-Ville, on sait que ceux-ci hormis le vendredi matin ne sont pas remplis à 100% avec la proposition de signalétique on peut aussi favoriser le parking extra muros et donc là on va faire un chantier donc la gare elle est prévue pour la fin 2018 donc soit on va commencer les travaux après et donc on est quand même un peu plus vraiment dans l'urgence dont vous nous parliez au début, soit ces travaux vont être concomitants dans un quartier qui souffre déjà pas mal, je pense à l'axe Capucins parce qu'à un moment il faudra quand même détourner la circulation, on va se retrouver avec des travaux juste à côté de la rue de la Chaussée, des travaux qui vont à nouveau entraîner un charroi important de ce côté-là de la Ville, sur un site qui a quand même une haute valeur patrimoniale et donc en tout cas pour nous, le parking au square Roosevelt ça ne ferait pas partie des fiches que nous proposerions si nous étions dans la majorité. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. Et nous terminons presque avec M. HAMBYE et puis ce sera au tour de M. LECOCQ.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Un point précis, très court et bref à propos du fameux Musée Chanoine Puissant, simplement je crains qu'en modifiant l'affectation aujourd'hui, on risque évidemment d'entraîner une demande de révocation de la donation qui a été faite

puisque je pense qu'une des conditions à la donation qui a été faite à la Ville de Mons, c'est de constituer un musée à cet endroit-là. Et donc je pense qu'on risque d'avoir une action en révocation de la donation, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, merci. M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Bien entendu, notre groupe relève beaucoup de bonnes idées dans les projets qui nous sont présentés pour l'avenir de notre Ville et bien entendu nous faisons partie du Collège donc nous soutenons bien entendu les projets qui nous sont aujourd'hui présentés. Pour ma part, je voudrais revenir sur le Centre-Ville de Mons. Pourquoi ? Tout simplement parce que je considère que le Centre-Ville est la vitrine d'une région et que quand le Centre-Ville va bien, la région en général va bien. Je n'ai pas du tout l'intention de rentrer dans le détail des propositions, je pense que ce n'est pas le lieu mais je pense que nous devrions faire un peu de benchmarking si ça ne dérange pas mon voisin, car pas loin de chez nous, il y a quand même des centres-villes qui fonctionnent bien même si j'en conviens, rien n'est simple. Dans une autre vie, avec les commerçants du Centre-Ville et M. Jean-Luc Calonger qui est le président de l'association des gestionnaires de centres-villes de Wallonie, nous avons visité notamment Nancy en France et Leeds dans le Nord de l'Angleterre, ces deux centres-villes sont des exemples bien entendu mais ce sont des exemples de réussite en termes de gestion de centre-ville. Autre exemple, pas loin de chez nous, le centre-ville de Valenciennes qui n'est plus à la traîne depuis le développement notamment du tram. Quelques réflexions que j'avais envie de laisser à votre analyse. Une question également, si vous me permettez, ce soir vous avez parlé tout à l'heure de la Régie Foncière qui se chargerait de certains projets notamment de ceux du Centre-Ville si j'ai bien compris, quid de la Gestion Centre-Ville, première question et deuxième question, quid des propositions qui devraient normalement émaner de cette institution, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions de l'Assemblée ? Non. Je vais d'abord proposer à mon collègue Marc BARVAIS qui l'a souhaité de vous apporter quelques éléments de précision et puis j'enchaînerai.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, on a évidemment évoqué assez bien l'IDEA lors de ces projets au niveau Feder notamment Mme MARNEFFE qui dès le départ avait parlé de fils forts, le Bourgmestre était suffisamment explicite sur le fait que beaucoup de projets ont été travaillés avec les bourgmestres du territoire notamment au niveau du Borinage et surtout que tout le travail qui a été développé au niveau du Cœur de Hainaut où il y a eu quand même les analyses, les perspectives, les actions ont servi de regroupement de pas mal d'actions et c'est le rôle que l'IDEA veut jouer en tant que fédérateur. Alors, vous avez insisté

sur le développement durable et le développement durable est vraiment un axe important de ces projets qui seront d'ailleurs présentés au Conseil d'Administration de l'IDEA mercredi avec une conférence de presse le 15 mai mais on parle notamment d'éco zonings puisque nous avons à Tertre quand même un des exemples d'éco zoning reconnu par la Région wallonne, que nous voulons évidemment multiplier, c'est-à-dire l'utilisation parcimonieuse de l'énergie et des collaborations à l'intérieur du zoning où on veut développer aussi l'économie circulaire, faire en sorte que les différents composants du même zoning puissent travailler ensemble de manière à ce que les circuits soient les plus courts possible et la consommation de Co2 soit limitée. On parle aussi d'éco quartiers puisqu'il y a des collaborations entre l'UMons et l'IDEA en vue de la création de cités sociales éco-construites, on travaille aussi sur la biomasse et les projets de Géothermal donc c'est la constitution de nouveaux puits géothermiques, on parle de 6 ou 7 puits qui seront construits dans les années prochaines. Alors, au niveau développement durable, vous avez évoqué le Ravel, il y a un projet évidemment de Ravel d'Estinnes à Cuesmes qui est important, au niveau de la RN 51, au niveau développement durable le Bourgmestre a signalé les trois axes que vous avez avec la Nationale 51, avec l'autoroute et avec l'axiale boraine mais on a aussi déterminé à ce niveau-là des axes transversaux verts qui doivent être des circuits de mobilité douce qui permettent justement de faire la jonction entre ces trois axes. Alors, au niveau de cette vision globale, je crois que la RN 51 est un bel exemple et il y aura un autre exemple qui est l'axe transversal du Borinage. Redynamisation des zonings, on sait bien que nos zonings ont un certain nombre d'années et outre le zoning de Cuesmes, pour Mons, il y aura aussi un revamping au niveau d'Initialis et de Ghlin. Et finalement, dans le développement durable et là on peut rejoindre un peu l'intervention de votre collègue Mme DE JAER, nous allons entrer au niveau d'Hygée un projet de recyclerie qui permettra de travailler avec les CPAS de La Louvière et de Mons sur des projets de donner une nouvelle vie à de nombreux objets et pour Mme DE JAER, les prêteeries, donneries, accorderies, ce projet existe actuellement et est développé par le plan de cohésion sociale, le service de Prévention de la Ville de Mons notamment au niveau de l'Allée des Oiseaux, il ne reste plus qu'à créer évidemment des cafés de remise en état de matériel à usage des personnes privées, ça ça n'a pas encore pris naissance mais je suppose que...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : il y en a déjà à Mons, ça a ouvert il y a quelques mois, voilà, une initiative citoyenne.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Ah vous m'enverrez l'adresse et j'irai visiter parce que ça je ne connaissais pas encore. Voilà toutes les interventions notamment au niveau du

développement durable qui sont quand même une priorité dans le projet Feder. Et je ne vous parle pas des projets FSE qui seront rentrés en même temps surtout au niveau de l'insertion sociale, l'accueil de la petite enfance et la priorité de l'emploi vers les 18-25.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Je voudrais souligner vraiment l'excellente collaboration que nous avons pu avoir avec l'IDEA et avec l'ensemble de la structure au niveau de nos services communaux, c'est vraiment agréable de travailler dans ces conditions. Alors, pour ce qui concerne l'intervention des différents membres du Conseil, j'en viens à celle de Mme MARNEFFE. Mme MARNEFFE vous avez évoqué l'utilité d'avoir une vision plus globale de la stratégie suivie indépendamment des fiches individuelles, bien entendu tout cela va être coulé en forme de texte et la cohérence qui en découle sera mise en évidence dans l'emballage si je puis dire qui sera fait par nos services, aujourd'hui l'idée était d'avoir un premier débat sur les fiches elles-mêmes et je pense qu'il est assez aisé de voir quelle est la stratégie sous-jacente que ce soit en développement commercial, le développement urbain, de développement économique basé sur la créativité et en termes de projets structurants et de développement durable. Donc, tout cela sera naturellement fait dans les jours et les semaines qui viennent. Vous évoquiez la question du bilan Co2 et de la sobriété en termes d'utilisation de Co2, M. BOUCHEZ l'Echevin du Développement Durable m'indique que pour ce qui concerne Pollec, le dossier dont vous avez fait référence, l'étude est d'ores et déjà en cours. Pour ce qui concerne les soutiens aux sites industriels et notamment la question des friches industrielles, j'attire votre attention sur un aspect spécifique c'est que bien souvent les sites auxquels vous avez fait allusion ne sont pas propriétés communales et donc ne permettent pas à la Ville de déposer des fiches projets mais elles nécessitent une intervention d'autres niveaux de pouvoir, soit la SPAQUE, soit d'autres structures comme l'IDEA, la Région wallonne elle-même avec ou sans concours de propriétaires privés, avec concours s'ils souhaitent pouvoir s'en séparer et moyennant des conventions à signer avec la SPAQUE, sans alors là ça veut dire qu'il y a une prise de position de différentes structures publiques quant à l'acquisition de ces biens mais c'est une tout autre histoire et acquérir des biens pollués, ça nécessite de pouvoir assurer ses arrières largement avant notamment avec la SPAQUE donc ce sont des procédures qui sont délicates et pour lesquelles il faut avoir des assurances bien réelles. Pour ce qui concerne le projet auquel vous faisiez référence pour Quito, Michel Bauwens, je vous invite à nous faire part des éléments pour qu'on puisse examiner ces propositions. J'attire simplement votre attention sur les critères d'éligibilité des différents projets car tout n'est pas éligible et nous-mêmes avons des propositions complémentaires mais on a dû s'autocensurer si je puis dire par rapport à ces

différents critères. Vous êtes également revenue sur le plan communal de mobilité et les difficultés que l'on peut rencontrer en la matière, j'attire votre attention sur le fait qu'on doit avoir une approche assez ciblée par rapport aux questions de mobilité et selon les axes et je pense notamment à la question de la Nationale 51 et aux axes de pénétration dans la Ville qui ont une interaction avec d'autres communes et qui nécessitent des études extrêmement importantes, lourdes lesquelles sont prévues dans le dossier RN 51 en l'occurrence mais nécessiteront un temps certain et seront pilotées par différentes structures sur la Ville, l'IDEA, la Région wallonne et les partenaires privés qui bordent cet axe, donc il y a vraiment un travail important à faire en la matière certes mais ce sera difficile d'avoir un plan communal de mobilité global sur le Grand Mons sans disposer des résultats préalables des études relatives aux principaux axes de pénétration dans la Ville. Pour ce qui concerne M. ANDRE et la maternité commerciale à Jemappes, nous avons une analyse un peu différente, nous pensons au contraire qu'il est important maintenant que nous avons investi dans le cadre de vie à Jemappes au niveau de la rénovation urbaine de pouvoir y insuffler une dynamique notamment en termes de commerces de proximité et de soutenir ce centre urbain qui a beaucoup souffert mais qui est un centre urbain important et qui avait autrefois une réelle prospérité sur le plan commercial, on en parlait encore lors de la Cavalcade il y a quelques jours donc le Collège tient à ne pas abandonner Jemappes et à continuer à investir. Nous avons souhaité également pouvoir faire la même démarche sur Flénu, en vous entendant je me disais que finalement on le fera, on s'est là aussi un peu autocensuré en sachant que compte tenu des critères d'éligibilité, ça avait assez peu de chance d'aboutir puisque les portefeuilles de projets qui sont déposés imposent qu'il y ait une certaine cohérence par rapport à d'autres investissements publics réalisés en lien avec l'activité commerciale donc sur Jemappes c'était plus facile parce qu'il y avait les opérations de rénovation urbaine plus les interventions en termes de PGV - Politique des Grandes Villes - pour dégager une stratégie globale et justifier l'obtention de subsides pour ce commerce de proximité, sur Flénu, moi-même j'avais émis l'idée et les services m'ont gentiment rétorqué en me disant mais non, ça va être difficile de trouver des points d'appui pour justifier ces demandes mais après tout, je me dis que n'essayer rien n'a rien et donc on pourrait tout à fait reprendre cette proposition que nous avons également formulée en interne. Pour ce qui concerne le Chanoine Puissant, nous avons entendu les réticences donc je propose qu'on puisse en discuter plus longuement, la seule difficulté que l'on aura est effectivement que si on veut rouvrir des sites à caractère muséal, ce sont des sites qui engendrent des coûts de fonctionnement importants, on a déjà 13 sites dans la perspective de Mons 2015 qui vont ouvrir et le Collège se doit aussi d'avoir une

gestion en bon père de famille donc c'est quelque chose sur lequel on doit être prudent mais nous entendons les remarques des Conseillers et donc nous pourrions en rediscuter le moment venu et je propose que l'on revoit ce projet. Alors, pour ce qui concerne la remarque de M. ANDRE sur les vélos partagés, il s'agit d'un projet tout à fait spécifique de cadenas intelligents, M. LAFOSSE, l'Echevin de la Mobilité pourra vous en parler plus longuement si vous le souhaitez mais il n'est pas question de faire une étude coûteuse sur le sujet, ce n'est pas du tout l'objectif poursuivi. Pour ce qui concerne les interventions de M. TONDREAU, vous évoquiez une vision technocratique et une approche très publique du développement commercial mais j'ai envie de vous dire que c'est bien justement là qu'est la valeur ajoutée de l'autorité publique, c'est que le marché privé si on le suit, nous emmène dans les tréfonds d'un commerce qui ne correspond pas à ce que l'on veut avec de grandes difficultés, des cellules vides, de la spéculation, des excès en matière de loyers, etc. etc. et que dès lors, il est important que l'autorité publique justement, c'est la philosophie qui est suivie ici, puisse réguler, intervenir, développer même si ce n'est pas sa mission première, une action qui permette de corriger le tir par rapport à l'évolution naturelle du marché, si je puis dire, et donc l'idée étant que cette action puisse soutenir les autres commerces qui sont présents et qui existent et donc c'est dans cet esprit-là et sans dogme aucun que nous souhaitons intervenir en étant tout simplement pragmatiques parce que si on laisse les choses évoluer naturellement, et bien on a des perspectives qui sont plutôt sombres en matière de développement commercial. La philosophie qui est suivie est tout de même fort différente de celle qui a été développée dans le cadre de Mons Rénovation, on a quelque part appris de cette expérience et l'idée est cette fois-ci qu'on puisse travailler dans le cadre strictement communal puisque le contexte est différent. Avec Mons Rénovation on parlait de compensations d'investissements privés, ici on est vraiment dans une action publique et volontariste et notre souhait est que ce soit vraiment notre outil, la Régie Foncière qui puisse travailler sur ces acquisitions mais avec des outils qui sont aussi différents par rapport à Mons Rénovation et notamment l'expropriation qui est un outil que le pouvoir public peut utiliser dans le cadre de périmètres de rénovation urbaine que Mons Rénovation ne pouvait pas activer en étant constitué en société anonyme et ici avec des moyens qui sont plus importants encore vraisemblablement que ceux qui étaient dévolus à Mons Rénovation et qui n'étaient qu'une des trois sociétés patrimoniales pour lesquelles des compensations financières avaient été négociées par le Collège à l'époque pour le Centre-Ville et je dois indiquer que les dossiers qui ont été réalisés avec ces trois sociétés sont plus nombreux qu'on ne semble le penser, il y a quand même une cinquantaine de commerces soutenus par Mons Appui en termes de capitalisation, il y a de nombreux projets

d'infrastructure qui ont été portés conjointement par Mons Rénovation et Mons Revitalisation, regardez la rue de la Clef, regardez la rue de la Coupe, regardez tout de même cette opération qui est importante sur la Place Léopold, ça faisait des années que ce bâtiment était laissé à l'abandon et posait de réelles difficultés et était unanimement reconnu par les montois comme le bâtiment le plus problématique et le plus horrible, il y a même eu un sondage d'un quotidien régional sur le sujet du Centre-Ville, donc le fait qu'on ait pu avec cet outil racheter ce bâtiment et maintenant lui donner une nouvelle vocation, c'est quand même une évolution significative pour le cœur de notre Ville. Vous évoquiez vos préoccupations en matière de chiffrage de budget et de fixation de priorités, tout cela sera naturellement fait, c'est déjà en partie fait mais nous ne voulions pas venir avec un dossier partiel en la matière et donc nous reviendrons au Conseil communal avec un chiffrage naturellement plus précis. Quant à la fixation de priorités, c'est toujours un exercice très délicat avant de se rendre à la task force justifier et expliquer notre stratégie, nous avons eu l'occasion déjà de le faire en 2007, de le faire également en 2000 et je pense d'expérience qu'il est quand même utile de ne pas nous-mêmes fixer les priorités trop vite sans connaître la sensibilité de la task force, il faut au contraire avoir une stratégie qui soit évolutive capable de s'adapter aux priorités que le nouveau gouvernement fixera également parce que pour le moment on ne les connaît pas encore, on ne sait pas quelle sera la ligne de conduite du gouvernement wallon qui sortira des urnes par rapport à ces projets donc se fixer des priorités maintenant serait sans doute une erreur par rapport à la flexibilité dont on devra faire preuve pour obtenir un maximum de subsides et voir un maximum de projets retenus pour notre Ville et notre région. Pour ce qui concerne votre préoccupation quant au tourisme d'affaires, la vocation du tourisme d'affaires c'est justement de valoriser notre Centre de Congrès et avec les conventions bureaux que l'on veut consolider, de faire en sorte que le tourisme lié à l'activité du Centre de Congrès c'est ce qu'on appelle le tourisme d'affaires, puisse générer un maximum de retombées sur notre tissu local. Le Chanoine Puissant, je vous ai répondu par rapport à cette préoccupation. J'en viens maintenant aux remarques de Mme DE JAER, vous évoquiez la question de la signalisation, nous avons d'ailleurs encore eu une réunion ce matin avec les responsables du SPW sur cette question, il y a d'ores et déjà dans le dossier qui a été présenté au Conseil communal une signalisation commerciale et liée aux parkings et aux aires de stationnement donc c'est déjà prévu dans le dossier qui a été approuvé par le Conseil avec une signalisation qui est d'ailleurs dynamique et capable de s'adapter à l'actualité et à la capacité des parkings qui sont disposés en Ville, à la fois des structures fermées mais aussi des parkings en surface donc comme la Place Nervienne ou ce genre de choses et donc l'idée étant qu'à un moment donné

si ce parking est saturé que ça soit indiqué de manière dynamique sur les axes principaux de pénétration et de contournement de la Ville, il en va de même pour la signalisation commerciale, on a prévu de signaler les commerces, les axes commerciaux, rue des Fripiers, rue de la Coupe, pas plus tard que ce matin nous redemandions, on a reçu un mail hier à ce sujet des commerçants de l'axe de la gare auquel j'ai répondu hier en rappelant que la signalisation du Centre-Ville à partir de la gare provisoire et notamment du boulevard central relève de la Région wallonne, nous avions justement de longue date prévu une réunion ce matin avec le directeur du SPW avec lequel nous avons une collaboration très constructive, nous avons redemandé que ça puisse être fait, ce que nous avons déjà fait depuis longtemps mais qui avait été refusé dans un premier temps et donc ici nous avons une porte de sortie possible en la matière. Le commerce de proximité, la situation de Flénu, je vous ai répondu tout à l'heure, donc je crois que c'était l'essentiel de vos interventions. M. HAMBYE, Chanoine Puissant, je vous ai indiqué ce qu'il en était, quant à M. LECOCQ, vous évoquiez la plus-value de la gestion Centre-Ville dans tout le processus de consolidation commerciale du Centre-Ville, la gestion aura bien entendu un rôle important à jouer, notamment dans les tasks forces qui seront mises en place pour la sélection des commerçants qui pourraient venir renforcer l'offre en Centre-Ville, il y a également des projets qui sont portés par la gestion Centre-Ville indépendamment des fonds structurels et je pense notamment à un projet de trompe-l'œil sur les cellules vides qui est en cours pour le moment, suite à des contacts pris avec le Ministre Marcourt on pourra en citer toute une série d'autres mais la gestion aura évidemment une plus-value dans tous ces différents projets. Voilà pour l'essentiel des points qui avaient été soulevés par l'Assemblée. Vous avez évidemment la possibilité de réintervenir, je ne sais pas qui le souhaite ? Je vois M. ANDRE et Mmes DE JAER et MARNEFFE, on commence par M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je reviens sur Jemappes, donc l'intention évidemment est bonne mais la prospérité de Jemappes elle est aussi disparue suite à l'implantation de tous les centres commerciaux en périphérie avec la population qui s'oriente plutôt vers les centres commerciaux mais l'intention en tant que telle de dynamiser Jemappes évidemment, je ne peux pas dire que c'est une mauvaise idée. Et alors, la deuxième chose, concernant le parking Roosevelt, je voudrais revenir sur la petite remarque de Charlotte DE JAER concernant le fait que les parkings sont vides en semaine et qu'ils ne sont remplis qu'à un certain moment donné quand ils sont dans l'intra muros, pour moi l'important c'est d'avoir aussi une politique de communication pour montrer que Mons est accessible et qu'on a accès facilement à un parking. Donc, je pense qu'il doit avoir deux-trois parkings en Ville, ça n'empêche

qu'effectivement il peut y avoir d'autres solutions à l'externe qui permettent de faire voyager les clients dans le système, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc sur la signalétique, on l'avait déjà exprimé quand on avait discuté de la signalétique voie touristique, il manque une série de choses, c'est pour ça qu'on proposait d'avoir des choses complémentaires notamment il n'y a pas de signalétique vers la rue d'Havré, vers la rue de Nimy, il n'y a pas forcément d'indication sur tous les panneaux sur le temps de marche ou le temps à vélo pour aller d'un endroit à un autre et c'est pour ça qu'on proposait de faire une fiche complémentaire. Sur Flénu, très bien mais vraiment j'insiste sur l'aspect commerce de proximité, on ne va pas se mentir, on ne va pas ré-avoir une super offre commerciale à Flénu mais bien d'avoir des commerces de proximité type superette, boulangerie donc vraiment des commerces de premiers biens. Alors, je n'ai pas eu de réponse, il y a M. BARVAIS qui m'a dit qu'il existait une prêterie dans le quartier tout près de chez moi, je ne connaissais pas donc voilà mais je ne vois pas en quoi ça empêcherait de faire une fiche projet puisque ça rentrerait vraiment dans les critères de réduction des émissions de Co2, qu'à côté de ça, ça a un caractère évidemment social et qu'en plus en termes de personnel, on l'a déjà puisque le personnel des bibliothèques communales il est là, il existe et donc vous voulez ou ne voulez pas faire rentrer un projet de prêterie-donnerie, c'est un peu ma question, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Plusieurs choses, d'abord je reviendrai sur ce qui concerne le bilan CO2 par rapport au projet Pollec. Je suis très étonnée d'entendre que c'est en cours parce que d'après l'écho que j'ai eu, le marché n'avait pas été attribué et par ailleurs, les offres auraient été valables pendant 120 jours, c'est-à-dire 4 mois et l'appel d'offres aurait été lancé le 18 décembre 2013 donc si le marché n'a pas été attribué, ça veut dire que ce délai de 4 mois est passé. Alors, en ce qui concerne les friches industrielles, j'entends votre difficulté à avoir une maîtrise foncière des sites en friches industrielles, néanmoins étant donné le besoin croissant en espaces commerciaux ou en tout cas en zonings qui a été mis en avant dans plusieurs dossiers de PCA notamment lors du PCA des Bas Prés, notamment également au niveau du PCA Vieille Haine, je trouvais important qu'on appuie au niveau de l'IDEA sur la nécessité de rentrer alors une fiche globale pour l'IDEA pour revalider les friches industrielles et qu'on l'envisage à l'échelle du territoire de l'IDEA si la Ville ne peut pas le faire seule. Alors, en ce qui concerne Michel Bauwens pour tout ce qui concerne l'économie collaborative, je vous invite à consulter son projet, c'est le projet FLOK. Alors, en

ce qui concerne le plan communal de mobilité, j'entends vos remarques par rapport notamment à la N 51 etc. je pense que justement étant donné qu'on en est encore dans une phase préparatoire pour le plan montois, on pourrait l'envisager alors de manière plus large et envisager un plan intercommunal de mobilité et là de nouveau, on peut peut-être envisager ça avec l'IDEA. Enfin, en ce qui concerne les vélos partagés, il y a eu plusieurs remarques et commentaires à ce sujet donc il serait intéressant qu'on reprenne les éléments qui avaient été évoqués, on avait fait une commission spéciale sur le sujet avec M. LAFOSSE il y a de ça peut-être un an, je ne saurais plus dire exactement et donc je trouvais ça intéressant qu'on reprenne les éléments qui avaient été évoqués dans cette réunion étant donné qu'ils avaient été négociés avec des acteurs locaux comme Pro-Vélo, l'idée qui avait émergé lors de cette commission était d'acheter déjà des vélos avec Pro-Vélo dans le cadre d'une location long terme pour Mons 2015 et que ces vélos soient réutilisés par ce système de cadenas intelligent dans le cadre de ce que vous imaginez. Mais donc je pense qu'il y a peut-être moyen d'anticiper et déjà de répondre à des besoins déjà actuels et après de le poursuivre éventuellement en cas d'obtention de subsides. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je pense qu'effectivement, on a une petite divergence au niveau du Centre-Ville mais bon, c'est comme ça, ça arrive donc en fait, on remarque quand même que dans le Centre-Ville aujourd'hui, 40% des commerçants sont morts et donc moi je me dis que c'est quand même l'environnement, il faut soigner l'environnement avant éventuellement de réinstaller de nouveaux commerçants, c'est comme si vous décidiez de mettre une famille de pandas dans les jardins du Mayeur, quelques mois plus tard, vous allez constater qu'ils sont morts, c'est normal, il faut un environnement très spécial pour faire vivre une famille de pandas, c'est exactement la même chose pour nos commerçants, si l'environnement n'est pas adapté, je parle de sécurité, caméras, policiers dans la Ville, je parle de propreté, je parle d'incivilités publiques, je parle de parkings, je parle d'agrandissement du piétonnier, je parle de tout ce qui se fait dans des centres-villes qui fonctionnent aujourd'hui et ça c'est un environnement qui est indispensable pour qu'aujourd'hui les commerçants puissent tenir le coup, puissent vivre et pour empêcher de faire mourir ceux qui sont pardon, je m'emballe, ceux qui sont encore aujourd'hui présents dans notre Centre-Ville, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, pour répondre aux différents intervenants...

Oui, M. TONDREAU encore une réflexion.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, je remercie M. LECOCQ mon voisin de le dire parce que c'est ça que je vous disais tout à l'heure mais j'aurais voulu que vous me répondiez

sur la rue d'Havré, si on ne peut pas être repris vu la situation de cette rue, repris dans la liste des rues que vous voulez rénover dans le cadre du Feder, voilà. Vous n'avez pas répondu là-dessus.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je propose que M. BOUCHEZ puisse dire un mot sur le dossier Pollec et puis M. LAFOSSE, s'il le souhaite, sur la question des vélos partagés.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : En ce qui concerne Pollec effectivement, il y a une étude qui va être lancée mais le processus au niveau de la Ville est déjà lancé, ça passe, il y a un marché public, donc 20.000 euros ont été investis par la Ville de Mons, 20.000 euros par la Région wallonne dans le cadre de ce projet Pollec qui vise à diminuer les émissions de Co2 au niveau de la Ville de Mons donc c'est-à-dire pas uniquement de l'Administration mais l'ensemble des acteurs de la Ville donc également les partenaires privés à l'horizon 2020. Par rapport aux informations, il ne faut pas toujours écouter les rumeurs puisque non, le marché n'a pas été lancé le 18 décembre, le marché va seulement être lancé à l'heure actuelle et donc selon l'appel d'offres, et bien une entreprise sera choisie pour faire cette étude puisqu'effectivement, pour atteindre le - 20% il faut déjà avoir un chiffre de référence et ce chiffre de référence pour être établi par l'étude.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. LAFOSSE.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui, merci. Concernant la question, Mme MARNEFFE, c'était sur les cadenas ou ... Bon, je vais répondre, concernant les vélos partagés, nous avons fait à plusieurs reprises des réunions dont la dernière, je ne suis pas certain que ce soit plus d'un an, je ne crois pas, elle est assez récente et donc à cette réunion-là, on avait proposé différentes possibilités au niveau des vélos partagés, vous étiez venue avec différentes propositions et entre autres, dans ce cadre-là on avait parlé aussi et c'est ce que tout à l'heure, le Bourgmestre disait, on parlait des cadenas intelligents. Et donc, on est toujours en relation actuellement avec la Polythec puisque c'est elle qui ferait ce projet-là en accord avec nous et donc on attend l'évolution de leur travail. Pour rappel, le cadenas intelligent c'est la possibilité de prendre possession de son vélo et d'aller le déposer à un endroit de manière à ne pas utiliser une tierce personne. Je ne sais pas quelle question encore vous voulez poser à ce sujet.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'était Mme MARNEFFE. Je vous en prie, allez-y.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie. Quant on avait discuté à cette réunion, on avait discuté effectivement des différentes possibilités, le système plutôt avec JC Decaux avec le système dépendant de marchés publicitaires, on avait discuté d'autres systèmes comme les blues bikes et puis après on était arrivé effectivement avec ce système de

cadenas intelligents où on avait plus ou moins un consensus autour de la table pour étudier cette possibilité et là, Pro-Vélo avait demandé s'il n'était pas possible d'investir déjà dans des vélos qui seraient déjà utilisés dans le cadre de Mons 2015 pour de la location long terme et puis réutiliser cette flotte de vélos acquise dans le cadre de Mons 2015 avec un système de cadenas intelligents. Donc, c'est un premier investissement à court terme et un second investissement par après en fonction de l'aboutissement du projet de cadenas intelligents. Je trouvais ça assez positif et donc ma question c'était de savoir est-ce qu'il ne serait pas possible quand même d'encore dans les délais qui sont permis par rapport à Mons 2015, d'encore acquérir un certain nombre de vélos en collaboration avec Pro-Vélo pour faire de la location dans le long terme dans le cadre de Mons 2015. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Mais donc tout à fait, donc là on a un dossier qui normalement va être dans les semaines à venir, j'espère pas trop tardivement, proposé au Collège et on va devoir se positionner sur soit une location long terme, sous forme de leasing ou une autre proposition et là dedans sera inclus et c'est pour ça qu'on attend aussi les travaux au niveau de l'Université pour les cadenas intelligents mais c'est vrai qu'on travaille sur ce type de vélos partagés, tout à fait.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Quelques éléments de réponse pour clôturer le débat. Par rapport aux friches, c'est la SPAQUE qui dépose l'ensemble des dossiers relatifs au programme pour les friches donc ce ne sont pas les pouvoirs communaux, ni les intercommunales. Pour ce qui concerne le plan de mobilité, le plan intercommunal, mais oui, c'est le but précis du dossier RN 51 c'est d'avoir une stratégie trans-communale, intercommunale. Pour ce qui concerne la rue d'Havré, l'analyse qui a été faite est de pouvoir identifier les forces et faiblesses de chacun des axes, la priorité ressortait au niveau du piétonnier, de l'axe de la gare et de la Grand'Rue non piétonne pour le moment, partant du principe que le haut de la rue d'Havré en tout cas la deuxième moitié de la rue d'Havré donc pas entre l'église St-Nicolas et la rue du Hautbois ne posait pas de difficulté majeure sur le plan commercial et qu'il faut faire des priorités sur le plan des investissements publics et donc voilà c'est clair qu'on va vers une diminution du périmètre commercial historique de la Ville et que des axes qui étaient autrefois commerçants comme la rue de Bertaimont, le bas de la rue d'Havré, etc., ont de moins en moins tendance à le rester. C'est un constat que l'on doit partager, M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est le haut de la rue d'Havré qui souffre, ce n'est pas le bas, c'est là que se trouve la grande majorité des commerces fermés, ce n'est pas du tout le bas. Donc, c'est la partie à destination commerciale. J'ai vérifié tout à l'heure, ça m'a stupéfait. Quand je parle de plus de 20, la grande majorité se trouve dans la première partie de la rue d'Havré près de la Grand'Place. C'est pour ça que là vraiment il y a quelque chose à faire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bon, ok, on va encore regarder, je n'avais pas cet élément-là en tête, ni les services qui ont travaillé sur le sujet mais on va réexaminer la situation. Ceci étant, il faudra à un moment donné, dégager des priorités parce qu'on ne va pas pouvoir s'attaquer à toutes les rues, donc...

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : on peut diviser la rue d'Havré en deux...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, tout à fait. Bien, est-ce qu'on peut... Oui M. JOOS.

M. John JOOS, Conseiller : C'est juste par rapport, on a parlé un peu de tout mais on n'a pas parlé de la création d'emplois, ni de l'aide à l'emploi par rapport aux commerçants locaux alors qu'on sait que de ce côté-là les commerçants souffrent énormément, parfois une aide pourrait leur être utile et est-ce que ce n'est pas possible finalement ou d'avoir de nombreux chômeurs qui vont aboutir au CPAS, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'avoir un pont et un dialogue par rapport à des aides éventuelles d'articles 60 et autres à mise à disposition des commerçants locaux ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais donc ce type de dispositif n'est pas légal, les articles 60 et les emplois aidés ne peuvent pas être mis à disposition de commerçants puisque ce sont les règles qui s'appliquent en Union Européenne, le commerce de détail ne peut pas faire l'objet de subsides, indépendamment de ce qu'on appelle la règle des minimis, c'est-à-dire en-dessous d'un seuil qui est fixé par la Commission Européenne mais donc c'est un secteur qui est exclu des aides d'état pour être un peu technique et à la différence des entreprises productives. La seule manière que l'on a identifiée qui est la plus importante pour créer de l'emploi dans le tissu commercial, c'est pour ça que l'on parle de maternités commerciales, c'est pour créer de l'emploi, c'est l'Invest dont l'objet social sera élargi aux commerces pour faire en sorte que les projets puissent être soutenus financièrement et que les gens qui ont un projet commercial qualitatif puissent bénéficier d'un accès au crédit facilité au travers du rôle de l'Invest Mons-Borinage-Centre. Donc, c'est par ce biais-là que nous souhaitons pouvoir encourager la création d'emplois en permettant la création d'emplois qui

soient de vrais emplois et pas des emplois précaires comme le sont les articles 60 ou d'autres emplois subsidiés. Voilà, est-ce que l'on peut passer au vote sur le point ? Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne sais pas trop comment voter parce qu'on veut bien voter oui pour l'ensemble des points mais non sur le parking Roosevelt. Donc, je ne sais pas trop que faire, voilà. Soit je m'abstiens, soit on fait un vote différent moi tant que notre décision et notre volonté est retranscrite, je serai d'accord avec votre proposition.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est un peu compliqué ça Mme DE JAER, on ne va pas faire toutes les fiches une à une. Sur la tonalité globale de la stratégie parce qu'on peut avoir des divergences sur l'un ou l'autre projet, ça va sans dire mais je pense que c'est surtout ça qu'on recherche aujourd'hui, c'est un vote sur la stratégie globale qui est mise en œuvre donc il sera affiné suite à ce débat. Quel est votre sentiment par rapport à cette stratégie globale, c'est un peu ça qui vous est demandé.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui mais c'est trop facile après de réutiliser notre oui pour d'autres choses quand il s'agira de critiquer le square Roosevelt et on sait qu'on l'a déjà fait. A un moment sur la stratégie globale, on est d'accord, on l'a approuvé, je pense que nous avons même été plus constructifs dans nos propos que certains partis de la majorité donc je pense qu'on peut quand même le reconnaître ce soir, c'est assez rare mais voilà, moi je veux bien que ce soit un oui avec inscrit à côté, hormis le projet du square Roosevelt dans le PV, on vérifiera le 26 mai.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ne vous inquiétez pas, je pense que chacun d'entre-nous ici a retenu que vous n'étiez pas favorables au projet de parking sous le square Roosevelt, ça on en est bien conscients mais indépendamment de ça et les bandes sonores font foi, vous pouvez exprimer un vote.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui sauf pour le parking du square Roosevelt.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien. Alors, nous passons au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

4 abstentions : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE, BEUGNIES

ADOPTE - 11^{ème} annexe

17^e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand-Place et Patrimoines UNESCO – Office d’Informations Touristiques et Culturelles – retrait des anciens compteurs d’eau et placement de deux nouveaux compteurs d’eau : approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation. MP ENCONV/OITC Compteur SWDE

ADOPTE à l’unanimité - 12^{ème} annexe

18^e objet : FEDER 2014-2020. Haine bleue, voies vertes. Contrat «In House ». Désignation de l’IDEA. Approbation. MP E/FEDER/Haine bleue

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je pense que ce point est un peu la continuité du précédent donc globalement, il y a beaucoup d’éléments assez positifs dans ce projet Haine bleue - Voies vertes, notamment pour tout ce qui concerne la mobilité douce et j’avais évoqué la question de la connectivité pour la mobilité douce à certains endroits notamment à Nimy où il y a des nœuds manquants et donc la question n’était pas de savoir s’il y avait oui ou non des pistes cyclables, c’était parfois la problématique d’avoir des Ravels qui ne sont pas connectés avec le reste du réseau routier. Et donc, là je trouve ça très positif étant donné que ce n’était pas facile de tout identifier sur la carte qui était dans une petite dimension, je voudrais juste insister sur des connectivités que j’ai identifiées à Nimy et que je trouve importantes, notamment au niveau de la rue des Postes pour rejoindre le pont qui surplombe le canal, au niveau de la Voie du Moulin qui se termine en cul-de-sac vers la voie ferrée et qui pourrait rejoindre le chemin de halage le long de la Haine et également le chemin de Maisières qui a parfois aussi des difficultés à être connecté au Ravel étant donné qu’il y avait des problèmes, je pense, sur des terrains de la Région wallonne de moto-cross, il y avait la connexion cyclable qui avait été bloquée et donc je pense qu’il y a moyen de travailler là-dessus et de bien demander au niveau de l’état des lieux qui sera fait par l’IDEA de bien faire passer ce type d’informations. Par contre, par rapport à certains objectifs présentés, nous sommes assez dubitatifs notamment par rapport à la mise en œuvre des ZAC de la première couronne. Vous me connaissez sur le sujet, nous nous ne sommes clairement pas pour l’urbanisation comme ça à brûle-pourpoint de toutes les ZAC de la première couronne et je ne veux pas rentrer dans les détails mais je vous rappellerai la nécessité par rapport au référentiel de l’habitat durable d’avoir des espaces verts à moins de 100m pour chaque habitant, à moins de 100m pour chaque habitant et je vous rappellerai également toutes nos réflexions sur les autres modèles de densification qui sont possibles avant l’urbanisation de nouvelles terres, on en a déjà parlé, des projets Nimby, de la revalidation des dents creuses etc. etc. Je pense que clairement vous parlez de la nécessité de créer une ceinture verte dans le dossier, là on vous suit, d’ailleurs la

motion qu'on présente au point 23 bis va dans ce sens, cette ceinture verte est indispensable, il ne faudrait pas que l'urbanisation de toutes les ZAC soit contradictoire avec cet objectif.

Alors, par rapport à la Haine en tant que rivière, en tant que voie bleue proprement dite, je trouve qu'il serait intéressant de rappeler aussi la nécessité de renforcer les missions du contrat de rivière Haine, je pense que la présidente du contrat de rivière ne dira pas le contraire, notamment dans tout ce qui concerne la dépollution des berges, l'épuration de ses eaux et la renaturation des rives et je pense que clairement, revaloriser les missions du contrat de rivière principalement sur la commune de Mons, ça doit pouvoir aussi rentrer dans cette fiche. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Je propose à M. BARVAIS en qualité de Président de l'IDEA de vous apporter des éléments de réponse.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : En ce qui concerne le réseau Ravel en fait c'est la DGO1 qui pourrait être le bénéficiaire du portefeuille Feder global pour les Ravels à condition que les territoires concernés établissent le projet et donc à ce niveau-là, il y a plusieurs projets qui sont en cours, ce sont les lignes 265, 113, 254, 112, 281, bref, surtout dans le Centre mais surtout pour nous, le Ravel entre Estinnes et Mons. Il faut savoir que nous avons désigné au niveau de l'IDEA Transitec pour réaliser justement ce schéma d'accessibilité et de mobilité sur les 25 communes de Cœur de Hainaut et ces projets ont été dans le courant de la semaine passée ré-adressés vers les communes. Donc, il y a vraiment une vision globale de la mobilité douce et notamment à travers le Ravel qui est en train de se développer. Et pour la Haine, contrat de rivière, je crois que là c'est revu très favorablement aussi, la Présidente peut intervenir à ce sujet.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Le partenariat est en cours depuis déjà quasiment le début de la mise en place du projet Cœur du Hainaut avec le contrat de rivière notamment dans le cadre de l'organisation du colloque qui avait lieu sur l'urbanisme et donc je pense que l'ensemble de l'équipe fonctionne avec l'IDEA de façon assez pertinente.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour le vote du point, pas de problème ?

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

19^e objet : ASBL PIÉTONNIER MONTOIS. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012/P.Montois

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

20^e objet : ASBL PATRIMOINE ET TRADITIONS DE MESSINES. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012/Pat.

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

21^e objet : ASBL RÉGIE DE QUARTIERS DE MONS-FRAMERIES-COLFONTAINE.
Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011/R.Quart.

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

22^e objet : ASBL RÉGIE DE QUARTIERS DE MONS-FRAMERIES-COLFONTAINE.
Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012/R.Quart.

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

23^e objet : CPAS. Premier amendement au budget 2014. Gestion financière

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER et puis M. BEUGNIES.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : De façon générale, la modification budgétaire ne change pas vraiment la trajectoire qui avait été discutée au Conseil de décembre pour lequel nous nous étions abstenus, donc on s'abstiendra mais j'ai malgré tout une question parce qu'on voit ici qu'il y a 50.000 euros en plus pour des accidents de travail donc c'est évidemment forcément inquiétant. Est-ce qu'il y a eu une recrudescence en 2014 ou est-ce que le budget qui a été proposé n'avait pas tenu compte de ce qui s'était passé en 2013 ? Et je vois que c'est compensé par 3.000 euros pour la médecine du travail mais quelles sont aussi les autres priorités qui sont prises pour réduire ce nombre d'accidents du travail. ? De ce que me disait mon collègue du CPAS, c'est majoritairement des articles 60 donc des emplois que M. le Bourgmestre a qualifié de précaires il y a 15 minutes, on le voit en effet puisque les accidents de travail ont l'air vraiment très très importants donc c'est un peu pour voir à quoi est due cette absence d'anticipation de ces 50.000 euros et quelles sont les mesures en dehors des 3.000 euros pour la médecine du travail qui seront mises en œuvre pour réduire les risques en fait d'accidents du travail ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. BARVAIS, je précise que les articles 60 sont des postes subsidiés, qui font l'objet d'un taux de réinsertion dans l'emploi de l'ordre de 35 à 40% pour être tout à fait précis et pour éviter d'utiliser un qualificatif donc comme ça les choses sont plus détaillées, M. BARVAIS. Ah, pardon, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : En fait, c'était la même remarque de Mme DE JAER concernant les accidents de travail et nous, nous avons voté contre le budget 2014 parce qu'on a estimé à l'époque que l'intervention financière communale n'était pas suffisante, comme l'intervention de la Ville ne change pas, on va garder le même vote, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. BARVAIS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Bien, d'une part, de manière globale, effectivement il y a une petite amélioration au niveau du boni global mais elle est limitée à 88.000 euros donc ce n'est pas grand-chose mais il vaut mieux dans ce sens-là. Je voudrais quand même préciser que dans le cadre de la construction du budget 2015, le fait que le Gouvernement fédéral a décidé d'accorder les 5% supplémentaires au niveau du RIS nous donnera plus de 400.000 euros de recettes complémentaires en 2014 et plus de 800.000 euros de recettes complémentaires à partir de 2015 donc c'est quand même une aide appréciable au niveau du budget 2015. D'autre part, il ne restera plus à mon avis qu'au prochain Gouvernement à accorder le fait que les personnes qui sont en stage d'insertion ou d'allocations d'insertion et qui sont dans une démarche positive validée par l'ONEM de recherche d'emploi ne devraient plus être sanctionnées, ce qui nous permettrait d'encore diminuer de moitié le nombre de personnes qui arriveraient au niveau du CPAS. Fort de ces avancées, je crois que le budget 2015 sera un peu moins compliqué que ce qu'on ne pensait. Alors, au niveau des accidents de travail, effectivement, il y a une augmentation des primes, il n'y a pas eu d'augmentation énorme des accidents de travail au niveau interne au niveau du CPAS, c'est surtout les mises à disposition externes où nous accentuons les contrôles mais ce sont jusqu'à présent des accidents de travail que l'on peut considérer comme relativement légers et effectivement du personnel qui est du personnel avec un taux de rotation important à partir du moment où il y a des utilisations de matériel, chaque fois nous essayons d'améliorer aussi la formation. Malheureusement, pour l'année prochaine, nos stages d'insertion au niveau des articles 60, suite à une décision de l'inspectrice, passeront de deux mois à un mois, ce qui veut dire que les périodes d'acclimatation seront encore plus courtes d'où l'importance que nous aurons à développer un accompagnement important et supplémentaire au cours de cette année. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

1 NON : M. BEUGNIES

5 abstentions : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE

ADOPTÉ - 18^{ème} annexe

23° objet bis : Motion relative à l'introduction de critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges relatifs à la mise en adjudication des terres agricoles appartenant à la commune. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Ecolo Catherine MARNEFFE. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ce point est une motion et je propose que Mme MARNEFFE puisse la présenter.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, M. le Président. Cette motion elle vient de par notre intérêt pour la nécessité de valoriser l'accès à la terre pour les maraichers et également les agriculteurs, pour promouvoir une agriculture urbaine et la mise en place d'une ceinture verte alimentaire. C'est aussi la nécessité d'éviter la réduction du nombre d'exploitants, les terres publiques et les terres privées d'ailleurs, quand elles sont en fin de bail se retrouvent souvent rachetées par des plus grosses exploitations, ce qui fait que le nombre d'exploitants agricoles sur notre territoire ne fait que diminuer, il a été tout simplement divisé par deux en 20 ans, il était de 187 exploitants en 1992, de 142 exploitants en 2002, ils ne sont plus que 95 en 2012. Alors, vu l'intérêt de nos collectivités à soutenir des modes de production agricoles qui sont plus favorables à l'environnement, à éviter aussi toute forme de pollution des sols et des eaux souterraines, vu aussi l'intérêt de maintenir et de créer des emplois dans le domaine de la production primaire, on voit pour notre commune diminution de 10% de la main-d'œuvre dans le domaine agricole en 6 ans, entre 2006 et 2012, vu aussi la demande croissante dans notre région pour les aliments issus de l'agriculture biologique et les produits du terroir local, pour rappel il y a à Mons 5 groupes d'achat de plus ou moins 20 à 25 ménages qui achètent à des producteurs locaux des produits principalement issus de l'agriculture biologique. Il y a également possibilité d'avoir des paniers de légumes, il y a également des coopératives, la demande est vraiment là. Vu aussi l'insuffisance de l'offre régionale de produits issus de l'agriculture biologique et en particulier de produits maraichers par rapport à la demande des consommateurs, les GAC et les paniers de légumes doivent aller chercher leurs produits à parfois plusieurs dizaines de kilomètres et parfois même dans d'autres provinces. Vu l'intérêt aussi pour les collectivités de s'approvisionner en produits agricoles biologiques exempts de pesticides pour la santé des usagers et enfin, vu la déclaration de politique régionale 2009-2014, ça va être la dernière fois qu'on pourra l'évoquer, qui prévoit de promouvoir la consommation des produits wallons et des produits issus de l'agriculture biologique et de poursuivre également le développement des circuits courts et la promotion de la consommation responsable notamment dans les cantines scolaires et dans les administrations publiques, vu ces éléments-là, je vous propose de voter la motion

suivante : que le cahier de charges pour l'adjudication de terres agricoles publiques, propriétés de la commune, intègre l'obligation pour le preneur de préserver durant toute la durée du bail la qualité biologique des sols et d'éviter la pollution des nappes phréatiques et d'élaborer un plan d'actions agro-environnementales. Je vous propose également d'intégrer des critères de faveurs pour les candidats qui pratiquent l'agriculture biologique ou s'engagent dans la reconversion des terres en bio, des critères de faveurs également pour les candidats qui peuvent démontrer du rapport le plus petit possible entre la surface agricole utile et l'unité de main-d'œuvre donc pour essayer de promouvoir les exploitations où on emploie le plus de personnes possible, des critères de faveurs également pour les candidats qui s'engagent dans une activité de maraichage et enfin, pour les candidats qui pratiquent ou s'engagent à pratiquer la vente directe aux consommateurs des produits de l'exploitation. Ces critères de faveurs seront insérés en priorité, après le critère selon lequel l'exploitant exerce à titre principal une activité agricole et/ou maraichère. Voilà, je vous remercie, c'est une motion qui est constructive dans la perspective de la motion que vous avez faite pour les critères sociaux, environnementaux et éthiques pour les marchés publics, étant donné que parfois c'est difficile d'avancer de manière globale pour tous ces dossiers, je pense qu'ici, avec une proposition qui est très ciblée, je pense qu'on pourrait peut-être essayer d'avancer ensemble sur cette proposition qui est très constructive, je trouve. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres groupes qui souhaitent intervenir ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, une brève intervention, si vous le permettez. Je rejoins tout à fait les objectifs qui ont été énoncés et la volonté annoncée ici par Mme MARNEFFE. Cependant, j'ai quand même une question et je suppose que vous vous êtes penchée sur celle-ci quand vous avez analysé la motion, la première c'est est-ce qu'avec le terme d'obligation on ne va pas s'enfermer dans quelque chose qui soit particulièrement non tenable et ingérable donc j'aurais tendance à plutôt privilégier quelque chose en faveur ou favoriser ce genre d'obtention. Par ailleurs, est-ce que le fait de favoriser dans des critères certains types d'acheteurs est complètement tenable juridiquement ? Voilà mes deux questions par rapport à la motion mais je tiens à rappeler ici que l'objectif nous le partageons tout à fait.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Vous m'ôtez les mots de la bouche Mme MOUCHERON ! Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Bon, écoutez, idem j'ai envie de dire. Nous avons effectivement les mêmes réflexions, donc nous pouvons partager la philosophie qui est proposée sur le fond, maintenant sur la forme, on a quelques craintes par

rapport au fait qu'on pourrait s'enfermer de manière très restrictive dans le cadre d'opérations pour lesquelles nous n'aurions qu'un candidat acheteur ou qui ne répondrait pas aux critères ou ce genre de chose. Donc, pouvoir s'engager pour poursuivre cet objectif de manière volontariste, oui mais s'enfermer à ce point, ça nous paraît, en tout cas on a un avis assez défavorable de nos services pour ce faire, un peu dur. Je ne sais pas s'il n'y a pas moyen, de trouver un compromis ? Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vais répondre aux différentes questions et peut-être aller plus loin pour la question de M. HAMBYE en aparté. Il me demandait d'abord si c'était pour l'achat ou pour la location. Donc, il s'agit bien pour l'attribution des baux donc c'est bien pour la location, oui c'est bien de la location. C'est bien pour un bail à ferme tout à fait. Donc, pour ce qui concerne le terme obligation, moi je n'ai pas de souci, si c'est juste ce mot-là qui bloque dans la motion, moi je n'ai pas de souci à ce qu'on change ce terme-là et alors pour moi la problématique par rapport à favoriser un certain type de public, je pense qu'il y a déjà une offre très très large pour les personnes qui ne sont pas intéressées par ce type d'agriculture par des produits locaux, etc. donc je pense que favoriser quelques agriculteurs qui ont ce mode de production sur la commune de Mons je pense que ce serait plutôt positif et au contraire, permettrait d'offrir un marché à des producteurs, je pense qu'en plus ça ne devrait pas devoir nous enfermer étant donné que ce sont des critères d'attribution donc comme vous le disiez, M. le Bourgmestre, si une seule personne était candidate pour un bail, ne remplissait pas ces critères, je pense que de toute manière ce serait lui qui l'aurait, ce sont juste des critères en faveur s'il y a plusieurs candidats. Donc, je pense qu'il y a moyen d'avancer éventuellement sur ce texte si on modifie le terme obligation qui vous pose problème.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce qu'on ne sait pas faire un petit groupe de travail avec les différents groupes, les services et revenir au prochain Conseil communal avec un texte qui fasse consensus, ce serait plus simple que de faire la négociation en séance, mot par mot, ce serait à mon avis plus efficace.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je propose effectivement qu'on se voit, que vous preniez des avis juridiques en la matière mais qu'on le reporte au prochain Conseil communal pour ne pas que ce soit reporté et ne soit pas adopté avant longtemps parce que je regrette un peu que la motion précédente par rapport aux critères généraux dans les marchés publics étant donné que c'est en-commissionné dans le CPDD ça n'avance pas beaucoup, donc c'est un petit peu pour ça que je tiens à ce qu'en terme d'agenda on avance rapidement au moins sur ce point partiel, quoi.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, bien, je crois qu'on applique déjà une série de critères de toute façon environnementaux dans nos cahiers des charges et dans le cadre des travaux de la CPDD qui se réunit maintenant régulièrement, vous êtes présente et je pense qu'il y a aussi moyen de faire avancer les dossiers. Donc, on va faire comme ça et le Collège, à l'initiative des Echevins concernés sans doute M. DARVILLE et Mme OUALI et éventuellement M. BARVAIS pourront s'associer ou déléguer un représentant pour qu'on puisse, avec les groupes, faire un texte à soumettre au prochain Conseil.

REMIS

23° objet ter : Par urgence. HOLCIM. Motion

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, j'en viens au point 23 ter. Vous le savez, mes chers collègues, l'actualité économique des jours écoulés a été malheureusement assez choquante pour notre région puisque nous avons appris avec consternation l'intention de la société Holcim de supprimer 48 postes de travail sur son site d'Obourg. Il nous semblait, compte tenu de l'importance de cette annonce et du drame que ça peut représenter pour les familles concernées et des questions que ça peut engendrer pour l'avenir du site, utile de proposer au Conseil communal de se positionner sur cette question et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons un projet de motion. Ce projet de motion dirait ceci : considérant l'annonce faite en date du 23 avril 2014 par la Direction d'Holcim Belgique faisant état de son intention de procéder à une restructuration de la cimenterie d'Obourg visant au licenciement de 48 personnes ; considérant le caractère soudain et inattendu de cette annonce et déplorant l'absence totale de concertation et la méthode utilisée par le groupe quant à sa communication obtenue uniquement au travers des médias ; considérant les répercussions désastreuses qu'elle aura sur les travailleurs et leurs familles ; considérant qu'Holcim fait partie intégrante du paysage économique montois ; que le repositionnement d'Holcim ne peut se faire au détriment des travailleurs ; considérant qu'au sein de l'entreprise de cette taille il s'avère indispensable de pouvoir mener un dialogue social respectueux de chaque partie ; la Ville de Mons apporte son soutien total et indéfectible aux travailleurs du site montois d'Holcim, elle décide d'interpeller le Gouvernement wallon afin de faire le point sur les subsides versés au groupe Holcim Belgique et de voir dans quelles mesures les obligations qui en découlent en termes d'emplois sont bien respectées et elle émet le souhait d'être associée aux discussions qui devront intervenir afin de garantir un dialogue social optimal. Voilà le texte que nous vous proposons, il peut être amendé si vous le souhaitez, bien entendu, mais qui nous semble utile de pouvoir adopter ce soir. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne voudrais remettre le fait que ça touche un autre niveau de pouvoir parce que ce n'est pas mon genre, simplement on aurait quand même bien aimé la recevoir un peu plus tôt qu'en séance, on va la voter mais je ne peux pas l'amender en séance quand on lit un texte alors que je trouve que même en l'ayant à 16-17h couplée d'un petit sms pour qu'on ait le temps un peu de voir mais si on n'a pas les propositions à faire, ça aurait quand même été je trouve un peu plus participatif, mais on va la voter.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si vous voulez, on peut l'évoquer en fin de séance et donc le temps de faire les autres points, chaque groupe a le temps de se positionner sur le texte écrit et de faire ses propositions.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On n'a pas le temps de rechercher des choses et on préfère aussi écouter les discussions mais donc on va la voter, il n'y a pas de souci mais je pense que l'envoyer une heure avant le Conseil, ça ne me semble pas démesuré comme demande pour la suite. Ce n'est pas arrivé ce matin, j'entends bien qu'il y ait du temps entre les partenaires de la majorité pour se mettre d'accord et passer par les groupes mais envoyer aux chefs de groupes des autres partis alors que c'est un sujet dont on le sait qui nous touche tous, voilà, je n'ai pas envie de faire un débat d'une heure là-dessus, on va la voter mais je voulais juste dire que la recevoir un peu à l'avance, ce serait sympa.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok. Alors, M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter un considérant qui indiquerait que la Ville de Mons a fait beaucoup d'efforts pour Holcim ? En matière notamment d'urbanisme, les routes, etc.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On peut faire un considérant rappelant que les pouvoirs publics ont été jusqu'à présent des partenaires du site, oui, on peut le rajouter. Donc : considérant l'implication des pouvoirs publics dans les différents projets portés par cette société jusqu'à présent et ensuite, on a les propositions de décisions. Est-ce qu'il y a une difficulté pour... oui Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais sur le fond évidemment je n'ai pas de difficulté, je pense que Mme DE JAER vient de l'exprimer, on est tous évidemment touchés par la situation des 48 travailleurs concernés par l'annonce unilatérale d'Holcim et donc bien sûr, nous partageons la volonté de cette motion de faire avancer les choses, revenir sur effectivement le fait qu'en fait on n'a pas vraiment de prise au niveau de la commune par rapport à cette décision et donc à nouveau toute la discussion autour du niveau de pouvoir peut aussi s'engager ici et par ailleurs, rejoindre le souhait de ma collègue d'avoir les textes un peu plus tôt parce que c'est difficile en séance de les assimiler, de les amender, de pouvoir

les travailler. Mais bien sûr, sur le fond, on partage évidemment la volonté et l'objectif de cette motion.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok. Par rapport au débat sur le niveau de pouvoir, ici on est quand même face à une entreprise montoise qui est touchée par une restructuration, si on ne considère pas que la Ville peut se positionner, c'est un peu compliqué, mais j'entends bien que ça ne pose pas de difficulté mais ça me semble quand même assez évident. Quant au délai de traitement des textes, je pense que chacun a aussi une charge de travail conséquente, que l'actualité est celle-là, qu'effectivement il faut que le Collège puisse aussi s'accorder sur le texte et en l'occurrence ça a été fait en fin d'après-midi donc ce qui nous semble important c'est le message qui va être envoyé et je pense que sur le message il n'y a pas de difficulté au niveau des groupes politiques, c'est l'essentiel. On peut considérer l'unanimité ? Oui. Et d'une manière générale vous concéderez au Collège que les délais sont toujours respectés et que lorsqu'un dossier n'est pas complet dans les temps, on essaye toujours de le reporter.

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On en vient maintenant au point de Mme HOUDART.
24^e objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES. Ouvertures de classes dites d'été au 24/03/14. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

Sortie de M. DUPONT, Mmes JOB, WUILBAUT-VAN HOORDE = 39 présents

25^e objet : Convention relative à l'octroi d'un prêt « CRAC » conclu dans le cadre du financement alternatif des infrastructures touristiques en Wallonie. Aménagements intérieurs et des abords du Beffroi. Gestion financière 8974

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, nous avons eu écho que pendant les travaux du Beffroi et dont on se réjouit tous, c'est lors de ces travaux, il semblerait que l'accessibilité au carillon soit maintenant rendue très difficile. Et donc merci de nous faire part un petit peu des décisions prises par le Collège pour l'accessibilité des carillonneurs dans le Beffroi, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, il y aurait effectivement un période de difficulté pour le carillon du Beffroi dans les mois qui viennent compte tenu de la dernière phase des travaux et c'est la raison pour laquelle nous avons d'ailleurs eu un contact avec l'association wallonne des carillonneurs pour voir si nous pouvions développer une stratégie

alternative avec notamment un carillon mobile. Les contacts sont en cours, l'idée étant qu'on puisse maintenir cette ambiance au sein de la Ville y compris pendant la période des travaux, je pense que ça répond à votre préoccupation. Sur le vote, pas de difficulté ? Non ?

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

26° objet : Création d'un parking en Centre Ville – Étude de faisabilité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2014/RW.424.400.01

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour le 26, Mme MARNEFFE, M. ANDRE et M. DUFRANE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour ce projet de parking qui est extrêmement bien situé et de taille assez raisonnable par rapport aux besoins en stationnement dans le Centre-Ville, soit 250 places, on est assez favorables. On s'inquiète cependant sur la nécessité pour tout projet comme celui-là d'avoir une réflexion globale sur la mobilité donc comme je l'ai fait déjà en Commission, j'aimerais qu'il soit acté la nécessité d'avoir, au niveau du marché public, dans l'entreprise qui sera choisie, un expert en mobilité au niveau de l'équipe, donc on parlait dans le marché public d'un expert en architecture, d'un expert en urbanisme, je pense qu'ajouter expert en mobilité, ce serait très pertinent. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais donc, ici, l'idée c'est vraiment de travailler d'abord sur le bâtiment avant d'avoir une approche de mobilité plus globale, M. LAFOSSE répondra mais....

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : pour préciser les choses, je pense que travailler sur un bâtiment c'est bien mais si on étudie la faisabilité, c'est bien une étude de faisabilité comme c'est mentionné dans le point au niveau d'un parking il ne faut pas seulement avoir l'intuition que c'est là qu'il faut faire un parking, il faut éventuellement le vérifier si la manière dont le charroi va arriver jusqu'au parking est pertinente, si les chemins d'accès pour y rentrer, pour en sortir ne poseront pas des problèmes au niveau du quartier, donc je pense qu'il faut une vision globale sur la mobilité du quartier avant d'envisager la création d'un parking et un expert en mobilité pourra nous rassurer sur ces éléments-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, ok. M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je n'ai pas eu l'occasion d'assister à la Commission, je suis allé consulter le dossier et dans le dossier il y a un périmètre rouge qui est repris sur les plans. Le périmètre est très très important, est-ce qu'on pourrait avoir une présentation du projet qui est envisageable ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci. M. DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Dans le même sens que M. ANDRE et peut-être aller aussi plus avant, donc ce sera plus grand que le parking du Match actuel, je suppose, ça sera sur plusieurs niveaux, enfin, bref. Comme M. ANDRE peut-être un peu plus de précisions parce qu'il y a un gros carré rouge.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Avant de céder la parole à l'Echevin, je voudrais attirer votre attention sur la prudence qui s'impose, ici il s'agit d'un périmètre potentiel, on n'a pas identifié les bâtiments en tant que tels, c'est un lieu qui nous semble le plus adéquat possible, il a été choisi non pas d'abord pour des questions de mobilité mais d'abord pour des questions d'attractivité commerciale et de renfort aux commerces du Centre-Ville. Bien entendu, situé à un lieu qui doit pouvoir permettre une mobilité plus aisée de faire des boucles en l'occurrence, en termes de circulation mais ici on n'en est qu'au stade de l'intention, le Collège identifiant un lieu potentiel qui serait partie des deux côtés de la rue d'ailleurs, vous l'aurez remarqué, la rue de la Petite Boucherie et on n'est pas au stade où on identifie tel ou tel bâtiment à acquérir etc. Je me permets de faire la remarque parce que naturellement ça pourrait avoir des conséquences sur le positionnement des propriétaires par rapport à ce bâtiment et vous dire également que bien entendu nous avons concerté la société March et le propriétaire par rapport à cette intention puisqu'ils peuvent être impactés potentiellement, on attend leur positionnement mais l'idée ici c'est d'abord d'avoir une étude de faisabilité. Voilà, l'Echevin de la Mobilité, M. LAFOSSE pourra vous en dire plus.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Comme le Bourgmestre vous l'a signalé c'est simplement une étude de faisabilité. C'est parce qu'on envisage de le faire à cet endroit-là mais ce n'est pas pour ça qu'on va utiliser tout le périmètre. La question de Mme MARNEFFE, en fait c'est une étude de faisabilité, quand elle sera faite cette étude elle reviendra vers nous et il y aura un comité d'analyse et dans ce comité d'analyse, il y a donc Sébastien GREMAUX qui est notre conseiller en mobilité qui y participera. Il est vrai qu'on pourrait très bien ajouter un expert en mobilité mais de toute manière, notre expert en mobilité qui est Sébastien GREMAUX aura l'analyse complète et il fait partie donc de l'étude finale donc au niveau de l'analyse finale de l'étude.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Une question à poser, ce sont les budgets que vous attribuez pour ce genre d'opération puisque si je me souviens bien, vous aviez dit que vous receviez un budget de la Région wallonne pour l'aide à la mobilité et en même temps un budget ou une somme provenant des promoteurs qui font l'extension des Grands Prés et d'Ikea, est-ce que ces budgets-là ça représente, je ne sais pas quels sont les chiffres de ces

deux sommes en question, si ce sont des sommes qui vont être attribuées pour ce parking éventuel.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il y a une enveloppe de 13 millions qui a été arrêtée par le Collège, subsidiée à 100% par la Région wallonne en capacité d'investissements.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Cela n'a rien à voir avec ce que vous pourriez en recevoir en plus et celle-là sera pour autre chose ou pour...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : c'est pour autre chose effectivement. Bien, sur le vote du point ? M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Donc, en fait le droit de tirage au niveau de la Région wallonne il se répartit sur quelle période en fait ? La Région wallonne a accordé un droit de tirage de 13 millions, Mons a choisi de l'orienter vers un parking et on doit réaliser ce parking dans quel délai en fait ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il n'y a pas de délai, il y a simplement une annuité qui a été arrêtée par la Région wallonne de l'ordre de 1 million et demi d'euros qui peut être activée par la Ville de Mons comme par la Ville de Namur et qui doit nous permettre d'avoir une capacité d'investissement de 20 millions qui est couverte par cette annuité remboursée par la Région wallonne chaque année. Ce qu'il faut c'est que maintenant on l'utilise, qu'on investisse et qu'on puisse la valoriser dans le cadre de cette décision du Gouvernement wallon. Voilà, ça va ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Sans vouloir faire la mauvaise tête, on nous avait déjà parlé du parking avant les élections de 2012, on nous en parle maintenant donc j'espère qu'on ne nous le fera pas pour 2018 et qu'il sera fait avant en fait.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ce sont deux choses totalement différentes, ce ne sont pas du tout les mêmes dossiers. Le parking de juin 2012, ce n'était pas uniquement un parking, c'était un engagement des porteurs de projet Ikéa à investir dans le cœur de ville ou en parking ou en surfaces commerciales, compte tenu du fait que nous avions en tête que le projet Ikéa ne sortirait pas de terre avant le 2^e semestre 2015 et que dès lors le parking ne pourrait lui sortir de terre en termes de projet que par après et que donc ça nous envoyait justement aux calanques grecques à savoir en termes de réalisation, 2018 ou 2019, le Collège a été proactif et a fait ce que malheureusement d'autres majorités avant n'ont pas fait, c'est-à-dire dégager des moyens pour un parking sur fonds propres publics en l'occurrence ici 13 millions d'euros pour un parking qui sera entièrement porté par les pouvoirs publics, ce qui nous évite d'être dépendants d'une structure privée. Est-ce que tout le monde est d'accord ?

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

27° objet : ASBL PROCESSION DU CAR D'OR DE MONS. Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/B2011/Car d'Or

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

28° objet : ASBL PROCESSION DU CAR D'OR DE MONS. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011/Car d'Or

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

29° objet : ASBL PROCESSION DU CAR D'OR DE MONS. Budget de l'exercice 2012. Approbation. C/B2012/Car d'Or.

REMIS

30° objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Écoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrées Mons-3^{ème} division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (15^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On dit non pour le 30 et oui pour le 31.

L'Assemblée passe au vote du point 30 qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

ADOPTE - 25^{ème} annexe

31° objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (21^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

32° objet : Transfert du domaine public vers le domaine privé du presbytère sis rue Brunehault n°37 à Mesvin cadastré 20^{ème} division, section A n°127 H/2. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

33° objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinage » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à

Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3ème division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (15ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

REMIS

34° objet : Mise en vente du bien sis à Mons (Mesvin), rue Bruneault n°33 cadastré 20ème division, section A, n°129D d'une contenance de 772 m² (Bâtiment de l'ancienne administration communale). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

35° objet : MONS – rue de Bertaimont 33 – Grande surface commerciale – Aliénation et approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On est un petit peu surpris de voir continuer la vente des surfaces commerciales qui sont rentrées en possession de la Ville peut-être de différentes manières, notamment via Mons Rénovation, ici je ne sais pas dans quel cadre ça avait été acquis, toujours est-il que je trouve dommage de ne pas garder la maîtrise foncière de ces bâtiments qui sont je trouve bien situés, dans une logique de redynamisation commerciale, on a juste à côté au niveau de la Place Nervienne, un parking qui est directement connecté avec la rue de Bertaimont par une petite impasse à côté du restaurant « les enfants gâtés », ce n'est pas pour leur faire de la pub mais je trouve qu'étant donné cette situation, ça peut permettre un cheminement dans une ambiance commerciale vers le bas du piétonnier et que ce serait intéressant de garder cette maîtrise foncière pour orienter le type de commerces qu'on pourrait y voir fleurir. Donc, dans la logique des projets Feder et de la dynamique et de la logique que vous avez lancée via le point 16, ne serait-il pas possible de revoir ce point et d'envisager autre chose pour cette surface commerciale ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, d'autres interventions ? M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme MARNEFFE, je sais que dans quelques semaines on va voter et que vous essayez de prendre un maximum de fois la parole et vous tenez très bien votre rôle à ce sujet mais je tiens à vous rappeler que vous avez déjà voté, nous avons déjà voté, sur le principe de vente de ce bâtiment, donc aujourd'hui, le dossier vient avec l'adjudicataire de l'achat de ce bâtiment. Le principe de vente a déjà été voté donc ce n'est pas la peine de revenir sur un principe qui a déjà été voté ici au sein de cette instance. Voilà, c'est comme ça qu'on tourne en rond dans des dossiers et qu'on n'aboutit à rien du tout.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'était une manière de dire que, à priori, le Collège ne souhaite pas revenir sur le principe de la vente. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En ce qui me concerne, je ne reviendrai pas sur la forme de la réponse de M. DARVILLE parce que je trouve que ce sont des attaques qui sont mesquines. Par contre, nous on essaye petit à petit d'avancer sur le dossier commerces en Centre-Ville en réfléchissant, en rencontrant les commerçants, en essayant d'adopter une stratégie politique, alors c'est vrai qu'on est en campagne électorale mais établir une stratégie politique, ça se fait tout le temps, ça s'apprend aussi pour des jeunes Conseillers communaux et donc c'est vraiment dans cette logique-là que j'interviens, je trouve que la présentation faite par M. MARTIN sur la logique commerciale, sur la logique de maîtrise foncière était positive et donc je regrette d'avoir encore ce genre de points qui apparaissent. Maintenant, effectivement, j'interviens peut-être tard dans cette étape du dossier mais toujours est-il que nous voterons contre ce projet de vente de surface commerciale, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, alors sur le vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 29^{ème} annexe

36^e objet : JEMAPPES – Rues Leman 38 et Réghem 16 – Principe de mise en location et conditions. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

37^e objet : Jemappes, avenue du Roi Albert, 675 – Modification du mode d'acquisition du bien. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

38^e objet : Mons – Chapelle du couvent des Capucins – approbation condition de mise en vente. Cellule foncière RF/MDB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On ne va pas revenir trop sur les conditions d'achat puisque la Ville de Mons, il y a une dizaine d'années a acheté 780.000 alors la majorité au sein de ce Conseil a accepté le principe d'une vente au moins 10 ans puisqu'il y a eu des offres à 400.000 et 600.000 de l'ensemble immobilier hors chapelle alors on voit aujourd'hui

que la chapelle est mise en vente à 225.000 donc nous serons curieux et je dirai très à l'écoute des offres qui ont été faites et des offres qui vont être faites pour voir si la Ville va aussi donner son accord au moins 10 ans. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, donc je tiens à rappeler que la vente était conditionnée et que pour pouvoir acheter il faudra respecter les conditions de vente qui sont dans le dossier. Je le rappelle, conserver le caractère patrimonial, le caractère architectural et donner une destination culturelle et ouverte au public du bien.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien. Sur le vote du point, pas de souci ?

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

39^o objet : Ancien Chat Botté – Réhabilitation du commerce. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2011/RF/Chat Botté/BD

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

40^o objet : Calva de Spiennes – travaux de peintures intérieures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2014/Calva Spiennes. peintures/BD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En faisant référence au PV du 16 septembre 2013 dont on me promettait de retirer les mentions relatives aux peintures qui comprenaient du plomb, je demande que dans le cahier des charges au point 10 par rapport aux produits, il soit retiré la mention « sulfate basique de plomb » et qu'au point 11 il soit retiré dans les primers, l'utilisation de peinture à base de minium de plomb, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme MARNEFFE, c'est avec plaisir que je vais vous donner satisfaction.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci !

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Président. J'aimerais revenir en fait plus globalement sur les travaux du Calva et plusieurs interpellations sont arrivées à mes oreilles par rapport à la mэрule qui aurait été constatée sur le site du Calva de Spiennes et que donc suite à çà il y aurait eu une réévaluation et des coûts des travaux in fine et aussi un problème par rapport à l'installation du plafond entre le rez-de-chaussée et le premier étage et que suite au choix qui avait été fait au départ avec la non-constatation de la mэрule, in fine on ne pourra pas utiliser ce premier étage et donc j'aurais voulu avoir votre avis sur la situation des travaux de ce Calva qui apparemment posent problèmes.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres interventions ? M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme MOUCHERON, j'aimerais vous rassurer, la réception définitive se fait demain avec les avenants qui sont déjà passés au Conseil communal et qui ont été acceptés par cette instance. Donc, il n'y a plus de méréule, il n'y a pas d'étage qui est condamné, tout le bâtiment va être ouvert sauf si la réception définitive se passait mal demain mais j'ai été personnellement il y a 15 jours avec mes équipes me rendre compte de l'avancée des travaux et je crois qu'il ne devrait pas avoir trop de problème pour ouvrir dans quelques jours l'ensemble du bâtiment et ainsi toutes les activités et toutes les associations vont pouvoir reprendre leurs activités dans ce bâtiment.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Sur le vote du point, il y a un souci ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non, mais je remercie l'Echevin pour sa réponse et donc je serai particulièrement attentive à la réception et je prendrai éventuellement contact avec vous pour avoir des informations. Peut-être aussi un petit regret par rapport à l'absence de parking donc le projet est vraiment intéressant malheureusement, voilà, il n'y a pas de parking à cet endroit-là ou pas assez conséquent par rapport au projet donc ça on peut aussi le regretter dans ce genre d'initiative.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, donc c'est l'unanimité.

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

41^e objet : Approbation de l'avenant 2 au bail emphytéotique du 20.10.1988 permettant de désigner les membres du Comité de surveillance par la RCA. Cellule foncière RCA/FG

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

42^e objet : Approbation du Règlement d'Ordre intérieur du Crématorium. Cellule foncière RCA/FG

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

Entrée de Mme JOB = 40 présents

43^e objet : Approbation du droit d'emphytéose, droit d'usufruit et de la création de la SA Filiale de la RCA. Cellule foncière RCA/FG

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On a déjà évoqué plusieurs fois en Conseil d'Administration de la RCA les différentes filiales dans lesquelles M. l'Echevin est Président de la RCA, la minorité malgré la clef de votes qui ne nous attribue pas de siège, la possibilité d'avoir un représentant au sein des différentes filiales, c'est quelque chose qui est très positif en termes de transparence. Néanmoins, le fait que les filiales se multiplient au sein

de la RCA nous posent à nous, petits groupes ici au Conseil communal, des problèmes de représentativité et donc ça pose finalement des problèmes de gouvernance parce qu'il y avait une vraie difficulté en termes de forces militantes pour les petits partis de fournir énormément de personnes pour pouvoir siéger dans ces différentes filiales. Alors, notre réflexion est de savoir comment est-ce qu'on pourrait faire pour pouvoir allier votre volonté de transparence qui est positive et également cette possibilité de gouvernance pour que des personnes qui ne sont pas professionnelles, qui ne sont pas dans des exécutifs, des personnes qui ne sont pas échevins qui ne travaillent pas dans des partis, des personnes qui sont simplement Conseillers communaux ou même d'autres personnes qui sont militantes puissent assister à ces nombreux Conseils d'Administration qui se multiplient. Donc, une des propositions d'Ecolo en termes de meilleure gouvernance, c'est que les différents Conseils d'Administration des RCA soient tous identiques et donc que l'ensemble des personnes qui font partie de ces Conseils d'Administration aient une vision plus globale des choses. Vous allez me dire, ça ne solutionne pas le problème parce que tout retombe sur la même personne mais on pourrait peut-être envisager des pistes comme celle-là. Je ne sais pas, je ne précise pas très clairement ma pensée parce que ce n'est pas facile pour des Ecolos mais clairement ça pose aussi une question de rémunération finalement des personnes qui libèrent du temps pour venir dans des Conseils d'Administration comme ceux-là. Ce n'est pas pour demander des jetons de présence mais en même temps je trouve que pour peut-être trouver des gens pour aller travailler dans des Conseils d'Administration, des gens qui ne sont pas échevins, je trouve qu'on pourrait se poser la question. Maintenant, je n'ai pas de solution parce que je trouve que celle-là est très bancal mais je soulève le problème dans le cadre de la création de nouvelle filiale et je vous invite à essayer d'y réfléchir en termes de bonne gouvernance et en termes de représentativité de tous les partis.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Rassurez-nous, ce n'est pas parce que vous êtes Ecolo que vous avez du mal à préciser votre pensée, c'est ce que vous avez dit !

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je n'ai pas du mal à préciser ma pensée parce que je suis Ecolo mais j'ai du mal à formuler le fait de demander des jetons de présence en tant qu'Ecolo, ce n'est pas la même chose.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ah, d'accord.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Parfois les idées se mélangent un petit peu au moment où je les formule mais ce n'est pas la première fois, je pense que vous l'avez déjà remarqué. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, c'est un sujet qui est effectivement délicat puisqu'il appartient à chaque parti d'alimenter en représentant les différentes structures publiques qui existent donc nous essayons à Mons de ne pas les multiplier. Enfin, j'imagine que l'Echevin peut répondre à votre proposition, je vous en prie M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme MARNEFFE, nous avons eu la gentillesse d'ouvrir à l'opposition parce que nous avons vraiment envie que tout soit transparent, il me souvient d'avoir lu certains propos de Mme Savine MOUCHERON dans le Vif-L'Express donc je m'empresse vite de corriger ce que j'ai lu dans le Vif où il faisait écrit que la RCA et ses filiales c'était très nébuleux donc il n'y a aucun problème. Nous invitons vraiment les partis de la minorité à faire partie de ces RCA. Alors, il y a 2 solutions : ou vous désignez le même représentant mais ça il appartient à votre groupe de désigner le même représentant et ce n'est pas à moi de vous dire de désigner le même représentant, on vous invité à désigner quelqu'un ou vous n'avez personne à désigner et en fonction de la clef de donne, je remplace un Ecolo par un PS, je n'ai pas de difficulté. Maintenant, si les finances de toutes ces filiales étaient vraiment opulentes, je ne verrais pas de difficulté pour motiver les gens à donner un jeton de présence mais vous voyez les comptes et les comptes, on a difficile de boucler nos budgets, donc encore dépenser des jetons de présence je ne suis pas pour, voilà. On le fait tous bénévolement, dans la plus grande transparence, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, je pense utile de rappeler parce que c'est vrai qu'on a lu certaines choses ici ou là, que la politique du Collège est quand même très ouverte à la minorité dans toutes les structures et que donc, de temps en temps, ça mérite d'être souligné même par la minorité et les partis qui s'expriment dans les magazines hebdomadaires. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Effectivement, je pense que le jeton de présence c'est quelque chose de difficile, c'était une manière d'alimenter le débat, maintenant, le problème c'est quand même souvent pour les personnes, qui, je le rappelle, ne sont pas professionnelles parce que vous dites que vous venez à titre gratuit mais vous êtes payé en journée pour être échevin, ce que ne sont pas les autres Conseillers communaux. Je pense qu'une autre solution serait de permettre en termes d'agenda pour avoir une seule et même personne qui soit représentante au sein de la RCA mais également au sein des différentes filiales, d'imaginer comme à l'Invest des réunions qui se tiennent dans la même journée avec le même Conseil d'Administration et donc en termes d'agenda, ça permet de se libérer une seule journée et d'avoir la même personne et un meilleur suivi en termes de bonne gouvernance.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On fera le maximum, maintenant, si je peux me permettre, de type de débat devrait avoir lieu en Commission parce que venir en séance plénière avec ce type de questions, quand même fort secondaires par rapport aux enjeux de la gestion communale, c'est le genre de choses que vous pouvez régler avant, me semble-t-il. Il faudrait qu'on essaye de centrer la séance plénière sur les débats essentiels parce que sinon on est vraiment partis pour des heures, on a encore un certain nombre d'interpellations, il n'y a personne dans le public ou à peu près, quelques courageux, une journaliste qui tient le coup... Si possible, sans minimiser l'importance du sujet, Mme MARNEFFE, je pense que c'est le genre de choses que l'on peut évoquer par ailleurs et qu'en l'occurrence pour la Régie, M. DARVILLE s'est montré ouvert à votre proposition et on essaiera d'y souscrire le mieux possible. Alors, sur le point 43, abstention CdH.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

5 abstentions : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE

ADOPTE - 37^{ème} annexe

44^e objet : Approbation de la demande de subside à hauteur de 61.500 € pour la création de la SA Filiale de la RCA dans le cadre du Centre de Congrès. Cellule foncière RCA/FG

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

45^e objet : Addendum au règlement sur les funérailles et sépultures. Validation des modifications apportées à l'addendum adopté en séance du 14.10.2013. Service des Inhumations

REMIS

46^e objet : École communale du Centre à Obourg – Mise en peinture de la salle de gymnastique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.114.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

47^e objet : Hall Omnisports de Cuesmes – Sécurisation – Placement de portes blindées. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.764.142.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

48° objet : Bâtiment Buisseret – Entretien extraordinaire de l'UPS. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.137.033.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

49° objet : Atelier Brisselot – Hangar – Chauffage et régulation. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.138.037.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

50° objet : Acquisition de vasques à fleurs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/423.608.00/IH

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

51° objet : Curage extraordinaire des fossés. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.877.221.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

52° objet : Piscine de Cuesmes – Reconditionnement toitures – Lot 1 : toiture principale. Approbation du cahier spécial des charges modifié. MP E/2014.764.151.

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

53° objet : Piscine de Cuesmes – Reconditionnement toitures – LOT 2 : Toiture inférieure - Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2014/764.151 02/ER

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

54° objet : Digital Cities – Balade numérique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.SUB.569.200/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

55° objet : Digital Cities – Mise en place d'un guichet unique et d'une solution de planification et d'aide de séjour. Approbation de l'avenant n° 3 : intégration du module de planification automatique. MP E/2013.569.digital.cities.Applicatif/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

56° objet : Ancienne Maison Communale de Cuesmes – Renouvellement de la couverture. Approbation convention cession de marché. MP E/2013.AMO.104.003.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

57° objet : Ancienne Maison Communale de Cuesmes – Reconditionnement et assainissement – Lot 1 : désamiantage asbeste. Approbation avenant administratif. MP E/2013.AMO.104.004.01/BD

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

58° objet : Achat de bancs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/766.616.00/GC

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

59° objet : Cimetières – Acquisition et pose de stèles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.878.233.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

60° objet : ADEC Hyon – Construction d'une infrastructure sportive et récréative. Approbation de l'avant-projet. MP E/2013.764.164.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

61° objet : Aménagements routiers de sécurité – Prolongement du parking existant « Home Salon » à l'Avenue Maréchal Foch à Jemappes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.421.065. 00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

62° objet : Élagage et abattage d'arbres le long des voiries (7 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.421.062.

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

63° objet : Aménagement d'accotements et de parkings en pierrailles Rue du Grand Large, Avenue de la Sapinette et Rive Droite du Canal du Centre. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.424.083.00/GMS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, Mme MARNEFFE puis M. HAMBYE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On en a déjà débattu en Commission mais je reviens quand même sur le sujet. En termes de rétroacte, on avait une interpellation de M. Doucet qui date d'il y a quelques mois, qui demandait dans son interpellation, une piste cyclable, la sécurisation de la voirie et un accès plus favorable à la mobilité douce et aux usagers faibles vers la piscine. Alors, ce projet est un projet de près de 500.000 euros avec comme objectif la création d'un accotement en gravier, séparé de la voirie par un bloc en béton. Ces aménagements n'intègrent pas de piste cyclable, donc pour nous ça pose un problème d'abord par rapport à la volonté affichée d'avoir une connexion entre le Ravel et le

Centre-Ville pour les vélos, ça pose un problème par rapport à l'accès aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes, d'ailleurs, pour moi, je crains que ce soit même en contradiction avec la convention des Nations-Unies par rapport aux personnes à mobilité réduite. Qu'en est-il également par rapport au CODT par rapport à tout ce qui est trottoirs ? Alors, on évoquait l'impossibilité de faire autre chose étant donné l'absence d'égout, ce qui me paraît quand même, toujours un argument un petit peu bizarre étant donné qu'il y a quand même déjà une voirie, je ne vois pas en quoi élargir sur les côtés poserait un problème supplémentaire en termes d'égouttage. Alors, on me parle d'urgence par rapport à Mons 2015, par rapport à la nécessité de sécuriser pour les piétons qui iraient au niveau d'un parking de délestage, j'entends bien, je regrette de nouveau que ce soient des investissements qui soient pensés trop tard et donc qui vont être coûteux alors qu'une fiche Feder est introduite maintenant pour ces mêmes voiries et d'autre part, qu'on n'essaye pas d'avoir un projet un petit peu plus cohérent avec notamment dans ces subsides de 13 millions d'euros prévus pour la mobilité à Mons à combiner éventuellement avec le projet Gobert pour augmenter la taille de l'enveloppe et avoir vraiment quelque chose de cohérent pas avoir un investissement qui se contente de sécuriser les lieux et qui devra peut-être être refait dans le futur parce que ces aménagements ne sont pas suffisamment adéquats. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, voici quelques conseils, il y a 2-3 ans, j'avais proposé un Mons-Plage, au Grand Large, alors il y avait unanimité quant au concept parce qu'on avait vu qu'à Bruxelles ou à Paris, ça fonctionnait bien et donc en voyant arriver cet aménagement, je me suis dit, est-ce bientôt, pour Mons 2015, Mons-Plage ? Je pose la question au Collège puisqu'on ne peut pas les interroger sur des intentions mais je vois que les parkings sont aménagés, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il me semblait que vous vouliez qu'on soutienne le commerce du Centre-Ville, moi, vous allez au Grand Large maintenant ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En maillot, quand on voit certains premiers en maillot, on va tous à Mons-Plage !

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On attend de vous voir alors, M. HAMBYE avec votre maillot orange ! Bon, alors, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Pour répondre à Mme MARNEFFE, comme je l'ai déjà fait d'ailleurs en Commission et encore une fois, je vois ici que ce que je dis en Commission on le sort un peu du contexte par rapport à ce qui est dit et on l'utilise ici à d'autres fins donc je serai encore plus prudente en Commission par rapport à mes termes utilisés et choisis. Et

donc, effectivement et ça je pense que le dossier était déjà venu sur la table du Conseil, à un moment donné et ce n'était pas une distraction de notre part on en avait parlé plusieurs fois, il faut effectivement trouver des solutions pour un parking de délestage, je pense que mon collègue Marc DARVILLE à un moment donné était arrivé avec des projets de rachat avec les anciens bâtiments Gobert et donc tout ça est dans les cartons et je dirai même plus, dans le tube et donc effectivement, il faut trouver des solutions. Souvenez-vous, effectivement et vous venez de le rappeler, l'intervention citoyenne de M. Doucet que j'ai rencontré par la suite qui est arrivé avec un projet beaucoup plus global à un moment donné en termes d'aménagements de voiries, trottoirs et compagnie, donc on a entendu ce monsieur et d'ailleurs grâce à l'aide de ce monsieur on a et on l'a évoqué tout à l'heure, on va probablement rentrer une fiche Feder à ce sujet-là qui est un projet beaucoup plus réfléchi et beaucoup plus vaste, maintenant, il faut répondre à la sécurité de façon plus rapide et donc au niveau du Collège, on pensait qu'à un moment donné il fallait avancer dans un projet de parking même s'il était en pierrailles et donc ce qu'on vous a répondu en Commission par rapport à l'égouttage, je le rappelle, c'est au niveau du parking et donc effectivement, nous avons des difficultés par rapport à ça et donc quant aux matériaux utilisés, ça pouvait répondre notamment à ce problème d'égouttage. Ensuite, par rapport à tout ce qui est éclairage, effectivement, souvenez-vous, cette intervention citoyenne demandait aussi de l'éclairage donc c'est ce qui est proposé au niveau de ce dossier et aussi effectivement des accotements en empiérement non stabilisés. Comme vous, je regrette pour les personnes à mobilité douce et PMR mais lors encore du Collège de vendredi, on en a discuté notamment avec mon collègue Marc BARVAIS et on a dit qu'on pouvait toujours réfléchir par la suite mais qu'il fallait avancer sur le dossier donc effectivement, on investit un montant pour des parkings et des accotements, certes mais il faut avancer et pour plus tard, si on a un projet plus conséquent qui est éligible au niveau du Feder, pensez-bien que nous utiliserons les moyens que nous pourrions avoir à ce niveau-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais donc pour ce qui des personnes à mobilité réduite, j'imagine qu'on a utilisé l'expertise du Conseil Participatif des Personnes Handicapées pour savoir s'il n'existait pas d'autres alternatives que la pierraille pour permettre de rencontrer les problèmes d'égouttage puisqu'on a là une série d'experts qui travaillent dans le domaine notamment les gens de Gama, j'imagine qu'on les a interrogés ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas d'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Ici, je pense qu'on est en train de mélanger deux choses, donc le parking en empiétement, l'idée du Collège c'est que ce parking-là soit un parking accessible à tous, maintenant il faut savoir qu'on a des pistes pour des parkings pour des personnes à mobilité réduite donc avec des véhicules adaptés et c'est même une réflexion que nous avons avec mon collègue Pascal LAFOSSE pour avoir à un moment donné aussi des navettes pour PMR donc il est clair que d'autres sites peuvent être proposés, on a notamment pensé à Mons-Expo, au Brico, etc. Donc, le principe du parking, je vais appeler celui du Grand Large est à un moment donné un parking tout public et ensuite, une réflexion est faite pour un parking PMR et on a plusieurs sites en vue et à proposer au niveau du Collège.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Est-il possible de répondre à ma question qui demandait si le Conseil Participatif des Personnes Handicapées avait été consulté ? Ce qu'on me répond c'est qu'on va faire un parking pour les PMR, ce n'est pas ma question. Ma question est de savoir est-ce qu'il a été consulté oui ou non pour ça et s'il n'a pas été consulté, pourquoi étant donné qu'il y a une expertise, surtout que les personnes à mobilité réduite ne sont pas que les « chaisars » c'est aussi toutes les mamans ou papas qui poussent des poussettes et qui vont venir à Mons 2015, donc on pense à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, on les pense pour tous et donc si on veut avoir une Ville et un parking attractif, il est quand même prioritaire d'utiliser l'expertise qu'on a en notre sein, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Comme je l'ai déjà dit et je le répète en Commission on a abordé le sujet, il est clair qu'à un moment donné à ce stade-ci puisqu'on est toujours à un stade de projet en tant que tel, tout le monde n'a pas été consulté mais on s'est engagé comme je l'ai déjà dit aussi, avec M. BARVAIS, d'un moment donné pouvoir voir les différents aspects par rapport à ça et le fait qu'on puisse avancer. Effectivement, je sais aussi bien que vous je pense que les personnes à mobilité réduite ne sont pas que des personnes handicapées ou autres mais à un moment donné, il est clair que là on ne va pas rencontrer l'avis de tout le monde, c'est pour ça qu'on propose une solution alternative, il ne faut pas non plus à chaque fois attaquer tel ou tel projet, on les rencontre, on discute avec eux, avec M. BARVAIS notamment il est prévu qu'on les rencontre dans le courant du mois de mai pour ce projet-là et pour d'autres projets d'ailleurs donc ce dossier-là viendra sur la table.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, est-ce qu'on peut passer au vote ? Donc, il y aura une consultation de cette commission mais il faut avancer sur le dossier donc on souhaite pouvoir présenter le dossier ce soir au Conseil.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 56^{ème} annexe

64^e objet : Aménagement de la place de la Cité du Vieux Champ à Flénu (partie 2 : éclairage).
Approbation du projet d'ORES. MP E/2010.421.092.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

65^e objet : Acquisition de matériels pour le Service Prévention. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.840.191.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

66^e objet : Marquages routiers. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.423.069.00/AD

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

67^e objet : École Communale du Bois de Mons, Acquisition et installation d'un pavillon préfabriqué. Approbation du cahier spécial des charges, des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.099.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

68^e objet : Rénovation de la rue des Marcottes s'inscrivant dans le cadre de la rénovation urbaine du Quartier de la rue de Nimy à Mons. Modification de la délibération du 25 mars 2013. **SOUS RESERVE** MP E/2013.SUB.930. 601.00/GMS

REMIS

69^e objet : Cimetières - Remise en état des pelouses d'honneur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/878.640.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

70^e objet : ASBL ENVIRONNEMENT ET DÉCOUVERTES DE CIPLY. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012/Ent.

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

71° objet : ASBL MONS-LOGEMENT. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation.
Gestion f. C/C2012/Mons Logement

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je ne vais pas entamer ce soir un débat sur le logement social, je crois que nous sommes tous épuisés donc c'était simplement comment dire, pour faire le constat que depuis 10 ans tant en région wallonne qu'en région bruxelloise, malheureusement, le nombre de logements donnés en location aux agences immobilières sociales n'augmente pas, malheureusement pas, alors que nous avons quand même, si mes souvenirs sont bons, en région wallonne 100.000 logements publics et 45.000 demandes insatisfaites et donc que je relaye ici la proposition que nous avons faite, c'est de trouver des incitants fiscaux qui poussent les gens à mettre leur bien en location au profit de l'agence immobilière sociale notamment par le biais d'une réduction des droits de succession mais ça c'est à un autre niveau de pouvoir, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement. M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Juste pour vous dire qu'en fait, en Commission on nous a dit que le point était remis.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, tout à fait parce que c'était l'occasion, en fait, j'aurais bien voulu venir avec les éléments qui permettaient de montrer à quel point l'agence immobilière sociale de Mons a vu son parc de logements évoluer dans les dernières années et donc, voilà je préférais revenir avec une explication qui permettait d'ailleurs de répondre finalement à la demande de M. HAMBYE de ce soir et donc j'avais demandé de retirer le point, M. le Bourgmestre. Comme ça, je n'ai plus de point en fait !

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien. Donc point remis.

REMIS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons maintenant aux interpellations. Est-ce que vous souhaitez maintenir toutes vos interpellations ? Oui, tout le monde est motivé, magnifique. On commence avec Mme URBAIN concernant Trolls et Légendes, Mme URBAIN.

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : Bonsoir M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevines et Echevins, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers. Je vous remercie d'entendre mon intervention. Depuis 2005 et chaque année impaire, notre belle cité de Mons est envahie par des créatures étranges venues de mondes mystérieux. De toute l'Europe, Trolls, Fées, chevaliers, nains guerriers, etc. et bien d'autres habitants du monde de la fantasy convergent vers notre cité afin de participer à un des plus beaux festivals du genre : Trolls et

Légendes. Levons le voile pour les non-initiés : le seigneur des anneaux, vous connaissez ? Et bien ce film, le plus célèbre dans le genre, vous plonge dans la culture de la fantasy et de l'aventure. On trouve comme autres références connues : Game of Thrones, Harry Potter et j'en passe. Trolls et légendes, c'est **Le festival de Toute la Fantasy**, c'est un salon **culturel** complet puisqu'il offre au public un salon de la BD, de la littérature et du dessin, un salon du jeu, avec des concepteurs qui pour certains viennent tester leurs nouveautés à Mons, un espace concert, du cinéma, des conférences, des animations et un marché composé principalement de boutiques d'artisans (luthiers, costumiers, bijoutiers, armuriers, etc.)

La région de Mons compte quelques associations de jeu de rôle et de plateau et les étudiants sont aussi généralement friands de ce type d'univers cela fait pas mal de citoyens concernés par la passion de la fantasy. Trolls et Légendes accueille certes un public d'initiés mais c'est aussi pour beaucoup une sortie en famille. Il n'y a qu'à regarder les yeux brillants des enfants pour comprendre le plaisir qu'ils ont à y voyager. Pourquoi est-ce que je vous explique tout ça ? C'est parce que Trolls et Légendes est victime de son succès, plus 22.000 visiteurs en 2,5 jours pour l'édition 2013. Pour des raisons de sécurité, les organisateurs ont dû arrêter les entrées. Parce que le prochain festival Trolls et Légendes aura lieu en 2015 et qu'il n'a pas encore réussi à trouver sa place dans Mons 2015. Parce que la salle du Lotto Mons-Expo est réservée pour Mons 2015 à la date habituelle d'organisation du festival qui est généralement le week-end de Pâques. Parce que le festival remplit nos hôtels, que les festivaliers apprécient de se promener dans la configuration médiévale de nos rues du centre historique et qu'ils aiment déguster et découvrir nos bières aux terrasses des cafés. Parce que la Ville de Mons associée au nom de Trolls et Légendes offre une ouverture incroyable de notre ville à l'étranger. Croyez-moi, j'écume pas mal de festivals dans le genre en France, en Allemagne et en Hollande, quand j'explique que je suis belge et que j'habite Mons on s'exclame généralement : « Ah oui Trolls et Légendes ! ». Et enfin et surtout parce que d'autres villes belges et la France tentent de séduire Trolls et Légendes. Mais les 20 bénévoles organisateurs de ce festival aimeraient rester sur Mons. Trolls et Légendes c'est pour 2015 un budget de 328.000 euros. L'objectif de l'association constituée en ASBL n'est pas le lucre, d'ailleurs les bénéfices engrangés une année sont réinvestis dans l'édition suivante. La preuve de l'incroyable développement linéaire de ce festival et la qualité des invités prouvent que ce lucre est toujours réinvesti. Une bande de passionnés qui désirent partager leur passion avec d'autres passionnés ou de la faire découvrir à tout le monde. Vu son succès, Trolls et Légendes risque de s'étouffer. Il doit s'étendre, investir dans des chapiteaux, dans du matériel, trouver d'autres lieux pour rayonner mais surtout trouver de bons partenaires et

pourquoi pas la Ville de Mons, le Manège et la Gestion Centre-Ville. En développant un partenariat efficace, la Ville de Mons offrira au festival une dimension publique et institutionnelle. C'est aussi lui donner une reconnaissance officielle et l'intégrer dans la vie culturelle montoise. Des contacts ont eu lieu avec la Ville mais le temps avance et Trolls et Légendes doit maintenant trouver la meilleure solution pour continuer sa route sereinement. Une Ville comme Mons qui cache dans ses entrailles un dragon que combat chaque année Saint-Georges, une Ville qui chaque année fait vivre la magie de l'amour durant le FIFA, une Ville dont les anges protègent les soldats, va-t-elle laisser partir l'occasion de devenir la Ville de toute la Fantasy ? Ma demande est la suivante : pourriez-vous me donner votre position quant au dossier de partenariat qui vous a été transmis par les organisateurs du festival ? Le Centre-Ville, les entités montoises et les commerces peuvent en retirer une visibilité efficace et un intérêt économique certain.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Mme la Conseillère, vous savez que j'ai demandé aux membres de mon cabinet de recevoir les organisateurs de Trolls et Légendes, ce qu'ils ont fait à plusieurs reprises. Nous les avons, au niveau du Collège, déjà reçus également. Vous le savez, d'ailleurs vous étiez associée à ces discussions, vous savez aussi et cela s'est fait en parfaite concertation avec le Collège, que mon collègue Marc DARVILLE qui a la Régie Foncière et le Lotto Mons-Expo dans ses attributions, a reçu également les organisateurs de ce très beau festival, pas plus tard que jeudi dernier et que des solutions ont pu être dégagées. Dans la mesure de ses possibilités financières, la Ville de Mons tente de soutenir, soit financièrement et c'est de plus en plus difficile, soit logistiquement, si je puis dire, soit en matière de communication les événements rassembleurs qui se déroulent sur son territoire, logistiquement ça ne se dit pas, soit sur le plan logistique, soit en matière de communication, les événements rassembleurs qui se déroulent sur son territoire. Je voudrais aussi rappeler ici que Trolls et Légendes bien qu'étant un événement de grande qualité est un événement commercial, de nature privée en tout cas. A l'heure actuelle, nous ne savons pas encore si Trolls et Légendes fera le choix de poursuivre ses activités ici mais on ne peut, en tout cas, pas reprocher à la Ville de ne pas avoir cherché et trouvé des solutions à ce qui avait été demandé, en l'occurrence en ce qui concerne le calendrier de l'événement un accord a pu être trouvé avec le Lotto Mons-Expo qui est donc libre le week-end de Pâques, date qui était demandée initialement par les organisateurs et devenue habituelle pour les aficionados de cet événement. En ce qui concerne la location du Lotto Mons-Expo dès que la confirmation d'organiser l'événement sera officialisée, une négociation commerciale prendra cours entre les organisateurs et le hall multifonctionnel. En ce qui

concerne les demandes de subsides à la Ville de Mons, ceux-ci doivent encore faire l'objet d'une demande au Collège et une prise de position par celui-ci, si aide il y a, le Collège la conditionnera, en tous les cas l'organisation d'un événement estampillé Trolls et Légendes en Centre-Ville et ce, pour que cet événement qui attire des dizaines de milliers de visiteurs profite également au centre de Mons et à ses commerces. En ce qui concerne l'autorisation d'installer des chapiteaux et autres au Lotto Mons-Expo, ceci devra se faire en concertation avec le Lotto Mons-Expo et la Police mais à priori il n'y aura pas de difficulté. En ce qui concerne le prêt de matériel de la Ville, ceci devra faire l'objet d'une demande spécifique au Collège mais là aussi, à priori, pas de souci, idem en ce qui concerne la communication liée à l'événement, la Ville comme le Lotto Mons-Expo sont en tout cas particulièrement attentifs à la sécurité de la manifestation, des mesures spécifiques devront être prises entre les organisateurs et la Police locale de manière à gérer les flux tant à l'intérieur qu'autour du Lotto Mons-Expo. Alors, pour répondre à votre question, Mme la Conseillère, nous sommes évidemment pour la mise en œuvre d'un partenariat win-win entre Trolls et Légendes et la Ville de Mons, si nous étions mieux dotés financièrement, nous ne demanderions pas mieux de fournir des aides substantielles aux événements qui rencontrent un franc succès tel que celui-ci, malheureusement, nous sommes sous plan de gestion et nous observons une gestion la plus parcimonieuse possible des deniers publics. Enfin, quand vous parlez d'un partenariat win-win, nous pensons indispensable la mise sur pied d'une activité en ville afin que Trolls et Légendes aient de véritables retombées sur le commerce du Centre-Ville, ce qui nous semble essentiel par rapport à une activité dans un site fermé comme le Lotto Mons-Expo. Nous attendons enfin à notre tour de la part des organisateurs une confirmation de la tenue de l'événement en 2015 à Mons, en tous les cas, vous l'aurez compris, tout est mis en œuvre pour que cet événement puisse continuer à se dérouler sur notre territoire, nous y tenons, c'est un très bel événement, qui draine beaucoup de monde, qui fait connaître Mons à l'extérieur mais nous souhaiterions conditionner la poursuite de ces activités et une aide substantielle de la Ville ou du Lotto Mons-Expo à l'organisation d'un événement de réelle grande dimension et de grande attractivité en cœur de ville, qui ne soit pas simplement un prétexte pour obtenir des subsides mais vraiment un événement qui rayonne dans le Centre-Ville et qui permette à Mons de se distinguer également dans son cœur historique par rapport à cette thématique porteuse. Voilà, vous avez le dernier mot si vous le souhaitez.

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : Oui, je vais revenir sur le fait que c'est bien une ASBL, une association sans but lucratif. Dans le dossier qui vous a été remis, qui a été transmis à la Ville, il y a des demandes mais aussi des offres de la part du festival, il y avait

notamment d'organiser une semaine de la Fantasy dans la Ville, ce que les organisateurs sont prêts à faire, que ce soit dans la Ville ou comme demandé par la Ville, sur la Grand'Place. Il y a également une proposition d'étendre le festival, d'avoir un partenariat avec l'article 27, également de travailler le Conseil Consultatif de la Personne Handicapée pour rendre progressivement et de manière qualitative l'accès au festival aux personnes à mobilité réduite et autres handicaps tels que par exemple pouvoir faire des traductions des conférences et des films et voire même des heures d'ouverture spéciales pour les personnes à mobilité réduite et enfants avec poussettes. Voilà je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, merci beaucoup. Vous avez à nouveau la parole, Mme la Conseillère pour évoquer le dossier du camping.

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : Oui. Le cahier des clauses et conditions contractuelles relatif à la concession du camping communal a été voté lors du Conseil communal du 17 mars. Le camping de Mons représente un réel plus touristique pour notre Ville. Un camping quasi en plein Centre-Ville et mitoyen du splendide parc du Waux Hall sont des atouts qui ont de quoi satisfaire bon nombre de touristes. La rénovation et la réouverture du camping ne peuvent que nous réjouir. Cependant des améliorations restent à faire au niveau de l'accès et de la signalisation de ce camping. De nombreux vacanciers venant du Nord de l'Europe s'arrêtent à Mons pour une étape bien méritée. Durant cette période estivale, de nombreux montois viennent au secours de nombreux campeurs égarés. En effet la signalisation du camping manque effectivement de visibilité. L'aménagement de voirie de la rue Saint Pierre n'est pas adapté au charroi de véhicules tractant une caravane ou des mobilhome. Les casse-vitesses sont trop nombreux et trop hauts, aménagés en chicane ils sont un passage trop étroit pour les caravanes et mobilhome. Les bas-côtés de la route sont creusés d'ornières ce qui représente un réel danger pour ces attelages. Est-il prévu d'aménager la rue Saint-Pierre afin d'ouvrir une voie royale à nos futurs campeurs ou avez-vous réfléchi à aménager une autre entrée plus accessible ? La signalisation du camping sera-t-elle améliorée ? Il serait aussi utile de voir si la TEC compte signaler clairement la destination du camping sur les bus s'y rendant. Merci de votre attention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup, c'est Mme l'Echevine KAPOMPOLE qui va vous répondre.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Mme la Conseillère, tout d'abord permettez-moi de vous remercier pour votre interpellation au sujet de cet important dossier que constitue la rénovation du camping de Mons. Alors, comme vous le signalez, notre Assemblée a approuvé le 17 mars dernier, le cahier des clauses et conditions

contractuelles relatives à la concession du camping communal. Ce cahier des charges est désormais publié et disponible sur le site spécifique « e-procurement ». La date limite de présentation des candidatures par tout éventuel candidat repreneur est fixée au 19 mai 2014. Une visite du site avec les éventuels candidats repreneurs est d'ores et déjà fixée le 8 mai prochain sur place, tel d'ailleurs le mentionne en fait le cahier des clauses et conditions contractuelles. A ce stade, je voulais signaler en tout cas à l'ensemble de notre Assemblée, qu'aucune offre n'a encore été déposée mais nous avons eu écho de plusieurs marques d'intérêt. En ce qui concerne la signalétique actuelle, elle semble tout de même fonctionner, je ne vais pas dire avec succès mais en tout cas elle permet l'acheminement jusque sur le site de visiteurs issus de toute l'Europe. Cependant, loin de moi l'idée de minimiser vos remarques, je pense qu'on peut toujours améliorer la situation et je crois que le renouvellement de cette signalétique n'est pas à exclure mais il apparaît plus judicieux de réfléchir à celle-ci une fois le projet de réhabilitation connu et en concertation et collaboration avec le candidat repreneur. J'ajouterai à cet égard que le site internet de la Maison du Tourisme de la région de Mons, visite Mons, contient une page destinée à l'hébergement touristique pour la région avec toute une série d'informations relatives aussi au camping et à son accessibilité ou sa non-accessibilité en l'occurrence pour l'instant. En ce qui concerne l'avenue St-Pierre pour l'instant, il n'est pas prévu de la réaménager à court terme. Mais, je retiens votre proposition dans le cadre de la réflexion pour un éventuel projet ou plutôt prochain plan triennal.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Une réplique, Mme la Conseillère ?

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : Il n'y a pas possibilité d'ouvrir une autre voie, une autre entrée par la rue Vilaine ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Peut-être pas dans la configuration actuelle mais comme vous le savez, le cahier spécial des charges contenait vraiment le fait de pouvoir avoir peut-être d'autres projets avec une partie mobilhome avec un terrain adjacent et donc dans ce cadre-là, tout sera évidemment analysé en termes d'accès.

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok. Merci beaucoup. Nous en venons à l'interpellation de M. JACQUEMIN concernant les écrans pour la Coupe du Monde.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Président. Chers collègues, Comme vous le savez tous, notre équipe nationale, les Diables Rouges se sont qualifiés pour la Coupe du Monde. A l'occasion de cet événement mémorable, la Ville de Mons avait établi un partenariat afin que la Grand Place de notre Ville devienne le lieu central de la liesse populaire. La réussite fut totale : entre 6000 et 8000 personnes ont pu célébrer la victoire, tous

ensembles, un beau soir d'octobre. M. le Bourgmestre, sans jouer au météorologue, avec le bon temps de l'été et l'engouement toujours plus fort pour nos Diables Rouges, nous pouvons donc raisonnablement prévoir une affluence récurrente d'environ 10 000 personnes par soir de match. Les Belges joueront les 17, 22 et 26 juin et éventuellement les 30 juin, 1^{er}, 4 ou 5, 8 ou 9 juillet, voir dans le meilleur des cas le 12 ou le 13 juillet. Vous aurez remarqué que les matchs du mardi 17 juin à 19h contre l'Algérie et du dimanche 22 juin également à 19h contre la Russie se dérouleront durant des hauts moments de notre folklore, pendant le Doudou ! J'ai récemment lu que la RTBF, qui a acquis les droits de diffusion, ne permettrait qu'un seul espace de diffusion publique par commune et interdirait toute diffusion extérieure même aux établissements Horeca. J'ai également pu lire par ailleurs que la Ville de Mons ne souhaitait pas organiser de diffusion publique, notamment pendant les événements de la Ducasse.

Permettez-moi M. le Bourgmestre de vous demander quelques éclaircissements. Sans Ecran géant, combien de montois vont devoir se presser à l'intérieur des établissements Horeca afin d'entrevoir un but d'Eden Hazard ou un arrêt de Thibaut Courtois? Comment les barmans, déjà épuisés par le dur week-end pourront-ils gérer la sécurité dans leurs établissements ? Même si je peux comprendre la difficulté pour les services déjà débordés en cette période, de mettre en place un tel dispositif, n'est-il pas de notre responsabilité d'offrir aux montoises et aux montois un espace de diffusion sécurisé ? Ne pouvons-nous pas imaginer un aménagement des horaires des musiques militaires ou, à défaut, une installation aux Marché-aux-Herbes voire sur la Place Léopold ? J'ai pu lire que lors du match de qualification, 3 équipes de 7 policiers avaient été suffisantes pour qu'il n'y ait pas de débordements. Qu'en sera-t-il si les nombreux supporters sont éclatés aux quatre coins de la Ville dans des lieux exigus ? M. le Bourgmestre, ma question est la suivante : quels dispositifs de diffusion et de sécurisation comptez-vous mettre en œuvre pour les soirs de matchs et plus particulièrement des aménagements spécifiques sont-ils prévus pour les matchs du 17 et 22 juin ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller. Il ne faut jamais présager des prises de position du Collège parce que vous avez raconté beaucoup de choses mais qui en fait ne sont pas tout à fait validées donc l'Echevin des Fêtes, grâce à qui ces écrans seront installés durant la période couverte par le Mondial, va pouvoir apaiser vos inquiétudes de suite. Vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je tiens juste à préciser que j'ai pu lire cela sur des sites internet mal informés à mon avis.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il ne faut jamais croire ce qu'on lit sur les sites...

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : C'est pourquoi je demande quelques éclaircissements !

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin, rassurez-nous !

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui, merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, je vous remercie pour cette excellente interpellation, mon petit doigt me dit que vous connaissez déjà la réponse mais enfin, bon, vous me permettrez de pouvoir donner la réponse à tout le monde. Donc, comme vous le savez, le journal La Dernière Heure qui possède l'autorisation de la RTBF d'organiser la diffusion des matchs de notre équipe nationale durant la Coupe du Monde nous a demandé bien évidemment de pouvoir effectuer des retransmissions de matchs via écrans géants au niveau de notre belle Ville. Une des problématiques qui a été soulevée était ce que vous venez de dire maintenant, c'était que deux matchs se déroulaient le mardi de notre Ducasse lors du feu d'artifice et le 21 juin lors du Petit Doudou. Après plusieurs réunions et visites sur le terrain avec les organisateurs de La Dernière Heure, ceux-ci souhaitaient pouvoir les organiser sur la Place Nervienne, nous avons donc étudié et discuté à plusieurs reprises avec le Bourgmestre et ensuite nous avons discuté en Collège et voir quelle était la possibilité qu'on pouvait leur donner et lors du Collège de vendredi dernier, nous nous sommes positionnés et donc nous acceptons de pouvoir organiser les différents matchs en tout cas qui se déroulent pendant la Ducasse de Mons, sur la Place Nervienne et par la suite, sur notre Place de Mons. Alors, pourquoi nous avons choisi la Place Nervienne ? Tout simplement parce qu'elle se trouve à peu près à 1 km² de la Grand'Place, que les forces de Police seront de toute façon présentes lors de la Ducasse de Mons et elles seront de cette manière plus proches en cas de problèmes et en cas d'insécurité et de toute manière ces services de Police seront bien évidemment renforcés. Il faut savoir que lors du Collège de Police du 24 avril dernier, cette question a été posée et un avis favorable a été émis par le Collège de Police pour pouvoir organiser pendant la Ducasse de Mons la retransmission de ces matchs. Ensuite, je réponds au problème d'insécurité et sur le dispositif qui sera mis en place. Il faut savoir que 4 types de dispositifs différents vont être mis en place pour assurer la sécurité des concitoyens, un dispositif qu'on appelle « Spotter », c'est du personnel qui travaille en civil spécialisé dans la problématique des matchs de football ; un deuxième dispositif, celui de l'arrestations et de recueil de preuves où là vous avez une police fédérale spécialisée en matière d'arrestation et qui utilise des caméras mobiles ; ensuite un troisième dispositif de circulation qui tentera de s'occuper de tous les problèmes liés à la mobilité en cas de victoire et lors de la fin des matchs et enfin, quatrième dispositif, un dispositif de patrouilles d'encadrement de dissuasion, qui sont visibles. Et ensuite, nous mettons aussi à disposition la collaboration bien évidemment des gardiens de la paix. Voilà, j'espère avoir

répondu à vos questions, de manière précise et je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mais donc effectivement, je ne vous cache pas que j'avais quelques réticences à titre personnel sur les matchs qui se déroulent durant la période de Ducasse parce que nous avons eu quelques soucis avec les matchs qualificatifs, nous avons interrogé la Police, l'Echevin était très demandeur de pouvoir organiser cet événement, je peux le comprendre parce que c'est un événement fédérateur et intéressant. Nous avons trouvé sur cette base, un accord avec les forces de Police qui vont pouvoir bénéficier de renforts de la Police Fédérale et donc je pense que grâce à cette action concertée et encore une fois sous l'impulsion de l'Echevin des Fêtes, je pense qu'on pourra avoir une fête dédoublée avec la Ducasse et les écrans géants de la Coupe du Monde, on essayera vraiment d'optimiser les retombées commerciales pour les établissements situés au Vieux Marché pas très loin de la Place Nervienne et puis ensuite, sachant que c'était tout ou rien, au moins les établissements du Centre-Ville pourront bénéficier des retombées par la suite, ce qui n'aurait pas été le cas si on n'avait pas été Place Nervienne donc au moins les choses sont claires et je pense qu'on s'en sort avec une belle formule. Vous avez le dernier mot.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je vous remercie mais vraiment mon inquiétude était celle de quelques établissements Horeca également de se retrouver avec la Ville remplie de monde et de devoir rentrer tout le monde dans les cafés, ne pouvant pas diffuser à l'extérieur et je pense que cette solution répond bien à cette problématique et je n'ai plus qu'à souhaiter qu'on se retrouve tous sur la Grand'Place de Mons le 13 juillet au soir alors !

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Excellente idée ! Avec l'équipe belge évidemment ! Bon, nous en venons à l'interpellation de M. Yves ANDRE relative à la présence des maraichers le samedi matin à St-Symphorien.

M. Yves ANDRE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins, chers collègues. Saint-Symphorien est le seul village du croissant sud de l'entité montoise à disposer d'un marché hebdomadaire. Ce dernier se tient le samedi matin sur l'une des plus belles places de l'entité montoise avec de très grandes facilités de parking. Nous pourrions dire que ce marché est celui des irréductibles gaulois. En effet, le nombre d'échoppes se réduit comme peau de chagrin, au point que les agents placiers ne viennent même plus sur place pour relever la redevance, les commerçants étant passés à l'abonnement. Cette situation tout à fait compréhensible en termes de gestion efficace des ressources humaines conduit malgré tout à une situation kafkaïenne. Sur la place de Saint-Symphorien se trouve une armoire électrique sensée être à la disposition des commerçants et des forains. Pour des

raisons évidentes de sécurité cette armoire est fermée à clef. Là où se corse la situation c'est que, vu la non présence des agents placiers, l'armoire reste systématiquement fermée. Les commerçants ayant besoin d'une alimentation électrique pour répondre aux exigences de l'Afsca se trouvent obligés d'aller quémander un raccordement électrique auprès de voisins bienveillants de la place et ce, au détriment d'une règle élémentaire de sécurité qui veut que l'on ne puisse faire courir une allonge sur la route. Lors de la préparation de mon interpellation je me suis également intéressé à la publicité que la Ville réserve au marché de Saint Symphorien. En parcourant le site web de la Ville quelle ne fut pas ma surprise de découvrir que le marché n'était tout simplement pas repris dans la liste des marchés hebdomadaires. En cette période post Pâques, on peut se demander si l'œuf vient de la poule ou la poule de l'œuf. Pourriez-vous me dire ce que vous comptez mettre en place afin de résoudre cette problématique ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. le Conseiller, tout d'abord, une petite précision sémantique, le marché de St-Symphorien n'en est en fait pas un puisqu'il n'est pas repris en tant que tel dans le règlement des marchés mais il s'agit en fait simplement d'une occupation de l'espace public en dehors d'un marché et donc l'autorisation est accordée par la Police Administrative après avis du Développement Economique et l'année dernière, nous avons deux autorisations d'occuper la place, c'est-à-dire deux personnes qui étaient en règle pour pouvoir l'occuper de manière récurrente le samedi matin, donc en l'occurrence les maraichers. Alors, pour ce qui concerne les agents placiers, il n'y a dès lors pas d'agents placiers présents puisque ce n'est pas un marché et donc, seules une ou deux personnes sont autorisées et aucun marchand volant ne peut se présenter, ce qui fait que ça se différencie d'un marché classique où là il y a présence d'un agent, des commerçants, des maraichers volants qui peuvent se présenter et des personnes qui peuvent avoir un abonnement avec des places fixes, ici, il s'agit simplement de corps de métiers qui disent à un moment donné, on souhaite s'implanter à tel ou tel endroit de la Ville, comme on en avait d'ailleurs Chaussée Roi Baudouin avec une boulangerie, etc. et qui paient un droit d'occupation de manière récurrente à la Ville mais on est dans un tout autre schéma. Alors, pour ce qui concerne la fourniture d'électricté, il est exact qu'au jour d'aujourd'hui l'accès à la borne électrique n'est pas envisageable, n'est pas possible en tout cas, celle-ci est en réalité prévue pour les illuminations de fin d'année donc ça c'était le but de cette borne et en l'état elle ne peut pas être mise à disposition des marchands car elle n'est pas équipée d'un différentiel par prise comme pour les autres marchés à Cuesmes, à Havré, Place Nervienne, etc. Toutefois, vu le faible nombre de marchands actuellement présents, il est prévu d'adapter une des deux

armoires électriques en mettant deux prises extérieures et en programmant celles-ci via l'installation d'une horloge qui évitera la nécessité de la présence d'un agent placier, ce travail sera réalisé dès que possible par la main-d'œuvre communale et enfin, en ce qui concerne la communication, pour les raisons expliquées plus haut, les services n'ont pas jugé opportun de préciser la présence de ces commerçants ambulants sur la Place de St-Symphorien ceci afin d'éviter d'inciter la mobilisation de volants pensant que des agents placiers seraient présents sur le site pour les accueillir, ce qui n'est pas le cas. Néanmoins, nous proposons de créer sur le site en plus de l'information existante pour les marchés, une rubrique annonçant la présence de commerçants ambulants réguliers dans les villages en dehors des marchés pour autant qu'ils soient bien couverts d'une autorisation d'occupation de l'espace public, c'est aujourd'hui le cas à St-Symphorien mais également sur la Place de Nimy le mercredi ou encore à Hyon, le vendredi. Et donc cet effort de communication sera accompli, voilà M. ANDRE, si vous souhaitez ajouter un mot.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui, deux petits points. En fait, il y a un troisième marchand qui vient s'installer depuis une semaine sur la Place, donc dans l'hypothèse où on installe deux prises, il faudrait peut-être en installer trois, c'est une chose. Et alors, la deuxième petite question, à un moment donné il y a eu jusqu'à 6 ou 7 marchands, j'entends bien que ce n'était pas non plus un marché à cette époque-là, j'imagine. Est-ce que ça veut dire que l'on ne pourrait pas le développer ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si, on peut tout à fait le développer. Maintenant, j'entends avec plaisir qu'il y a un troisième maraicher donc ça nous fera des recettes inattendues en plus puisqu'on n'était pas au courant de sa présence. Donc, on ira sur place pour vérifier ce qu'il en est de cette activité, on vous remercie pour cette intervention. L'Echevin des Finances en premier lieu...

M. Yves ANDRE, Conseiller : Au courant de sa présence, il y a quand même certaines personnes à la Ville qui étaient au courant puisqu'il y a quelqu'un de la Ville qui lui a téléphoné pour se renseigner pourquoi il y avait un problème donc j'imagine qu'il y a quand même une personne à la Ville qui était au courant de sa présence et de son arrivée potentielle.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce qu'on peut reprendre le fil de nos débats ? Je sais qu'il est tard, presque 22h... Nous irons voir sur place en tout cas, il est possible de le développer il suffit de demander une occupation de l'espace public, ce qui est possible sur la Place de St-Symphorien, vu qu'il y a de la place en suffisance. Si vous le permettez, nous allons avancer, vous avez une intervention complémentaire dans le groupe CdH qui est celle de M. HAMBYE concernant les nouveaux pavés, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins, chers collègues, Mmes, Melles, MM. Nous avons été interpellé par de nombreux riverains de la rue de la Petite Guirlande, de la rue des Capucins. Ils nous ont fait part qu'ils étaient incommodés par les bruits des nouveaux pavés de leur rue. Or, il semble que le marché public n'ait pas été respecté en ce sens que pour la rue Léopold, un autre type de pavés a été utilisé avec des bandes de confort pour cyclistes alors que dès le carrefour rue de l'Athénée, rue Masquelier, les bandes confort pour cyclistes ont été mystérieusement supprimées. Mais qu'en outre, un autre type de pavés a été posé et qu'ils sont la cause d'insomnies pour de nombreux riverains et habitants du quartier qui anciennement, pouvaient dormir la fenêtre ouverte et qui maintenant, doivent dormir les fenêtres fermées vu le bruit assourdissant desdits pavés. Alors, pourriez-vous nous éclairer pour savoir si les règles et le marché public ont été respectés et ensuite, si on avait prévu et anticipé le bruit de ces pavés, compte tenu de la différence entre les pavés de la rue Léopold et de la rue des Capucins ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, il y avait déjà eu une interpellation dans ce style-là venant de la part de Mme MARNEFFE à l'époque, pas pour le bruit des pavés mais pour le fait d'avoir changé les pavés et les bandes pour les vélos. On avait déjà plus ou moins répondu mais je vais me faire un plaisir de vous répondre ce soir quant au bruit généré par le nouveau revêtement de la rue de la Petite Guirlande et de la rue des Capucins. Dans le cadre du chantier de réfection de l'axe Gare-Capucins, le revêtement de la voirie était initialement prévu par l'auteur de projet en pavés de grès, suite aux essais effectués sur ces pavés et aux notes d'avertissement reçus des fournisseurs sur la bonne tenue de ce type de pavés en présence d'un charroi automobile soutenu, il a été décidé de remplacer ces pavés de grès par des pavés granits et notamment des pavés granits sciés flammés, pour la Place Louise et les rues de la Petite Guirlande et des Capucins. Les pavés sciés flammés présentent une très bonne planéité et font donc nettement moins de bruit que les pavés clivés mis à la rue Léopold par exemple comme vous venez de l'indiquer, c'est également parce que ces pavés sont beaucoup plus confortables que la bande de confort pour cyclistes n'a pas été placée dans ces rues mais donc on n'a pas de difficulté par rapport au changement même dans le cadre des marchés publics. Pour revenir à la plainte des riverains que vous évoquez, le revêtement en place avant travaux, évidemment, était de l'asphalte, ce qui est clairement moins bruyant que n'importe quel type de pavés et donc les rues en pavés en Centre-Ville sont nombreuses, c'est la première fois que nous recevons ce type de plainte maintenant que les rues sont refaites, je me vois mal rouvrir ces rues et donc je pense que les personnes

concernées vont devoir s'adapter au changement et ça fait partie des aléas et des chances d'habiter le Centre-Ville.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. On peut passer à l'interpellation suivante ?

Vous voulez dire un mot ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En tout cas, ils ont l'air fort incommodés, ils m'en ont fait part plusieurs fois, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, vous avez toujours la parole M. HAMBYE concernant la rue des Sœurs Grises.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Depuis quasiment maintenant deux mois, nous avons interpellé par plusieurs dizaines de personnes qui y habitent ou qui viennent de Cuesmes ou de Jemappes ou d'autres lieux et qui veulent rentrer au Centre-Ville avec comme notamment la possibilité de conduire leurs enfants à l'Académie de Musique de la Ville de Mons et qui sont maintenant obligés alors qu'ils rentraient par la rue Léopold, la rue de la Petite Guirlande, prenaient à gauche pour monter la rue des Sœurs Grises, déposaient leurs enfants et repartaient. Maintenant, comme la rue des Sœurs Grises vient d'être fermée, ils doivent en venant de Cuesmes, reprendre les boulevards, refaire tout le tour complet, rentrer par soit le pont de Ghlin, soit l'entrée latérale de la gare pour arriver à l'Académie de Musique et donc on avait vu, voici quelques mois, que la rue de Naast et on comprenait la logique, avait été fermée à la circulation moyennant des bandes ou des coussins, je ne sais pas comment on les appelle, ça va me revenir, bon. Alors, la difficulté c'est que maintenant, comme on a fermé la rue des Sœurs Grises et d'après nos informations c'est à la demande d'un comité de riverains qui vraiment excédés par l'importance du charroi unique qui se déverse, tant dans la rue des Sœurs Grises tant dans la rue de la Réunion, a demandé à la Ville de Mons de changer le sens de circulation. Et j'avoue que et j'avais aussi pensé à cette solution pour la rue de Naast d'avoir à certaines heures de la journée, une interdiction complète. Mais, je crois que cette interpellation ne serait complète que si on pouvait évidemment aujourd'hui déceler le nœud du problème, c'est la fermeture du Centre-Ville par la Place Léopold. Anciennement, toute personne qui rentrait de Cuesmes, de Jemappes ou que ce soit, dans le prolongement de la grande voirie, c'est un plan de mobilité qui avait été développé déjà maintenant il y a plus de 20 ans, du temps de Maurice LAFOSSE, circulation en boucle avec une grande voirie qui était complètement une circulation à l'inverse des boulevards et donc les gens arrivaient par la grande voirie et rentraient dans le Centre-Ville par la rue des Capucins ou la rue Léopold ou la rue de la Houssière je dirai par la Place Léopold. Alors, voilà maintenant la rue de Naast qui est fermée, la rue des Sœurs Grises fermée, rue de l'Athénée fermée, ce qui veut dire qu'il est

tout à fait impossible d'entrer dans le Centre-Ville par ce côté-là. Alors, après avoir eu quelques réponses des riverains, je pense qu'il faut oser aborder la question, c'est donc de réaménager la Place Léopold. Et le réaménagement de la Place Léopold se heurte à un obstacle évidemment très important, il ne faut pas le sous-estimer, c'est la cohabitation entre donc un espace de circulation, une voirie de passage pour voitures, camions, vélos mais aussi la cohabitation des bus du TEC qui sont là provisoirement pour quelques années. En effet et ce sont des informations que nous avons obtenus voici quelques semaines, il semble et vous le savez tous que malheureusement, les travaux de la gare ne seront pas terminés en 2015, on parle de 2018 au mieux 2020. Et donc, nous avons une Place Léopold qui est fermée et qui empêche ces voitures de rentrer dans le Centre-Ville et de passer et de pénétrer tant par la rue des Capucins, surtout par la Place Léopold et la rue de la Houssière. Alors, ce qu'il semble et donc là, il y a quand même une information à donner, c'est que cette dite Place Léopold permet le passage des voitures, camions et autres entre 18 h 30 et 7 h du matin. Ce qui semble ne pas être bien compris par la majorité d'entre-nous. La signalisation y est déficiente ou en tout cas n'est pas comprise par le plus grand nombre mais mon appel ici aujourd'hui et le sens de mon interpellation, comme nous savons qu'au niveau du TEC nous avons quelques introductions puisque nous pensons que le Président du Conseil d'Administration est quand même quelqu'un qui est fort proche de la Ville de Mons, c'est de réaménager la Place Léopold en fonction des impératifs de sécurité pour les usagers du TEC mais d'ouvrir une bande de circulation permanente pour pouvoir rentrer dans le Centre-Ville car actuellement, en termes de développement durable en mobilité imposer aux personnes qui arrivent de Cuesmes ou de Jemappes de refaire tout le tour de la Ville simplement parce qu'ils ont raté cette entrée, ça nous semble en termes de développement durable de circulation inutile quelque chose de mal pensé. Merci de nous en informer mais je pense que c'est au niveau de l'aménagement de la Place Léopold en coordination avec les services du TEC qu'il faut trouver une solution durable pour les travaux de la gare qui d'après certains, ne seront pas terminés avant 2018-2019, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien M. le Conseiller, merci pour votre interpellation. J'aimerais simplement vous redonner quelques éléments de contexte. La rue des Sœurs Grises est depuis toujours dans le sens de circulation qui va de Ste-Waudru vers la rue de la Petite Guirlande, c'est moi-même qui, contre l'avis des services, ai demandé aux termes des travaux que l'on inverse le sens de circulation sans que personne ne l'ait demandé d'ailleurs, ni les commerçants, ni les riverains, ni les habitants, ni qui que ce soit, qui ai demandé qu'on puisse inverser le sens de circulation, ça a créé d'énormes difficultés parce que le revêtement n'est

pas du tout adapté à recevoir un tel charroi, on a eu des fissures chez les riverains, impossibilité de dormir, des camions qui passaient à 5h du matin, etc. et donc les riverains, je ne vous le cache pas, nous ont d'ailleurs même encore interpellé aujourd'hui dans la perspective de votre interpellation, en s'inquiétant de celle-ci et d'un possible retour en arrière de notre part quant au sens qui a finalement été remis dans son état historique, si je puis dire sachant que ça faisait quand même des mois et des mois que la situation était celle-là et que personne n'était ému par cette situation, il a fallu que j'ai la fausse bonne idée de l'inverser pour créer une habitude, simplifiant certes la vie de tout le monde mais créant une habitude et dès lors, suscitant quelques réactions quant il a fallu revenir dessus. Alors, pour ce qui concerne l'état des voiries, ce sont des voiries qui sont assez défoncées, on a voulu les mettre dans le programme d'investissements au niveau de l'égouttage, ça a été refusé par la SPGE donc malheureusement on n'a pas d'accord de la Région de ce côté-là et tout ce qu'on fera sur fonds propres communaux se fera de manière provisoire puisque ça veut dire qu'on pourra un jour ou l'autre refaire les travaux avec un égouttage adapté par la même occasion, donc un double investissement ce qui n'est jamais idéal, c'est ce qui c'était passé à la rue de Nimy et que vous nous avez souvent reproché d'ailleurs. Alors, on cherche toujours une solution, je ne vous le cache pas, les solutions ne sont pas évidentes à trouver parce que les commerçants ne veulent pas que l'on inverse le sens de la rue de l'Athénée, ils veulent qu'elle reste en l'état actuel, les riverains ne veulent pas qu'on touche à la rue des Sœurs Grises et la rue de la Réunion va être en travaux, va être bloquée pour plusieurs mois pour raisons liées à un chantier privé qui n'a rien à voir avec la Ville mais qui fait que pour des interventions sur un bâtiment la voirie sera occupée et donc indisponible pour la circulation. De toute façon, quoi qu'on veuille, on ne pourra pas utiliser la voirie dans le sens de la remontée vers Ste-Waudru à cet endroit-là. Alors, quant à la réouverture de la Place Léopold, c'était aussi ma demande, mon exigence, j'ai embêté tout le monde avec ça, je suis allé sur place voir le Directeur Général des TEC en lui disant que ce n'était pas possible, qu'il fallait rouvrir la Place Léopold, après de nombreuses discussions, je vous informe déjà du fait que cette ouverture est effective en partie, le week-end et le soir à ma demande et ce n'est pas faute d'avoir longuement discuté pour l'obtenir mais en autre temps, c'est impossible parce que je dois bien me rendre à l'évidence, je suis allé dans le bureau de M. Gozée, j'ai vu la circulation des bus sur la Place Léopold, c'est inimaginable, il y en a parfois plus de 20 simultanément sur la Place, il y a 20.000 personnes qui utilisent les bus chaque jour Place Léopold et faire cohabiter les bus avec les véhicules devant les établissements Horeca de la Place Léopold, c'est tout simplement dangereux et je me souviens des commentaires que j'ai vus sur le site

internet quand cette malheureuse dame est décédée pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'aménagement des lieux mais simplement un accident dramatique lié à la circulation et à la manière dont elle s'orientait vers le bus, ça a été l'émotion sur la responsabilité des pouvoirs publics, des travaux, l'aménagement des voiries, etc. et donc nous devons être très prudents en la matière. Pour ce qui concerne les pistes de solutions, j'ai un rendez-vous prévu prochainement avec la Préfète de l'Athénée Royal pour discuter de différentes pistes potentielles, on a également rencontré le SPW pour tout ce qui concerne la problématique des gens qui viennent de Cuesmes pour faire en sorte de repenser l'aménagement de la Place des Alliés pour avoir à la fois un rond-point en embranchement direct vers le boulevard central et donc tout ça est en cours de discussion effectivement avec la Région wallonne mais pour ce qui concerne votre interpellation, je voudrais m'inscrire en faux avec votre affirmation, toute la politique du Collège vise justement à revoir donc, selon laquelle on empêche les gens de venir en Ville, c'est tout l'inverse de ce que le Collège des années 90 où vous étiez, à voulu faire, que l'on cherche à faire maintenant et oui, vous y étiez et c'est à ce moment-là que ces orientations-là ont été prises et oui, vous avez été aussi au pouvoir, rappelons-le nous et on n'a pas fait de parking et on a vu de grandes boucles de circulation autour de la Ville et donc ici on essaye de remettre du parking en Ville, de soutenir le commerce et d'essayer de faire revenir les gens en Ville mais il faut tenir compte de l'avis des riverains et il faut aussi tenir compte des réalités physiques et on essaiera de trouver une solution mais en l'occurrence, on voudrait bien qu'elle soit recevable par les riverains et qu'elle ne pose pas de difficulté majeure sur le plan de la sécurité, on avance par petits pas, on l'a fait Place Léopold en obtenant cette concession et on espère trouver une solution raisonnable pour la remontée vers le haut de la Ville mais qui nécessitera certainement l'un ou l'autre travail de réfection de voiries. Voilà, vous avez le dernier mot.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, je crois que le PSC était à l'époque avec le Parti Socialiste et donc on peut faire le reproche au PSC, je crois qu'il y avait un Collège qui était membre également du Parti Socialiste mais enfin, bon, peut-être que déjà il ne fallait pas nécessairement avoir le plus de nombre de sièges pour être le plus influent, sans doute que c'est un bel éloge que vous faites, il ne faut pas nécessairement avoir le plus de sièges pour avoir de l'influence, bon. Alors, par ailleurs, simplement, nous on essaye d'être créatifs et en tout cas positifs et donc ici, je pense que quand on dit on prête au Collège une intention d'entrer en Centre-Ville, c'est que pratiquement, ce n'est pas de la politique politicienne pour quelqu'un qui vient de Jemappes ou de Cuesmes, on ne sait pas rentrer de ce côté-là. Et c'est le seul axe et donc c'est une réalité, ce n'est pas une politique politicienne et si mon épouse

est interpellée par des dizaines de personnes à l'Académie, on entend les gens se plaindre, vous savez c'est une réalité et donc, encore une fois, on sait qu'il y a des travaux, on sait qu'il y a des chantiers qui durent mais je crois qu'ici on entend la détresse des personnes qui arrivent à un endroit, l'entrée de ville et qui doivent refaire la boucle complète. Alors, vous parliez du système de boucles, vous êtes passionné par les boucles mais quand on arrive là à l'entrée, on refait toute la boucle, 2 km et demi simplement parce qu'il y a 100 m qui manquent pour pouvoir rentrer dans le Centre-Ville, voilà merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je suis contre les boucles, M. HAMBYE justement, c'est pour ça qu'on refait....

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il paraît que Jacques HAMAIDE y était totalement opposé, je vous le signale, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais pourtant à l'époque vous aviez 11 sièges, vous parliez de sièges tout à l'heure. Les temps changent, vous aviez un certain poids politique et donc vous pouviez faire passer quelques projets, vous aviez toutes ces compétences-là. Allez, nous nous égarons, ceci étant, qu'est-ce que vous proposez ? Dites-nous.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Un plan de mobilité qu'on n'a pas et qu'on réclame à corps et à cris depuis belle lurette...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Non, ça c'est des mots, concrètement qu'est-ce que vous proposez que je sache ce qu'on décide demain.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour moi, la seule solution actuelle, c'est la rue de l'Athénée puisque vous me dites que la Place Léopold ce n'est pas possible.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ah, voilà du concret ! Tous les commerçants de la rue de la Petite Guirlande puisque nous sommes des gens de terrain, nous allons sur le terrain, nous discutons avec les gens, si nous faisons ça, vous aurez tous les commerçants de la rue de la Petite Guirlande contre vous qui sont totalement opposés à changer le sens de circulation de la rue de l'Athénée. Cela c'est la réalité, voilà parce que dès qu'on prend une décision en matière de mobilité, de sens de circulation, il y a des effets induits et il faut savoir quels sont ces effets induits et la volonté des commerçants de la rue de la Petite Guirlande c'est de pouvoir permettre l'arrivée des véhicules qui viennent du Boulevard Charles Quint vers leur axe. Alors, expliquez-moi ce que vous proposez.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mais, on attend un plan de mobilité qu'on réclame à corps et à cris, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Le plan de mobilité, c'est des mots, demain on prend un arrêté de police, on change le sens de circulation, qu'est-ce qu'on fait ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mais on va aller voir les commerçants mais je pense que la seule solution c'est la rue de l'Athénée, il n'y a pas 36, pour l'instant en tout cas, toute la Ville est bloquée donc provisoirement, tant que la Place Léopold est bloquée, changeons la rue de l'Athénée dans l'autre sens parce qu'il n'y a pas d'autre solution. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc la pétition que nous venons de recevoir on peut expliquer que la proposition du CdH c'est d'inverser la rue de l'Athénée ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Libre à vous à faire de la manipulation, je crois que si le Centre-Ville est bloqué, il faut quand même réfléchir indépendamment des politiques politiciennes ou électorales comment on peut le débloquent, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ce que je demande c'est d'avoir la capacité de pouvoir assumer ses actes jusqu'au bout et donc c'est un problème qui est insoluble en l'état, qui est très compliqué, on a essayé de l'améliorer et donc, au-delà des positionnements et des mots, il faut pouvoir trouver des solutions et donc je constate qu'aujourd'hui la seule solution que vous proposez c'est celle d'inverser le sens de la rue de l'Athénée, les commerçants de la rue de la Petite Guirlande y sont opposés et je peux les comprendre parce que ça veut dire qu'on les coupe de tout influx qui vient du côté de la gare provisoire et que donc ça va raréfier la circulation dans le cœur de ville dans cet axe de la gare et aller à l'encontre de toute la démonstration que vous avez faite tout à l'heure.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Moi, je me méfie des arguments à l'emporte-pièce et dire il faut faire ça ou ça, tout ce que j'ai appris c'est que quand même dans le chef du chef de la majorité donc le chef je dirai du MR, on dirait que la moitié des commerces allaient fermer et donc je dis attention, nous-mêmes nous n'avons pas utilisé cela, jamais nous ne l'avons fait, bon. Et donc j'estime qu'on doit agir et si on a un plan de mobilité, il faut faire des mesures, il faut objectiver et donc ce n'est pas du plic-ploc, c'est un plan global de mobilité que nous réclamons à corps et à cris depuis 5 ans, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci. Je voulais juste rappeler l'attitude positive du MR sur ce sujet qui a envoyé un mail il n'y a pas si longtemps en disant qu'en effet, outre l'Académie de Musique, tous les parents d'élèves de l'Athénée Royal se plaignaient pas mal mais, mais et là je prends clairement mes distances avec M. HAMBYE, c'est qu'on est conscient des difficultés de mobilité que M. le Bourgmestre vient d'énoncer et que dans le discours j'ai bien entendu qu'ils étaient ouverts à pas mal de solutions, donc je pense que c'est un problème de mobilité en tant que tel, les travaux se superposent et voilà, on ne peut pas tout faire en même temps.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci pour cette intervention. Nous passons au point suivant qui est l'opération Leclilocal, M. HAMBYE toujours.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Tous les jours, nous pouvons constater les méfaits d'une agriculture intensive, industrielle ou à la course au rendement et elle est liée notamment à la dispersion des nitrates, phosphates, engrais divers suivie de doses non négligeables de pesticides et d'insecticides. Or, voici que l'immense majorité du Parlement wallon vient de voter le nouveau Code de l'Agriculture et donc les citoyens de notre région font le pari d'une agriculture familiale, à taille humaine, rentable et pourvoyeuse d'emplois. Une nouvelle plateforme d'achat de produits locaux pour toutes les collectivités wallonnes vient d'être lancée : le CLICLOCAL » et doit permettre à toutes les collectivités de s'y associer. En effet, cette plateforme le CLICLOCAL propose un catalogue en ligne des producteurs agricoles et horticoles locaux et leurs produits. En quelques clics, l'ensemble des pouvoirs publics vont pouvoir sélectionner les producteurs et leur envoyer leur demande d'offres dans le cadre d'un marché public de fournitures en projet négocié sans publicité. Une simple inscription suffira pour bénéficier gratuitement de services développés par l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité. Alors, pourriez-vous nous faire part si déjà une décision a été prise par le Collège et par le CPAS et l'ensemble des institutions de notre Ville et pouvoirs subsidiés et connexes pour participer à cette opération de cliclocal. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci. Le Collège est effectivement attentif à l'utilisation de produits issus d'une agriculture raisonnée et s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Le marché public relatif à la restauration prévoit dans ses critères d'attribution relatives à la qualité d'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans les aliments, ce marché est d'application pour les écoles mais aussi pour les plaines de jeux comme pourrait le confirmer Mme HOUDART. En ce qui concerne la centrale d'achats Leclilocal mis en place récemment par l'Agence Wallonne pour la Promotion de l'Agriculture de Qualité, celle-ci ne propose que les produits alimentaires bruts préparés ou semi-transformés. Donc, cette centrale ne pourra donc pas répondre à nos exigences en matière de restauration scolaire, la phase pilote est en cours au sein de cette centrale d'achats, vise à la réalisation de marchés simples, c'est-à-dire composés de mono produits et pour un montant de 8.500 euros maximum. Donc, à ce stade, peu de services de la Ville en tout cas ont recours à ce type de fournitures mais nous inviterons les services Prévention, Education à consulter les offres de cette centrale dans le cadre des différentes manifestations qu'ils réalisent.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous avez la parole si vous le souhaitez.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je pense que, évidemment, ce service étant en phase de rodage et donc je pense qu'il faudrait voir d'ici quelques mois, quelques années, quelle est l'ampleur du développement de ce site et donc je crois qu'effectivement, il est un peu tôt, aujourd'hui, le but de mon interpellation est de sensibiliser l'ensemble des services de la Ville et tous nos collègues sur le développement de cette plateforme qui permet de rapprocher à la fois les agriculteurs et les services publics, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Interpellation suivante, c'est celle de Mme MOUCHERON concernant la sécurité.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Globalement, vous n'êtes pas sans savoir effectivement, j'ai vu vos interventions par presse interposée, les événements qui se sont passés récemment au sein de la Ville de Mons. Vous savez très bien que je n'ai jamais tenu de débats et de position sécuritaires et par ailleurs, je lis aussi que les événements ne sont pas liés, ils ont quand même eu lieu consécutivement, c'est interpellant quoi qu'il arrive et j'ai lu vos propos par rapport à un filtrage au niveau des accès de la Ville et donc j'ai vu aussi un article paru je crois ce matin qui annonçait qu'effectivement, il y avait une première expérience ce week-end en matière donc de filtrage et donc j'aurais voulu savoir exactement ce que ça engendrait, comment ça allait se passer, comment ça allait évoluer pour le Centre-Ville en tout cas dans un premier temps.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci Mme la Chef de groupe. Effectivement, les faits qui se sont déroulés à Mons ces dernières semaines sont des faits graves, interpellants, inacceptables. Face à cette situation, je voudrais d'abord souligner le travail de la Police parce que l'ensemble des auteurs ont été identifiés et/ou arrêtés et déférés devant la Justice donc c'est un premier aspect important sur lequel je souhaiterais insister. Deuxième aspect, les questions de sécurité sont des questions qui doivent se traiter dans la durée et pas dans l'émotion et toutes les mesures qui sont adoptées depuis plusieurs mois et qui sont en cours d'adoption pour le moment sont des mesures qui ont été planifiées depuis le début de cette législature et depuis la réalisation du budget 2014. Donc, il n'y a aucune mesure spécifique en réactivité à des faits ponctuels mais simplement la conduite d'une politique qui veut accorder la priorité aux questions de sécurité depuis maintenant un an et demi, depuis le début de cette législature. Par rapport aux réponses qui sont apportées par la Police, d'une manière générale, elles sont multiples. Il y a d'abord un renforcement des effectifs policiers sur le terrain, sur le plan du recrutement de 60 policiers qui avait été annoncé en son temps il y a deux ans, 50 ont déjà pris leurs fonctions, il en reste une dizaine à recruter ce qui veut dire

qu'il y a un effort considérable qui est fait en faveur d'une plus grande présence policière sur le terrain avec à la fois des équipes d'intervention, des équipes de proximité qui sont renforcées, il y a également le projet d'acquisition de caméras mobiles qui est budgété pour 2014 et qui est en cours de discussion avec la Police Fédérale puisque c'est un projet qui sera mené conjointement avec d'autres zones de police, il y a eu également toute l'action menée dans le quartier de la gare qui est un vaste périmètre qui va jusqu'au piétonnier et qui porte ses fruits puisqu'on a moins 40% d'actes de délinquance d'une manière générale dans le quartier et toute une série d'autres dispositions en lien avec le Parquet sur les vols à l'étalage, sur les délinquants arrêtés par la Police et qui commettent des faits importants et qui sont relâchés pour éviter que le Parquet ne les relâche trop facilement et donc on a un accord avec le Substitut du Procureur du Roi pour faire en sorte que ce phénomène ne se reproduise plus, un accord avec l'Office des Etrangers sur les illégaux qui sont pris dans des trafics ou dans des situations d'illégalité par rapport à des actes de vandalisme ou des actes posant problèmes à l'ordre public donc il y a énormément d'actions qui sont menées depuis un an et demi en matière de sécurité. Alors, par rapport à ce que vous avez lu dans la presse, les filtrages, c'est un titre et donc je voudrais quand même relativiser l'intitulé, il ne s'agit pas de filtrer les entrées dans Mons, il s'agit simplement, ce qui est en route ce n'est pas une première vendredi, c'était la poursuite de l'activité qui a été lancée, initiée dans le cadre du budget 2014 avec un renforcement des moyens de la Police pour développer la présence policière le week-end et notamment le soir, l'idée est qu'on puisse sécuriser les lieux de sortie à Mons parce qu'on a constaté des phénomènes où on a à la fois des gens qui viennent du Nord de la France, d'autres régions qui viennent avec de mauvaises intentions parfois équipés l'un ou l'autre ustensile dangereux, on a aussi un autre phénomène qui est celui de jeunes qui arrivent déjà ivres en début de soirée à Mons avant de sortir et de reconsommer de l'alcool et donc d'être soit des victimes potentielles, soit des gens qui deviennent agressifs au fil du temps et donc par rapport à ces phénomènes, ce qu'on a décidé avec la Police, c'est de faire en sorte qu'il y ait des contrôles en début de soirée aux entrées de la Ville pour lutter à la fois contre les gens qui viennent ivres en début de soirée avant les repas et pour pouvoir filtrer les profils dangereux par rapport à ceux qui viennent avec des ustensiles inappropriés, ensuite s'éloigner du Centre-Ville pour faire les contrôles à la frontière, aux entrées de ville, un petit plus loin et puis revenir en cœur de ville pour pouvoir avoir des dispositions en matière de contrôle de personnes qui sont alors vraiment dans un état d'ivresse profond ou qui ont un comportement agressif. Donc, on ne vise pas les personnes qui vont boire un verre et qui vont manger au restaurant, on ne vise pas le bon père de famille, on ne vise pas à filtrer sur base du faciès, on

vise notamment à identifier des gens qui ont un comportement agressif, qui ont un état d'ébriété excessif et visible et donc il ne s'agit pas d'avoir bu un ou deux verres mais vraiment d'être très loin et de sécuriser les sorties à Mons, c'est ça un peu l'idée, ça a été fait en prévention avec les cafetiers et les restaurateurs que nous avons rencontré ici même dans cette salle il y a un mois et demi donc avant les faits, je les ai rencontrés pour leur présenter l'ordonnance de police, aux établissements Horeca, je leur ai présenté les dispositifs en leur demandant s'ils étaient partenaires, s'ils avaient des réticences, des soucis, tous unanimement et ils étaient plusieurs dizaines présents ici, ont salué l'initiative et c'était avant les faits, j'insiste vraiment, donc ce qui prouve encore une fois que ça s'inscrit dans la durée et pas dans une réaction émotionnelle et par ailleurs, l'idée que l'on ait une plus grande présence policière est encore appuyée par la décision de créer une brigade anti-criminalité, on va l'intituler comme ça même si ce n'est pas son nom officiel, c'est-à-dire un pool de 10 à 15 policiers qui pourra travailler aussi en civil pour intervenir dans l'ensemble du territoire de la zone Mons-Quévy à la fois pour lutter contre les violences mais aussi contre les vols à domicile qui ont connu une certaine augmentation comme dans toute la Belgique et ailleurs en Europe ces derniers temps mais les statistiques globales et j'en terminerai par là, liées à l'insécurité à Mons sont en forte diminution en comparaison avec les années antérieures. Donc, si vous reprenez les statistiques 2009-2010 et que vous regardez 2013 et les projections 2014, on a sur les faits liés à l'insécurité une baisse d'à peu près 20%. Cela ne veut pas dire qu'il faut baisser pavillon, qu'il faut s'estimer heureux de la situation, moi j'estime et je l'ai dit à la Police que le niveau d'insécurité reste trop élevé notamment en Centre-Ville, notamment le soir, notamment le week-end, qu'il y a certains phénomènes auxquels nous devons faire face en termes d'agressivité de personnes qui sont organisées en groupe, à 2 ou 3 et qui se postent ici ou là mais donc il faut être ferme, il faut intervenir et tous les supports que je viens d'indiquer, que ce soit les caméras, la présence policière, les accords avec le Parquet, avec l'Office des Etrangers, la brigade anti-criminalité, le plan d'action de la gare, le plan d'action spécifique sur Jemappes, tous ces supports doivent nous permettre d'améliorer notre prise en charge de ces phénomènes qui sont extrêmement préoccupants ici comme d'ailleurs dans le reste du pays et même dans d'autres pays d'Europe Occidentale. Voilà pour les principaux éléments de réponse, vous avez la parole bien entendu.

Mme Sabine MOUCHERON, Conseillère : Oui, je vous remercie déjà pour votre réponse qui remet en perspective effectivement le titre de l'article qui est interpellant parce que quand on sait qu'on va venir à Mons et qu'on va être filtré, la façon dont c'était présenté, ça pose quand même question, donc merci d'avoir recadré un peu la position. Par ailleurs, je pense qu'il est

temps que le message aussi véhiculé par rapport à la situation sécuritaire si telle que vous le dites s'améliore, mais que le message soit aussi véhiculé parce que pour le moment, effectivement, ces événements bien qu'isolés, bien que particuliers, bien que liés à des faits très précis, ne mettent pas le citoyen ou le visiteur en confiance pour venir en Centre-Ville. Alors, ce n'est pas gai pour les montois mais ce n'est pas gai non plus pour un projet tel qu'on porte pour Mons 2015 où des gens vont venir ici et ne se sentiront à priori pas en insécurité mais auront ça en tête donc je pense qu'il y a aussi tout un volet communication à aborder et à développer et probablement aussi, je vous ai entendu beaucoup parler du Centre-Ville, ne pas négliger effectivement l'intra muros, j'ai entendu la brigade qui va devoir être développée mais vraiment être attentifs aussi à l'ensemble du territoire, j'ai ici beaucoup de citoyens ghlinois qui sont particulièrement interpellés aussi par rapport à une situation un peu problématique qu'ils vivent pour le moment et donc, ne pas baisser pavillon, je crois que c'est le bon mot par rapport à l'ensemble du territoire, même si effectivement, il faut rester vigilant au Centre-Ville.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, si je puis me permettre, simplement pour confirmer ce que vous dites, à savoir que nous partageons l'objectif sur l'ensemble du territoire, donc, la brigade agira sur l'ensemble du territoire de la zone, comme je l'ai indiqué, pas seulement en Centre-Ville, ça, c'est un premier aspect. Sur les soucis qui sont rencontrés à Ghlin, effectivement, je confirme, je me dois aussi de confirmer qu'il y a des liens avec un site problématique que nous avons évoqué en début de séance et ça, il ne faut pas le nier non plus. Quant à la communication sur l'évolution de l'insécurité, c'est évidemment très délicat, moi, je l'ai fait, j'ai rencontré différents organes de presse et systématiquement, j'ai donné les chiffres, que ce soit à La Province, à La Dernière Heure ou à d'autres. Maintenant, c'est évidemment toujours délicat parce qu'entre les chiffres et le sentiment ressenti, il y a une nuance et moi, je considère qu'il faut encore travailler sur le niveau de sécurité dans le cœur de ville donc, vous ne m'entendrez jamais me réjouir de la situation. Je pense que chez nous, comme ailleurs, ce n'est pas propre à Mons, il y a d'autres villes en Belgique qui sont concernées, on a vraiment des soucis en la matière, il faut être lucide, il faut une plus grande présence policière, il faut aussi une fermeté au niveau de la justice et là, on a une bonne entente avec le Parquet, on a une oreille attentive, mais toutes les questions liées à la détention d'armes doivent faire l'objet d'une fermeté absolue au niveau de la justice, cela me semble évident et d'ailleurs, je vais solliciter la convocation d'un Conseil zonal de sécurité pour pouvoir en discuter, de cela comme d'autres aspects, avec le Procureur du Roi, avec la Police Fédérale, la Police Judiciaire et assurer une meilleure coordination des Pouvoirs publics en

charge de la sécurité sur le territoire de la zone Mons-Quévy, cela me paraît en tout cas important. Je pense que nous partageons les constats, je pense que l'on puisse difficilement en faire plus en termes de moyens mis à disposition de la Police et que ce qu'il faut maintenant, c'est avoir une action qui soit visible sur le terrain, concerter avec les différents niveaux de pouvoirs et faire en sorte de rappeler aux gens qui viennent à Mons à tout moment et particulièrement le soir, qu'ils peuvent faire l'objet de contrôles réguliers et assez serrés et qu'il convient donc de ne pas venir en ayant à l'esprit d'être un fauteur de troubles. Nous en venons aux interventions complémentaires, toujours de votre part, Mme MOUCHERON, concernant la politique du logement et la situation d'un l'immeuble avenue du Champ de Bataille.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, et donc, je suis déjà intervenue régulièrement sur l'offre de logements au sein de la Ville de Mons et donc, j'ai insisté sur la nécessité d'avoir une offre qui corresponde étroitement liée aux besoins et aux possibilités réelles de nos citoyens. C'est aussi une politique qui permet d'attirer de nouvelles personnes sur notre territoire, je pense qu'on a un objectif aussi c'est partager autre que celui que l'on vient d'évoquer qui est l'augmentation de notre population. Je suis déjà revenue plusieurs fois sur mon regret quant au manque de maisons unifamiliales, pour laquelle les demandes sont croissantes, toutes avec un budget accessible, alors que les appartements fleurissent et ne trouvent pas forcément acquéreur. Et donc ici, je voulais revenir sur une illustration concrète par un exemple qui est l'immeuble qui est situé à l'avenue Champ de Bataille à Flénu. En fait, les appartements au départ ont été construits en 2010 et 2011 et ils avaient été destinés à la vente. Il y avait certaines conditions financières qui étaient liées à l'achat de ces appartements qui étaient imposées par la Politique des Grandes Villes, notamment des revenus annuels qui étaient inférieurs à 37.000 euros et une obligation d'y rester au moins pendant 10 ans. Aujourd'hui, quatre ans plus tard, un seul appartement sur les six a été vendu. Evidemment, on peut aussi se poser la question de savoir qu'en regardant les prix, il y en a notamment un aujourd'hui qui coûte 160.000 euros, il y a un duplex qui est fixé à un montant de 190.000 euros où il n'y a pas encore de cuisine. Alors, si on fixe des gens qui ont un revenu qui est, a priori, plafonné à 37.000 euros par an et qu'on fixe des prix aussi élevés pour acheter un appartement, n'y-a-t-il pas une problématique entre les deux ? Là, déjà, je trouve qu'il y a un petit problème au niveau du prix qu'on en demande et au niveau des revenus qu'on estime maximum pour les personnes qui se portent acquéreurs. Quand on ne dépasse pas un certain revenu, c'est difficile d'emprunter une somme pour acheter des appartements de ce prix-là. Aujourd'hui, des travaux ont été entrepris dans ces appartements qui n'ont pas été vendus,

parce que, forcément, au bout de quatre ans, ça se dégrade, alors que c'était neuf. Je voudrais savoir, en fait, d'après les informations que j'ai pu avoir, les appartements sont retirés de la vente, et donc j'aurais voulu savoir quelles étaient les intentions de la Ville ? Est-ce qu'on envisage de les louer à terme ? Effectivement, le bâtiment présente des difficultés, notamment en termes de fuites au sein de la toiture et malgré les contacts qui ont été entrepris par l'unique propriétaire sur ce bâtiment de six appartements, il n'y a personne qui est venu constater l'ampleur des dégâts et quand on s'adresse au responsable des travaux, lui dit qu'il doit traiter avec la Ville et pas avec le propriétaire qui est passé effectivement par la Ville pour être aujourd'hui propriétaire. Il me semble que ce cas est assez symptomatique de la situation du logement, donc, je voulais savoir vers où on va et ça reliait peut-être aussi le point qui a été reporté concernant le « Mons-Logement ». Je voulais savoir si ce cas-ci était isolé, s'il y en avait d'autres et est-ce qu'on va maintenir cette politique de construction d'appartements ? Je voyais encore des appels à un dossier pour vendre des appartements sur le projet du Curoir qui, s'il faut vous le rappeler, nous n'avions pas soutenu en son temps. Je voulais vous entendre à ce sujet-là, peut-être plus généralement sur le logement mais peut-être plus particulièrement sur ce dossier-ci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme MOUCHERON, je vous remercie pour cette interpellation, c'est l'occasion pour moi de faire le point sur cet important service de la Ville de Mons qu'est la Régie Foncière. Voilà un peu plus d'un an que j'ai repris le suivi de la Régie Foncière. En matière de vente, celle-ci est diligentée par un notaire ayant été désigné lors de la mandature précédente par le biais d'un marché public. C'est cette même étude qui est habilitée pour fixer les prix des biens, nous ne pouvons en aucun cas les fixer nous-mêmes. Dès ma prise de fonction, j'ai entrepris avec mes collaborateurs la visite de tous nos biens. Lors de ces différentes visites, j'ai pu identifier un certain nombre de problèmes mettant à mal la vente de nos biens. Afin d'améliorer notre efficacité, nous avons organisé une réunion de travail avec le notaire et notre service. A titre d'exemple, je citerai quelques-unes des décisions prises suite à cette réunion. Premièrement, retrait des appartements proposés à la vente par blocs pour une durée de 15 jours des sites internet afin de les remettre un par un, pour chaque bien, avec un reportage photos détaillé. Nous avons d'ailleurs désigné une personne pour la gestion de ces reportages. Deuxièmement, établissement d'un reporting mensuel des visites des biens par le notaire. Troisièmement, retrait de la vente des biens n'ayant reçu aucune visite afin de les mettre en location. Un dossier est déjà passé à l'ordre du jour de ce Conseil d'ailleurs. Quatrièmement, demande de réactualisation des valeurs des biens afin de mieux coller à la réalité du marché, certaines estimations datant de plus de deux

ans. Cinquièmement, le renfort de la Régie Foncière par le Collège à-travers l'engagement d'un nouvel agent gradué en gestion immobilière. Pour ce qui est plus spécifiquement du bâtiment que vous citez, il est faux de dire que l'immeuble prend l'eau, en réalité celui-ci a été dégradé par un acte de vandalisme, un hydrant a été ouvert aux étages et l'eau a percolé pendant un certain temps jusqu'au rez. Contrairement à ce que vous avez dit, plusieurs réunions de travail ont déjà été tenues sur place afin de dégager des solutions pour améliorer ce problème. L'acquéreur de la surface commerciale, parce que vous avez dit qu'il n'y avait qu'un seul propriétaire, en réalité il y en a deux, l'acquéreur de la surface commerciale a quant à lui souhaité acheter l'appartement au-dessus de son commerce, celui-ci très lumineux est le plus beau de l'ensemble d'une superficie de 105 m², il comprend deux chambres, deux sanitaires et une terrasse de 40 m². La valeur proposée étant de 40.000 euros en moins de la valeur de l'estimation, nous n'avons pas pu répondre favorablement. Par ailleurs, les conditions de salaires auxquelles vous faites référence imposées par la Politique des Grandes Villes au début de la vente ne sont plus d'actualité depuis +/- 2 ans. Enfin, pour terminer avec cet immeuble, je vous informe que les travaux que vous évoquez sont en réalité de simples travaux d'entretien dont l'objectif est de garder le bâtiment en bon état. Vous constaterez ainsi que contrairement à vos propos, dès ma prise de fonction, une gestion proactive de la vente de nos biens a été mise sur pied avec effet immédiat, pour preuve, les chiffres suivants : à ce jour, les montants des ventes pour la Ville se montent à 795.000 euros et pour la Régie à 1.907.000 euros. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine Joëlle KAPOMPOLE souhaite ajouter un mot sur la politique du logement.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, M. le Bourgmestre merci. Je ne souhaite pas allonger les débats mais évidemment je ne pouvais pas rester de marbre face à des allégations du style l'offre de logements est à la Ville de Mons rarement en adéquation avec la demande ou à quand une politique du logement qui prendra en compte les besoins réels du citoyen. En tout cas, Mme la Conseillère, votre interpellation me permet finalement de faire le point sur la politique développée par le Collège communal en matière de logements, c'est une matière qui est particulièrement investie, pas uniquement par mon échevinat mais par l'ensemble du Collège, parler de mauvaise gestion de la politique de logements à Mons me paraît vraiment témoigner soit d'une profonde méconnaissance ou peut-être d'un désintérêt du travail effectué. En juin 2013, notre Assemblée a approuvé la déclaration d'intention en matière de politique du logement pour la législature 2013-2019, ce document fondamental constitue donc la ligne de conduite développée par la Ville de Mons et il me semble important aujourd'hui de

mettre en lumière les avancées qui ont été réalisées dans le cadre cohérent que constitue cette déclaration depuis son adoption. Alors, un élément incontournable déjà du développement de cette politique sera sans conteste l'Observatoire de l'Habitat parce qu'il y a sans doute un ressenti qui peut être le vôtre, je peux l'entendre et le comprendre mais sans statistiques avérées, cela ne reste finalement que des allégations qui ne sont pas toujours rencontrées dans la réalité. L'étude d'ailleurs sous-tendant cet Observatoire est désormais terminée, il a été demandé au bureau d'études chargé de son élaboration d'affiner certains chiffres mais cette analyse sera en mesure d'être présentée à notre Assemblée dès la rentrée 2014 à l'occasion des Conseils de septembre ou d'octobre, selon la disponibilité du bureau d'études dont nous souhaiterions évidemment qu'il présente le document en séance à l'ensemble des membres de cette Assemblée. C'est donc une étape décisive qui est sur le point d'être franchie. Autre élément, la lutte contre l'insalubrité des logements. Elle se poursuit de plus belle, dans tout le Grand Mons, le Centre-Ville, vous le savez, des périmètres de priorités ont été établis au sein desquels un contrôle systématique, immeuble par immeuble est effectué. Malgré la charge de travail que représente cette politique de contrôle, en à peine 11 mois et complémentaires à tous les autres dossiers naturellement ouverts pour le Grand Mons, c'est 36 immeubles qui ont été visités pour un total de 166 logements contrôlés. Et je parle uniquement du quartier de la gare. Je voudrais d'ailleurs souligner la qualité du travail fourni par nos équipes, par les équipes de la cellule Logements de la Régie Foncière, je précise d'ailleurs que ces contrôles s'effectuent désormais en présence de représentants des services de Police, de la cellule Logement je vous l'ai dit et des services de l'Urbanisme pour une plus grande efficacité. Ce système de travail conjoint est neuf d'ailleurs et nous nous félicitons de sa mise en place puisqu'il porte ses fruits. Le Collège vient par ailleurs d'autoriser l'acquisition par la cellule Logement d'un module spécifique au logiciel Saphir qui permettra au service Population et à la Police, dans le cadre d'une domiciliation de savoir préalablement à l'inscription du demandeur dans l'immeuble, si celui-ci a été déclaré insalubre ou pas. Autre élément que je voulais souligner ce soir, le renforcement des synergies entre les opérateurs du logement actifs sur le territoire. Il s'agit d'une véritable priorité, celle-ci a été réalisée également grâce à la mise en place d'une plateforme commune nommée plateforme qualité logements et qui se réunit tous les deux mois depuis bientôt un an. En lien avec ce point et toujours dans la logique de cohérence des propositions présentées par le Collège en matière de logements, j'ajouterai que nous avons proposé à votre Assemblée en novembre dernier, l'adoption d'un règlement visant à lutter contre la division excessive des maisons unifamiliales en petits logements. Cette politique ne pourrait cependant évidemment être efficiente sans une

augmentation de l'offre en logements publics. Les logements insalubres, on le sait, sont souvent généralement occupés par des personnes en grande précarité. C'est pour cela que nous avons particulièrement travaillé à l'élaboration d'un programme d'ancrage communal conséquent dont nous avons d'ailleurs appris récemment que des subsides nous seraient octroyés par le Gouvernement wallon en vue de la création de 56 nouveaux logements publics, un nombre sans précédent à Mons. L'obtention d'un subside de 5 millions d'euros en vue de la réhabilitation du Domaine d'Epiniel est un des dossiers-phare que j'ai saisi à bras-le-corps avec l'ensemble du Collège, avec succès au cours de l'année écoulée en partenariat avec Toit et Moi, un projet qui a été élaboré et considéré d'ailleurs comme suffisamment attractif pour être distingué par le Gouvernement wallon, dans lequel se trouve votre formation politique d'ailleurs. J'en profite pour saluer une nouvelle fois l'enthousiasme de l'ensemble des partenaires qui se sont mobilisés de façon constructive autour de ce projet, démarche unique en son genre au sein de notre Ville. Je pense au CPAS de la Ville de Mons, à notre université à la fois par sa faculté d'Architecture et par sa faculté des sciences économiques, la Régie de quartier et bon nombre de partenaires encore. En plus de ces initiatives, nous œuvrons largement à l'information et à la stimulation de nos citoyens. Je pense notamment au flyer d'informations réalisé au sujet de la réhabilitation des étages vides au-dessus des commerces dans le but justement de favoriser leur affectation au logement, je pense aussi au guide « Plus belle ma Ville » qui a rencontré un franc succès et dont la table des matières, je le rappelle, a abordé des sujets aussi pertinents que l'amélioration énergétique, la salubrité, l'embellissement, le maintien et la mise en valeur du patrimoine architectural. Bref, je le sais bien, de nombreux défis restent à relever et je pense que vous aurez encore de nouvelles actualités sur la table en matière de logements, mais je voulais quand même souligner que l'accomplissement de l'ensemble des points que je viens de relater en à peine un an et demi, démontre, il me semble, la non-pertinence de votre sévérité à l'égard de la politique du logement à Mons.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je n'avais pas l'impression d'avoir été si sévère, je pense peut-être que Mme l'Echevine se base plus sur un texte rentré par écrit qu'exactement les propos que j'ai tenus ce soir. Je vous remercie aussi sur votre déclaration quant à ma méconnaissance et mon manque d'intérêt par rapport à la politique du logement, ça me touche. Mais, globalement, effectivement, on reviendra sur le dossier qui sera présenté à la rentrée 2014, je note donc l'échéance avec grand intérêt et donc, si je n'ai effectivement pas des chiffres objectifs, comme vous le dites pour mettre en avant le fait qu'il me semble que les logements proposés à Mons ne répondent pas forcément à la demande et notamment,

celle des familles et des gens qu'on essaie d'attirer à Mons, pour côtoyer de nombreuses familles qui cherchent un logement à un prix accessible. Mais, voilà, peut-être que les chiffres vont démontrer, mais s'ils ne sont pas en ma possession pour affirmer cela, je pense qu'ils ne sont pas encore aujourd'hui entre vos mains pour affirmer le contraire et pour revenir sur ce dossier particulier, j'entends donc qu'effectivement, on travaille sur le fait de vendre les appartements individuellement et plus par lots. Cependant, je pense qu'il va vraiment falloir réfléchir. Au fait, vous me disiez que le critère de revenus n'était plus valable. Le problème, c'est que là, il y a une propriétaire qui a acheté un appartement dans des conditions et notamment celle de devoir l'occuper pendant 10 ans. La propriétaire, elle a acheté aussi en se disant qu'elle allait vivre là avec d'autres propriétaires et pas d'autres locataires, ce n'est pas la même chose un locataire et un propriétaire et elle se retrouve seule dans un bâtiment. Je pense que pour cette situation-ci, il faudra analyser le cas particulier, parce que, selon moi, il y a un problème alors, si on fait signer un contrat avec un propriétaire et qu'on ne fait plus respecter les mêmes clauses aux autres.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je propose que l'on puisse clôturer par la dernière interpellation, celle de Mme MARNEFFE relative au carrefour de la Violette. Un petit peu d'attention, mes Chers Collègues, c'est la dernière interpellation.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie. Nous suivons avec attention ce dossier justement de l'aménagement du carrefour de la Violette à Nimy, depuis plusieurs mois d'ailleurs et nous avons eu la surprise de voir ceux-ci être réalisés dans une certaine précipitation, ici fin mars début avril. Alors qu'à plusieurs reprises, nous avons demandé d'être consultés dans un esprit constructif pour ces travaux et que la Commission Vélos soit informée des dispositions en matière de mobilité douce, aucune de ces Consultations n'a été mise en place. Nous avons posé une question écrite déjà à ce sujet et votre réponse sur cet aménagement nous a confirmé le triste constat que nous avons pu faire sur le terrain, la mobilité douce a été mal intégrée. Si une piste cyclable existe bel et bien sur la route d'Ath, les aménagements restent discontinus à hauteur du carrefour, au niveau de la nationale 6 et également rue des Viaducs rendant la zone dangereuse pour les vélos et maintenant, le point noir mis en évidence par les Associations de cyclistes. Faute d'avoir intégré la mobilité douce dès l'étude des aménagements, avant tout investissement, pourriez-vous prévoir des aménagements palliatifs pour sécuriser ce carrefour pour les cyclistes, en concertation avec la Commission Vélos et également pour les PMR, avec les Commissions ad hoc également ? Pouvez-vous nous préciser si un projet plus respectueux des usagers faibles sera prévu dans le plan communal de mobilité que nous attendons d'ailleurs toujours ? Au niveau de la traversée

de Maisières, vous nous avez d'ailleurs également précisé que le passage à deux bandes de circulation était prévu sur la N6 et que les cyclistes seraient amenés à partager le trottoir avec les piétons. Pourriez-vous nous donner une idée du planning de ces aménagements ? Serait-il également possible d'aborder les aspects techniques de ceux-ci en Commission Vélos ? Je vous remercie. J'attends avec impatience votre réponse. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme MARNEFFE. Tout d'abord, précision importante, ce ne sont pas des travaux qui sont faits par la Ville, c'est une voirie qui est régionale, c'est le SPW qui est compétent, donc, ce n'est pas le Collège qui en porte la responsabilité mais l'autorité responsable, en l'occurrence la Région, le Ministre des Travaux publics, son Administration. Néanmoins, il semble que cela se passe beaucoup mieux à cet endroit depuis que ces travaux ont été effectués et bien que s'agissant d'un dossier SPW et non géré par la Ville, on a pris la peine d'interroger ce dernier et on peut vous donner quelques éléments de réponse. Le dossier est à l'étude au SPW depuis plus d'un an, il n'y a pas eu de précipitation mais le SPW a profité d'un chantier important à Brugelette pour étendre le marché et faire des aménagements qui sont aujourd'hui réalisés, l'idée étant de le faire avant le début de la saison de PAIRI DAIZA. Par ailleurs, les études de mobilité réalisées en leur temps ont toujours démontré l'importance de créer ce fameux by-pass et sachez que tous les aménagements ne sont pas encore terminés, qu'un adouci de bordure doit encore être fait pour les vélos, la création de pistes cyclables est par ailleurs à l'étude au niveau du SPW. Enfin, concernant la traversée de Maisières, je vous confirme la situation que vous décrivez, les piétons et les cyclistes bénéficieront bien d'une bande commune, suite au fait que la N6 sera ramenée à deux bandes de circulation, ces aménagements sont annoncés pour la fin de l'été. Voilà pour ces quelques éléments de réponse. Si vous souhaitez réagir ...

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Vous me dites que ça fait plus d'un an qu'ils sont à l'étude, je suis quand même assez surprise, mais je veux bien entendre que c'est une réponse que vous avez eue du SPW. Néanmoins, j'avais justement demandé à notre relais au niveau du Parlement wallon, d'interpeller sur ces aménagements pour avoir aussi l'écho du Ministre des Transports à ce sujet et, au moment où il avait fait son intervention, il n'y avait pas de solution encore proposée à ce niveau-là. Je pense que clairement on a by-passé la nécessaire coordination entre le niveau communal et le niveau régional pour ce dossier-là et je trouve ça assez regrettable, en l'absence d'un plan communal de mobilité, qu'on déplore d'ailleurs tous, je pense que ça aurait été d'autant plus nécessaire d'avoir une concertation correcte du niveau communal, je ne sais pas dans quelle mesure, vous pourriez dans l'avenir, pouvoir être mieux entendu pour ce type de dossiers mais je pense que ce serait souhaitable tant au niveau des

aménagements pour les voitures et là, j'entends bien que c'est assez positif, la solution qui est proposée pour aller vers la route d'Ath, mais également, pour tout ce qui est piétons, personnes à mobilité réduite et vélos. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, mais donc on a participé à une réunion, on a relayé cette préoccupation donc au niveau de la Ville, on n'a pas été entendu dans la réalisation à court terme, il y a une possibilité à plus long terme. Espérons qu'on sera entendu, on partage votre préoccupation, mais encore une fois, c'est la Région qui a la main. Voilà, est-ce qu'on peut passer au huis clos ? Pas de souci ?

Je remercie le public courageux, la journaliste téméraire, l'huissier qui est en pleine forme et les Services Techniques.

La séance à huis clos s'ouvre avec 36 présents.

Sont absents : MM. DI RUPO, DUPONT, MILLER, MANDERLIER, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, DEFRISE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
72° objet : Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons. Remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire au sein du Conseil d'administration. Approbation.
Gestion f. C/CISM/Remp

ADOPTE - 63^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
73° objet : Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage. Remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire au sein du Conseil d'administration. Approbation. Gestion f. C/CHUPMB/Remp

ADOPTE - 64^{ème} annexe

74° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
a) Démission honorable d'un Directeur général adjoint. GRH/HH/PA 3974

ADOPTE - 65^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps à un employé d'administration. GRH/SH/10388

ADOPTE - 66^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
c) Pension pour inaptitude physique d'une employée d'administration définitive.
GRH/AD/PA

ADOPTE - 67^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
75^e objet : PERSONNEL OUVRIER. Démission honorable d'un ouvrier qualifié jardinier-
élagueur définitif. GRH/FL/3936

ADOPTE - 68^{ème} annexe

76^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une
graduée en droit. GRH/SH/17428

ADOPTE - 69^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée
d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTE - 70^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
c) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée, dans le cadre d'un congé
parental, à une employée d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTE - 71^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
d) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à un agent technique en chef.
GRH/SH/17507

ADOPTE - 72^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
e) APE. Régularisation de la situation administrative d'un ouvrier non qualifié auprès de
l'ASBL « Infra Foot Mons ». GRH/HH/Mad/IFM

ADOPTE - 73^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
f) Fin prématurée de l'interruption de carrière à 2/3 temps octroyée à une auxiliaire
d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTE - 74^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
77^e objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition, à titre gratuit, d'agents
auprès de l'ASBL « ORCW ». GRH/HH/ASBL/ORCW

ADOPTE - 75^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
78^e objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition, à titre gratuit, d'agents auprès de l'ASBL « La Maison des Ateliers ». GRH/HH/ASBL/Mais.At.

ADOPTE - 76^{ème} annexe

79^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

a) Procédure disciplinaire suite à l'audition. Sanction. GRH/SC/SI Discip.

REMIS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
b) Mise en disponibilité pour maladie d'un sapeur pompier professionnel. SI 3325

ADOPTE - 77^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
c) Prorogation de la réserve de recrutement au grade de sous-lieutenant pompier professionnel. SI 28GEN Vacance emplois officiers 2013 –

ADOPTE - 78^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
d) Désignation à titre stagiaire d'un sous-lieutenant pompier professionnel. SI 28GEN Vacance emplois officiers 2013 –

ADOPTE - 79^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
e) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 85112407833

ADOPTE - 80^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
f) Révision du traitement d'attente alloué à un sapeur-pompier professionnel mis en disponibilité pour maladie. SI 3894

ADOPTE - 81^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
80^e objet : Commission communale de l'accueil du temps libre : remplacement d'un membre de la composante 1. Éducation/Jeunesse Extrascolaire

ADOPTE - 82^{ème} annexe

81^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires. 8^e/1^e 3877, 4071, 4078, 4079, 3992, 4048, 4082

ADOPTE - de la 83 à la 89^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8^e/1^e 4080(2)

ADOPTE - 90 et 91^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Ratification de la démission d'un maître spécial de religion islamique. 8^e/1^e 3689

ADOPTE - 92^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8^e/1^e 4071

ADOPTE - 93^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial de religion islamique. 8^e/1^e 4081

ADOPTE - 94^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e/1^e 4017

ADOPTE - 95^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Modification d'une délibération du Conseil Communal désignant une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/1^e 4054

ADOPTE - 96^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3283

ADOPTE - 97^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3283

ADOPTE - 98^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

j) Modification de la délibération du Conseil Communal octroyant une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental. 8^e/1^e 3283

ADOPTE - 99^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

k) Octroi d'une mise disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type IV à mi-temps à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6828

ADOPTE - 100^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

l) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e
4010(2)/3036/4075(2)/4059/4074(2)/4076/3948(3)/3507/3963(2)/4087/3519/3917

ADOPTE - de la 101 à la 118^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

m) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e
3916/3963/3917/4087/3701/3741/3036/

ADOPTE - de la 119 à la 125^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

n) Demande de mi-temps médical à raison de 13 périodes/semaine d'une institutrice maternelle à titre définitif. 8^e/1^e 3502

ADOPTE - 126^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

82^e objet : PROGRESS ASBL. Demande de démission d'un représentant de la Ville.
Proposition de désignation de son remplaçant. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTE - 127^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

83^e objet : CO-NNEXION SCRL. Demande de démission d'un représentant de la Ville –
Proposition de désignation de son remplaçant. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTE - 128^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code

Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2014.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale adjte ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

C. BRULARD.

N. MARTIN.

=====